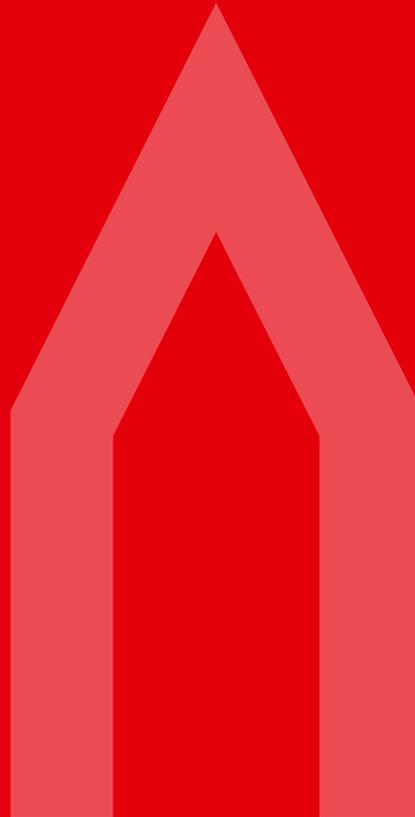


RAPPORTS ET BILAN

168^e exercice

2023





CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS



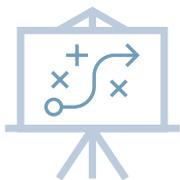
CHIFFRES CLÉS (en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2023	Variation en % 2023/2022
SOMME DU BILAN	56.153.283	56.324.165	+0,3%
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	5.682.386	5.424.710	-4,5%
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	41.214.949	40.142.930	-2,6%
Emissions de titres	2.810.712	3.837.497	+36,5%
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.457.998	3.244.671	+122,5%
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.705.351	26.967.688	+1,0%
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.571.434	14.816.722	+9,2%
FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	5.250.771	4.815.504	-8,3%
PRODUIT BANCAIRE (2)	753.892	1.070.788	+42,0%
Frais généraux totaux (3)	424.728	465.169	+9,5%
BENEFICE NET	234.685	400.781	+70,8%
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	22,0%	21,8%	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en nombre de contrats)	1.841,0	1.876,5	+1,9%
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités de travail)	1.638,0	1.666,0	+1,7%

(1) Les fonds propres de base CET1 ainsi que les ratios de fonds propres réglementaires ont été établis suivant le règlement UE 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

(2) Résultats sur intérêts, dividendes et commissions, résultats sur instruments financiers, autres produits et charges d'exploitation.

(3) Frais généraux administratifs, corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels ainsi que contributions aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts.



PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS EN 2023

Bénéfice net
€ 400,8 millions

Légère augmentation
des **encours des prêts** et avances à la clientèle

2.450 prêts immobiliers ont permis à nos clients de devenir propriétaire d'un bien immobilier

Ratio de fonds propres de base
CET1 21,8%

AA+
de « Standard and Poor's »

AcI2
« Long Term Deposit Rating » de « Moody's »

1ère agence co-brandée
Spuerkeess et Lalux

S-Net Mobile meilleure application bancaire au Luxembourg (SIA Partners)

Lancement du **réseau Bancomat** de guichets automatiques pour garantir un accès optimal au libre-service bancaire

+149 nouveaux collaborateurs



Spuerkeess reçoit le prix « **Randstad Employer Brand Research 2023** »



Site décentralisé pour employés frontaliers



Spuerkeess nommée « **Best Investment Bank & Sustainable Finance Luxembourg 2023** » par Global Finance



« **Partnership for Carbon Accounting Financials** »
pour réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à ses prêts et investissements, selon l'Accord de Paris sur le changement climatique



« **Entreprise socialement responsable - ESR** » de l'Institut National du Développement Durable



Pacte national « **Entreprises et droits de l'Homme** »

Principaux développements
2023





Sa création en 1856, en tant que Caisse d'Épargne, place Spuerkeess au rang de doyenne des institutions financières du pays. La loi organique du 24 mars 1989 a établi la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, en tant qu'établissement public autonome et a défini ses missions, y compris celle de contribuer, à travers ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, tout en encourageant l'épargne sous toutes ses formes. D'autres missions peuvent également être confiées à Spuerkeess par le biais de lois, de règlements ou par décision du Gouvernement en conseil.

Pour remplir ses missions, Spuerkeess a adopté une approche résolument centrée sur le client qui vise à accompagner celui-ci à travers une relation de confiance mutuelle tout au long des étapes de sa vie. Spuerkeess se positionne en tant que facilitateur entre le client et ses projets, offrant un service de qualité face aux besoins de sa clientèle. Cette stratégie commerciale est confirmée régulièrement à travers les retours excellents d'études telles que le « KPMG Luxembourg Customer Experience Excellence Report » et les études indépendantes sur les meilleures applications bancaires de Sia Partners ou de Deloitte. Elle se décline également dans la signature publicitaire « Your bridge to life », qui repose sur la personnalité de la marque Spuerkeess et met en avant des traits tels que l'ouverture, la fiabilité, le leadership et la durabilité.

La promesse de marque réside dans une relation de confiance à long terme, qui apporte satisfaction à ses clients et les encourage à concrétiser leurs projets et à exploiter tout leur potentiel.



1	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
2	RAPPORT DE GESTION DE SPUERKEESS	11
3	ORGANES DE LA BANQUE	41
4	COMPTES ANNUELS	45
5	COMPTES CONSOLIDÉS	183
6	ORGANIGRAMME DE LA BANQUE	203
7	RÉSEAU DES AGENCES	205

➤ 1 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION
ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



En 2023, l'économie mondiale a encore fait face à bien nombre de défis de taille, avec notamment des tensions géopolitiques et une inflation persistante en Europe et aux États-Unis. Malgré l'espoir d'une reprise économique mondiale, cette perspective ne s'est pas concrétisée pour de multiples raisons dont notamment la crise du secteur immobilier chinois, le ralentissement de l'activité immobilière aux USA et en Europe, les répercussions sur les investissements suite aux problèmes des banques régionales aux États-Unis, ainsi que de l'effondrement du Crédit Suisse en Europe et les incertitudes géopolitiques qui ont pesé sur les flux financiers dans une économie globalisée. Malgré ces difficultés, l'économie mondiale a toutefois montré une résilience surprenante, en grande partie grâce à la consommation soutenue aux États-Unis, avec une croissance attendue de 3,1% par le Fonds monétaire international (FMI). La zone euro a également fait preuve de résilience au début de l'année mais a ensuite ralenti sous la pression des hausses successives des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), avec une croissance attendue à 0,5% en 2023 marquée entre autres par la faiblesse de l'économie allemande. Sur les marchés boursiers, les décisions des investisseurs ont été guidées principalement par les aspects positifs de l'année, notamment une croissance globalement résiliente, la vigueur de l'économie des États-Unis, une inflation maîtrisée, les perspectives d'une prochaine « révolution industrielle » grâce à l'intelligence artificielle, et, dans ce contexte, l'espoir des baisses de taux attendues pour 2024. Pour un investisseur obligataire, l'année écoulée a été plutôt mitigée jusqu'au mois de novembre 2023, avec un rendement global moins élevé que les dépréciations subies en raison de la hausse des taux à long terme au cours des trois premiers trimestres. Néanmoins, la forte baisse des taux sur les marchés, due au changement de cap des banques centrales dès le mois de novembre, a propulsé la performance de l'indice « Bloomberg Global Aggregate » à environ +6% dans sa devise de référence, l'USD, et à +9% pour un investisseur ayant l'EUR comme devise de référence.

Dans ce contexte européen et international, et avec une économie luxembourgeoise ouverte sur le monde, l'économie nationale a réussi à résister, en enregistrant une légère récession de -1% en 2023. Les efforts concertés et consentis pour parer aux défis de la crise énergétique et des impacts inflationnistes suite

au renchérissement des matières premières et des coûts de transformation ont porté leurs fruits.

Spuerkeess a clôturé ses comptes annuels de l'exercice 2023 avec un produit bancaire de EUR 1.070,8 mio en hausse de 42,0% par rapport à 2022. Cette croissance est essentiellement portée par la marge d'intérêts - dans le contexte des hausses des taux directeurs - au niveau des avoirs nous confiés par la clientèle, privée, corporate et institutionnelle, la marge d'intérêts des financements d'investissements et des prêts hypothécaires ayant baissé.

Le total des dépôts de la clientèle a diminué de 2,6% pour atteindre EUR 40,1 mia fin 2023, nombre de clients ayant saisi l'opportunité de s'orienter vers des placements dans les marchés des capitaux.

Les prêts et avances s'élèvent à EUR 26.967,7 mio, soit une augmentation de 1,0%. Les frais généraux de Spuerkeess, en 2023, se sont élevés à EUR 465,2 mio, en progression de 9,5%, notamment induits par des coûts de fonctionnement impactés par les ajustements indiciaires au niveau des salaires, par la poursuite d'importants efforts d'investissement dans la numérisation de notre offre commerciale et de nos processus opérationnels ainsi que par le renforcement continu du dispositif de contrôle des risques et des mises à niveau réglementaires. Suite à une détérioration du contexte économique, des corrections de valeur et autres provisions à hauteur de EUR 133,8 millions ont été enregistrées par rapport à une dotation de EUR 45,7 millions actée en 2022. Cette augmentation est due à une hausse des expositions en défaut, au traitement prudent des expositions pour aider les clients en situation financière difficile à redresser leur situation financière de même qu'à une amélioration des modèles de détection et de quantification des risques de crédit.

Fin 2023, la somme de bilan de Spuerkeess s'élève à EUR 56,3 mia, représentant une augmentation de 0,3%. La base solide de Spuerkeess reste caractérisée par le niveau élevé de son ratio de fonds propres de base CET1, s'élevant à 21,8% fin 2023 par rapport à 22,0% fin 2022. Les agences de notation internationales ont confirmé les ratings de respectivement AA+ de Standard & Poor's (AA+) et de Aa2 de Moody's.



1 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le résultat positif généré et la base très solide des fonds propres permettent ainsi de verser à notre propriétaire, l'État luxembourgeois, un dividende à hauteur de EUR 120 mio.

Tout comme toutes les banques opérant sur le marché du crédit immobilier en Europe, Spuerkeess, en tant que « leader » sur le marché des prêts hypothécaires, a été confrontée dès le début de l'année 2023 par un recul de la demande des crédits, aussi bien de la part des entreprises que des particuliers, particulièrement dans le domaine du financement hypothécaire. Cette diminution de la demande découle des incertitudes liées à l'inflation des prix et du resserrement monétaire du crédit, résultant de l'augmentation des taux directeurs de la Banque centrale européenne et des taux des marchés financiers qui en découlent. De nombreux acteurs ont repoussé leurs projets d'investissement, voire ont été contraints de les abandonner, en raison de la détérioration des paramètres de rentabilité économique des projets ou de leur capacité à supporter les charges financières dues à l'augmentation du coût du financement. En comparaison avec l'année 2022, au niveau du bilan de la Banque, le montant total des encours des prêts immobiliers au logement est resté relativement stable, tandis que la production de nouveaux crédits immobiliers a pratiquement diminué de moitié en 2023. Face à ce grand défi, dans un esprit de proximité, nous avons mobilisé nos équipes commerciales. Ainsi, nous avons contacté nos clients de manière proactive et nous avons particulièrement cherché à apporter notre aide aux clients les plus touchés par la baisse du pouvoir d'achat et le renchérissement des conditions de financement, afin de proposer des solutions personnalisées et adaptées. En 2023, notre activité de prêt immobilier a permis à 2.450 clients d'accéder à la propriété.

Nous avons continué à accorder notre appui financier et notre conseil aux entreprises et aux professionnels qui ont été particulièrement affectés par les perturbations causées par les incertitudes des marchés, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Grâce à la diligence de nos équipes commerciales, nous avons pu empêcher une contraction de l'activité de financement. Le volume des financements professionnels de Spuerkeess a progressé de 8,6% par rapport à 2022.

En ces temps incertains, nos clients cherchent surtout à bénéficier de notre accessibilité et de notre expertise. Nous avons donc adapté nos solutions et nos offres, et nous tenons particulièrement à offrir à nos clients un contact humain à travers le réseau d'agences le plus étendu au Luxembourg, combiné à une interaction digitale avec une application bancaire innovante et facilement accessible.

Le contexte d'incertitude requiert par ailleurs que le secteur bancaire continue à renforcer, en compétences et en moyens technologiques, le dispositif de protection cyber de sorte à assurer la protection des capacités opérationnelles dans l'intérêt du service continu à la clientèle. En effet, nous observons un degré de sophistication d'attaque de plus en plus élevé. Spuerkeess attache la plus grande importance à la protection des données clients, à la sécurité des transactions effectuées par ses clients ainsi qu'à la protection de sa capacité de maintenir son fonctionnement opérationnel. En 2023, nos tests de protection et simulations d'intrusions ainsi que nos investissements en compétences et en technologies ont une nouvelle fois été renforcés pour intégrer et ajuster en continu les moyens de cybersécurité, tant au niveau opérationnel qu'au niveau commercial, guidés par le souci constant d'un équilibre adéquat entre le confort de l'utilisateur et une sécurité informatique et opérationnelle de haut niveau. En collaboration avec l'Association des Banques et des Banquiers Luxembourg (ABBL), nous sensibilisons régulièrement nos employés et nos clients aux nombreuses formes de menaces en matière de cybercriminalité.

La crise climatique et la durabilité des modèles d'entreprise des banques et de leurs clients sont devenues des enjeux stratégiques auxquels le secteur bancaire ne peut pas se soustraire. Au contraire, les banques doivent contribuer aux solutions en mettant en place des stratégies et des programmes d'actions concrets, avec des objectifs ambitieux soutenant la transition énergétique et écologique. Avec des réglementations en matière de durabilité, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont désormais au cœur des stratégies des banques. Il est essentiel d'intégrer ces facteurs dans nos valeurs et notre culture d'entreprise, dans nos activités, nos processus de gestion des risques, ainsi que dans nos produits, services et notre relation client. Notre stratégie de développement

durable vise particulièrement à renforcer la résilience du modèle d'entreprise de la Banque et des autres acteurs de l'économie luxembourgeoise en proposant des solutions financières concrètes et innovantes pour faire face aux risques liés au changement climatique. Nous sommes fiers d'annoncer que Spuerkeess a reçu les titres de « Best Investment Bank & Sustainable Finance Luxembourg 2023 », ainsi que « Best Bank in Luxembourg 2024 » lors des « Sustainability Awards 2023 » et « Best Bank Awards 2024 » de Global Finance.

En adhérant au Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme », nous exprimons notre volonté de mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme au sein de notre Banque et dans notre chaîne de valeur économique. Notre engagement en faveur du maintien d'un environnement de travail propice à l'épanouissement professionnel de nos collaborateurs, tout en respectant un équilibre avec leur vie personnelle, a été récompensé par le prix « Randstad Employer Brand Research 2023 ». 1500 participants au sondage, âgés de 18 à 65 ans, considèrent que Spuerkeess est le meilleur employeur au Luxembourg.

L'année 2023 a marqué une autre étape importante dans la mission que notre Banque poursuit depuis sa fondation en 1856. Les progrès réalisés n'auraient pas été possibles sans le soutien de toutes les parties prenantes de notre activité bancaire, au service de l'économie luxembourgeoise. Nous tenons donc tout d'abord à remercier nos clients pour leur fidélité et leur intérêt pour les services et les produits de Spuerkeess.

Ensuite, nous souhaitons mettre en avant les membres de notre Personnel, dont l'engagement continu envers le service client et leur capacité à s'adapter aux nombreux changements de nos métiers sont les clés de notre succès.

Nous tenons à exprimer notre gratitude aux membres des trois conseils consultatifs – le conseil consultatif « clientèle des particuliers », le conseil consultatif « clientèle des entreprises » et le conseil consultatif « clientèle institutionnelle » - pour leurs contributions pragmatiques et innovantes tout au long de l'année 2023, qui ont permis d'assurer que les propositions de valeurs du plan « Spuerkeess 2025 » répondent aux besoins des

acteurs privés et professionnels au Luxembourg. Nous tenons également à remercier tout particulièrement le propriétaire de notre Banque, l'État luxembourgeois, pour sa confiance continue envers Spuerkeess et son soutien à notre mission de contribuer au développement économique et social du Luxembourg.

Grâce à la confiance et au soutien de nos clients, de notre Personnel et de notre propriétaire, Spuerkeess est bien préparée pour relever les défis économiques sociaux, technologiques et environnementaux auxquels notre pays est confronté, dans un contexte marqué par les incertitudes géopolitiques et écologiques.

Françoise THOMA
 Directeur Général
 Président du Comité de direction

Camille FOHL
 Président du
 Conseil d'administration

**En quoi les bonnes performances
 financières de notre Banque peuvent-
 elles bénéficier à nos clients ?**

Françoise Thoma & Camille Fohl





2023: UNE DÉSINFLATION QUI SE MATÉRIALISE

Au début de l'année 2023, nombreux étaient ceux qui étaient encore très prudents dans leurs projections économiques. En effet, le contexte économique était loin d'être favorable avec une croissance de l'activité toujours freinée par des turbulences économiques et géopolitiques. À cela s'ajoute des rigidités au niveau de l'inflation qui ont incité les principaux banquiers centraux à poursuivre leur resserrement des politiques monétaires et ce tout particulièrement sur la première partie de l'année.

Dans cet environnement, la croissance de l'économie mondiale s'affiche en ralentissement. Selon les prévisions de janvier du Fonds monétaire international (FMI), la croissance de l'économie mondiale devrait passer de 3,5% en 2022 à 3,1% en 2023. Économies avancées et économies émergentes ont cependant connu des trajectoires très contrastées. Même si certaines fragilités (dette publique et privée élevée, crise immobilière, ...) ont pesé sur le rebond post-pandémie de la Chine, les pays émergents ont fait preuve d'une forte résilience. Dans ses dernières estimations, le FMI anticipe une croissance pour 2023 proche de celle de 2022, soit 4,1%, pour l'ensemble de ces pays.

Pour la plupart des pays développés, le tableau a été un peu plus sombre avec une activité en net recul par rapport à 2022. Avec un taux de croissance attendu à seulement 0,5% par la Banque centrale européenne (BCE) pour 2023, on peut même parler d'une croissance atone pour l'ensemble de la zone euro. L'Allemagne aura notamment déçu en ne jouant pas son rôle de locomotive. Dans ce contexte économique mondial, le Luxembourg n'échappe pas à la tendance générale. Selon sa dernière note de conjoncture de décembre, le STATEC table même sur une légère récession avec une baisse du PIB d'environ -1%, résultant, entre autres, d'une conjoncture très défavorable dans les services non financiers et de la construction. Parmi les pays développés, les États-Unis font figure d'exception et ce malgré les craintes apparues en début d'année sur le système bancaire. En grande partie soutenue par une demande des ménages forte et un marché de l'emploi dynamique, l'économie américaine s'est montrée plus résiliente que la plupart des économies européennes. La Réserve fédérale américaine (Fed) table sur une croissance de l'activité proche de 2,6% pour 2023.

Au courant de l'année 2023, ce ralentissement économique s'est accompagné d'une désinflation, c'est-à-dire une baisse du taux d'inflation, qui s'est progressivement matérialisée. Alors que les premiers mouvements de désinflation étaient encore assez timides à la fin du premier semestre, cette désinflation s'est accélérée par la suite. Ainsi, par exemple en zone euro, les chiffres de Eurostat montrent que l'inflation est passée d'un peu plus de 8,5% (en glissement annuel) au début de l'année 2023 à un peu moins de 3% en décembre dernier. Même si cette désinflation s'est installée un peu plus tardivement que ce qu'anticipaient les analystes, elle montre que le durcissement monétaire mené par les principaux banquiers centraux fonctionne. Il en résulte qu'au cours de la seconde moitié de l'année, aussi bien la Fed que la BCE ont décidé de ne pas poursuivre leur resserrement monétaire et de maintenir inchangés leurs taux directeurs. Ces évolutions des politiques monétaires ont nourri les espoirs d'une prochaine modération du resserrement monétaire, lesquels se sont reflétés sur l'évolution favorable des marchés financiers en fin d'année.

Un assouplissement monétaire semble donc se profiler à l'horizon 2024. Cependant, il est difficile de prédire avec certitude la date du premier assouplissement monétaire. L'évolution de l'inflation et de la conjoncture économique au cours des prochains trimestres sera déterminante. N'oublions pas que l'année 2024 sera également riche en échéances électorales, dont les répercussions peuvent être diverses et importantes. Ainsi, dans ce contexte incertain, la Fed et la BCE restent très prudentes quant au moment d'ajuster leur politique monétaire.

William Telkes

Chief Economist Spuerkeess





« La **collaboration entre nos services** « Retail & Professional Banking », « Private Banking », « Corporate Banking » et « Institutional Banking » distingue Spuerkeess de la concurrence. Forts d'un réseau de plus de 50 agences bancaires et de 400 agents qualifiés, nous sommes « leaders » dans le financement immobilier et le **choix privilégié** des nouveaux clients au Luxembourg. Ainsi, nous offrons un encadrement bancaire complet. »

Claude Hirtzig

Head of Retail & Professional Banking

NOS OBJECTIFS

- Travailler avec sérieux et engagement pour aider nos clients à réaliser leur rêve d'accession à la propriété
- Continuer de recevoir tous les clients résidant au Grand-Duché et dans la Grande Région, ainsi que ceux qui souhaitent s'y établir
- Développer nos produits et partenariats pour mieux servir nos clients

NOS RÉSULTATS

- Nouveau record pour les nouvelles ouvertures de relations clients en 2023
- Des milliers de clients contactés individuellement et de manière proactive afin de les accompagner dans un contexte de hausse des taux

NOS DÉFIS

- Apporter notre pierre à la relance du marché immobilier luxembourgeois
- Accompagner la clientèle dans le cadre des nouveaux mécanismes de soutien à la transition énergétique

NOS SOLUTIONS

- Développer la proximité avec la clientèle en mettant en place des solutions de « Daily Banking », de prêt et de placement accessibles sur tous les canaux digitaux et en agence
- Maintenir un niveau élevé de qualité parmi les conseillers afin d'assister nos clients dans la réalisation de leurs besoins bancaires
- Offrir à nos clients des offres de placement monétaire adaptées, présentant des rémunérations attrayantes, tant au niveau des comptes d'épargne et dépôts à terme qu'au niveau des alternatives telles que les EMTN

RETAIL & PROFESSIONAL BANKING

Le poste du « Head of Retail & Professional Banking » comprend la supervision et la direction des opérations Retail de la Banque, ainsi que le développement et la mise en œuvre des stratégies commerciales y relatives. L'objectif de Spuerkeess est de comprendre les besoins et les désirs de nos clients, dans un pays multiculturel. Nous accompagnons notre clientèle dans la réalisation de leurs projets en étant disponibles pour les résidents du Luxembourg et de la Grande Région, que ce soit au niveau de notre réseau d'agences ou de notre application bancaire, reconnue comme étant la plus performante du pays.

En 2023, nous avons été confrontés à des défis similaires à ceux de l'année précédente, notamment sur le marché immobilier ; et ce, en raison de la hausse des taux d'intérêt, tant au niveau des taux directeurs de la Banque centrale que ceux appliqués aux produits bancaires à taux variables.

Cette augmentation, plus importante que prévue, des taux d'intérêt a affecté, de manière certaine, l'activité d'investissement de la clientèle, mais a surtout eu un impact significatif sur la production des prêts hypothécaires. Le marché immobilier a ainsi fortement souffert en 2023, avec une baisse des demandes dépassant, par moment, les 50% par rapport à l'année précédente. Il est important de noter que l'année 2022 avait déjà été marquée par un recul de la nouvelle production de prêts en raison d'une première hausse des taux. Alors que nous avons activement proposé des prêts à taux fixe pendant toutes les années de taux d'intérêts historiquement bas, cette approche a clairement porté ses fruits en protégeant nos clients contre les fortes hausses de taux récentes.

Face à ces circonstances et pour assurer notre position de « leader » sur le marché « Retail » au Luxembourg, nous avons souhaité nous concentrer sur l'aide aux clients potentiellement impactés par la hausse des taux d'intérêt afin de nous assurer qu'ils soient en mesure de faire face à l'augmentation des coûts de leurs prêts immobiliers. Ainsi, nous avons déployé de nombreux efforts pour contacter, de manière proactive, notre clientèle affectée par la hausse des taux d'intérêt. Notre objectif a été d'expliquer les raisons et les conséquences de

cette augmentation des coûts de financement, de proposer des alternatives et de rechercher des solutions, en particulier pour les clients en possession d'un crédit-relais. La panoplie d'outils disponibles pour ajuster les prêts existants à la nouvelle donne a ainsi été pleinement utilisée.

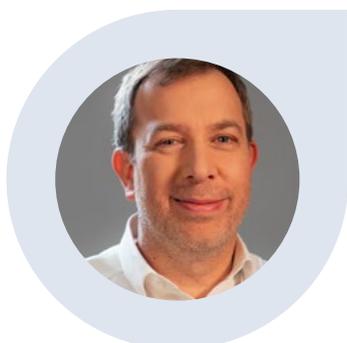
Un autre objectif majeur atteint en 2023 a concerné l'acquisition de nouveaux clients. Le nombre de personnes physiques devenant clients pour la première fois a ainsi augmenté de plus de 20%, atteignant un nouveau record pour la Banque. L'« Onboarding » se fait toujours essentiellement en agence, mais nous visons à améliorer constamment nos outils d'« Onboarding » digital via S-Net. Sur nos canaux d'agence et de « Web Banking », nous nous efforçons de proposer, dès le début, un équipement bancaire adéquat, correspondant aux besoins de nos nouveaux clients, qu'ils soient encore écoliers, débutants professionnels ou nouveaux arrivants au Luxembourg.

Notre troisième objectif majeur a consisté à poursuivre le développement de nos produits et de nos partenariats afin de compléter notre gamme de produits avec des services et des outils complémentaires aux offres bancaires classiques. Nous avons ouvert notre première agence en co-branding avec LALUX. Cette initiative est l'un des nombreux exemples illustrant comment notre Banque s'engage dans des partenariats pour offrir la meilleure expérience client possible. Parallèlement, nous avons également engagé des démarches pour établir de nouveaux partenariats, notamment dans le domaine du leasing opérationnel de véhicules, afin de proposer à notre clientèle une alternative au financement par prêt personnel.

**Quels avantages offrons-nous
à nos clients « Retail » ?**

Claude Hirtzig





« 2023 a été une **excellente année** en termes de performance. Nous avons su apporter une plus-value pour nos clients en matière de **gestion d'actifs**, malgré un contexte économique et géopolitique compliqué. »

Alain Uhres
Head of Private Banking

NOS OBJECTIFS

- Élaboration d'une nouvelle segmentation pour le Private Banking
- Création d'une équipe de financement au sein du service Private Banking
- Expansion de la gamme des produits du Private Banking

NOS RÉSULTATS

- Croissance des avoirs totaux de 11,7%
- Croissance des avoirs en comptes à terme de 166,8%
- Croissance des avoirs en titres de 5,0%

NOS DÉFIS

- Augmentation des taux d'intérêt
- Performances divergentes entre secteurs

NOS SOLUTIONS

- Stimuler le compte à terme
- Introduire de nouveaux produits structurés
- Accroître la visibilité de notre service Private Banking
- Améliorer nos processus

PRIVATE BANKING

En tant que responsable de l'activité Private Banking, ma fonction consiste à assurer la fourniture d'un ensemble de services destinés à la clientèle privée fortunée. Ces services comprennent notamment les placements monétaires, tous les services d'investissement (exécution d'ordres sur titres, conseil en investissement et gestion discrétionnaire), ainsi que les financements. Je travaille avec mes collègues en tant qu'animateur commercial pour une quarantaine de chargés de relation en Private Banking et nous sommes responsables d'une vingtaine de personnes chargées de s'occuper des investissements, de la coordination, du support, des rapports et de la gestion des événements.

Au début de l'année, nous nous sommes fixé plusieurs objectifs. Le premier était d'établir une équipe dédiée au financement au sein du service Private Banking. Le deuxième objectif était de mettre en place une nouvelle segmentation de la clientèle. Enfin, nous souhaitons élargir la gamme de nos produits en matière d'investissement.

Après une année 2022 particulièrement difficile en termes de performance sur les marchés financiers, le bilan 2023 a été très positif et ce, malgré les contraintes liées aux problèmes géopolitiques. Alors que 2022 était marquée par une baisse simultanée des marchés des actions et des obligations, 2023 a été marquée par un rebondissement de ces marchés. En ce qui concerne les défis, nous avons remarqué la surperformance de certaines méga-capitalisations, tandis que les investissements durables ont été moins soutenus que d'autres investissements. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt par les banques centrales a fortement incité nos clients à transférer leurs liquidités vers des comptes à terme. Par ailleurs, les marchés étaient favorables à l'émission de nouveaux types de produits structurés. Enfin, il convient de mentionner le recrutement interne de quelques spécialistes en matière de financements.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que 2023 a été une excellente année pour le service Private Banking de Spuerkeess. L'augmentation des taux d'intérêt a été favorable pour la marge d'intérêt et la bonne performance de nos solutions d'investissement s'est traduite par une augmentation des commissions. Les avoirs totaux ont ainsi connu une croissance de 11,65%.

Pour conclure, en raison de l'évolution des taux d'intérêt, les avoirs en compte courant et en compte d'épargne ont fortement diminué au profit du compte à terme qui a enregistré une augmentation des avoirs de plus de 166%.

**Quels bénéfices offrons-nous
à nos clients « Private Banking »**

Alain Uhres





« La réorganisation des métiers commerciaux réalisée en 2023 nous a permis de mieux appréhender les besoins de nos clients professionnels, ce qui s’est traduit par un meilleur service à cette clientèle. »

Nobby Brausch
Head of Corporate Banking

NOS OBJECTIFS

- Réorganisation du métier Corporate Banking
- Poursuite de la digitalisation de nos processus

NOS RÉSULTATS

- Hausse des encours financements de 8,6 %

NOS DÉFIS

- Impacts de la hausse des taux sur les entreprises
- Transition énergétique / changement climatique

NOS SOLUTIONS

- Développement de nouvelles applications digitales (S-Net Business)
- Spécialisation des Conseillers selon les différents segments de clients
- Renforcement de partenariats

CORPORATE BANKING

L'élément-clé de l'exercice 2023 fut sans doute la flambée des taux d'intérêt et ses répercussions sur l'économie en général et les entreprises du secteur immobilier en particulier. La forte baisse de la demande de la part des particuliers a freiné abruptement l'activité de toute la chaîne de valeur du secteur immobilier, des architectes et bureaux d'ingénieurs aux agences immobilières, en passant par les entreprises de construction et les entreprises de parachèvement, sans oublier les promoteurs et autres services annexes. Une baisse du chiffre d'affaires et/ou du carnet de commande, combinée à une forte hausse de la charge d'intérêts à supporter a fini par peser lourdement sur la trésorerie de nombreuses entreprises. Nos équipes commerciales ont suivi leurs clients de près afin de réduire au maximum l'incidence négative de la dégradation de l'environnement économique sur la marche des affaires par la mise en place de solutions de financement sur mesure.

Malgré cette situation difficile, la Banque n'a pas perdu de vue les tendances fondamentales telles que la digitalisation et la transition énergétique.

L'enrichissement de l'offre de services digitaux, ainsi que le développement des services destinés aux PME, font partie des ambitions de la Banque. Dans le cadre de la stratégie « Spuerkeess 2025 », S-Net Business s'inscrit pleinement dans cette vision. Ce nouveau logiciel vise, en effet, à offrir aux clients professionnels de la Banque une nouvelle solution de banque en ligne, répondant à leurs besoins transactionnels ainsi qu'à leurs besoins en gestion de trésorerie, en reporting et en gestion des accès. Le lancement de cette nouvelle solution est prévu pour l'année 2024.

Consciente de son rôle en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE), la Banque continue de sensibiliser, accompagner et soutenir les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et plus largement dans leur prise en compte de toutes les thématiques ESG.

En interne, le projet le plus important a été la réorganisation des différentes équipes commerciales. Un des objectifs poursuivis est de pouvoir faire face à la complexification croissante des métiers de nos clients professionnels. La spécialisation des chargés de relation nous permet de mieux appréhender les besoins de cette clientèle afin de mieux les servir.

**Quel est l'avantage compétitif
de notre « Corporate Banking »**
Nobby Brausch





« En 2023, nous avons renforcé notre image de marque en tant que **référence bancaire pour les nouveaux arrivants** au Luxembourg. Grâce à une collaboration étroite entre le service «**Expat Services**», nos agences et les services de support, nous avons démontré notre engagement pour une expérience client d'excellence. »

Simone van Schouwenburg

Expat Services Manager

NOS OBJECTIFS

- Accroître le nombre de partenaires apporteurs afin de faciliter l'«Onboarding» des nouveaux arrivants
- Accentuer notre communication interne et promouvoir le «Cross-selling»

NOS RÉSULTATS

- Nous avons gagné en notoriété parmi nos confrères
- 600 demandes de «Onboarding» via nos divers partenaires Expat

NOS DÉFIS

- Être réactifs et nous mettre à la place des arrivants
- Rester compétitifs avec notre offre pour répondre aux besoins de plus en plus pointus
- Maintenir les relations existantes avec nos partenaires apporteurs Expat

NOS SOLUTIONS

- Accroître la visibilité de notre service Expat lors d'événements divers dédiés à la communauté internationale
- Développer les services des agences bancaires dédiées aux expatriés
- Diversifier notre offre de services avec nos partenaires Expat

EXPAT SERVICES

Chaque année, le Grand-Duché accueille un nombre croissant de cadres étrangers de diverses origines. Afin de faciliter la transition de ces nouveaux arrivants, Spuerkeess a mis en place un service bancaire dédié. Depuis janvier 2020, notre service « Expat Services » a lancé avec succès des initiatives visant à cibler notre clientèle internationale aux besoins spécifiques. En tant que premier point de contact pour les cadres s'installant au Luxembourg, Spuerkeess propose une gamme de services essentiels tels que l'ouverture de comptes bancaires avant l'arrivée, le transfert de fonds et la coordination avec des partenaires externes tels que les assureurs ou les opérateurs télécoms, les acteurs immobiliers et les agences de « relocation ». Notre objectif principal est de positionner Spuerkeess comme la banque de référence pour les expatriés.

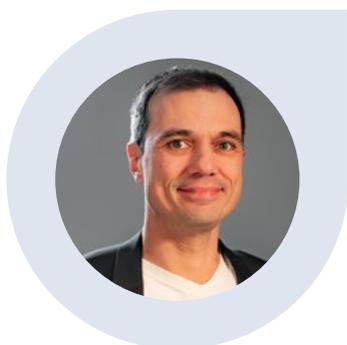
Pour l'année 2023, nous avons établi plusieurs objectifs en collaboration avec la Direction. Un des objectifs était d'augmenter la visibilité du service « Expat Services », visant à positionner la Banque en tant que référence sur le marché des expatriés, en renforçant notre présence au sein de la communauté internationale. En parallèle, nous avons travaillé à faire connaître en interne l'offre de services dédiés aux expatriés, afin de sensibiliser les collègues aux défis auxquels les expatriés sont confrontés et de mettre en avant l'existence d'une gamme de services spécifiques au sein de la Banque. La création de nouveaux partenariats représente notre stratégie qui vise à établir des liaisons avec des prestataires de services complémentaires enrichissant ainsi l'offre dédiée aux expatriés. En 2023, cette démarche auprès de nouvelles sociétés nous a aidés à sensibiliser les entreprises établies au Luxembourg à l'offre « Expat Services », facilitant ainsi l'intégration de leurs nouveaux collaborateurs. De même, le développement du « cross-selling » a permis à d'autres départements de la Banque d'offrir leurs services à une clientèle haut-de-gamme. Ces initiatives commerciales font partie d'une approche proactive visant à répondre aux besoins spécifiques des expatriés et à renforcer la position de Spuerkeess en tant que partenaire privilégié pour cette clientèle internationale.

Au cours de l'année, nous avons mis en place des solutions telles que des ateliers entre les différentes équipes du service de relocalisation. De plus, nous avons reconnu l'importance de maintenir et d'entretenir les relations existantes avec nos partenaires apporteurs, renforçant ainsi la stabilité et la confiance dans ces collaborations stratégiques. L'organisation d'événements de sensibilisation en collaboration avec diverses organisations a permis d'apporter des ajustements rapides de l'offre en fonction de l'analyse concurrentielle et de collaborer avec d'autres départements tels que le Private Banking. Les agents de relocalisation ont contribué à une progression du nombre d'ouvertures de compte pour l'année 2023. Cette évolution met en avant l'importance de nos partenariats externes, soulignant leur valeur ajoutée par rapport à nos actions en communication et en marketing.

**Comment notre « Expat Services »
se distingue de la concurrence ?**

Simone van Schouwenburg





« Grâce à nos efforts, notre application mobile **S-Net** est devenue synonyme de **banque en ligne** dans le langage courant de la place. »

Christophe Medinger
Deputy Head of Digitalisation

NOS OBJECTIFS

- Améliorer et étendre la variété de nos produits accessibles via les canaux numériques
- Créer une solution numérique autonome pour notre clientèle professionnelle
- Fidéliser les clients avec une solution numérique

NOS RÉSULTATS

- Nous avons dépassé le cap des 300.000 utilisateurs sur S-net
- App Store (Apple) : La note de l'application S-net Mobile est passée de 3,8 à 4,3 (sur 5 points possibles d'après la grille officielle de l'App Store)
- Plus de 5,4 millions de connexions par mois à S-Net (4,6 mio en 2022)

NOS DÉFIS

- Protéger les clients contre la fraude et les arnaques à travers des moyens technologiques et éducatifs
- Améliorer l'expérience numérique de nos clients et employés

NOS SOLUTIONS

- Numériser l'octroi des prêts immobiliers pour les clients via S-net
- La numérisation totale du prêt étudiant
- Passage progressif à la solution Luxtrust Mobile
- Un processus de « Digital Onboarding » plus rapide pour les clients Luxtrust

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

En 2023, Spuerkeess a lancé une nouvelle ère de projets de digitalisation, marquée par une dynamique sans précédent. Ces initiatives se concrétisent par une série de développements au sein de notre plateforme d'« Online Banking » S-Net, introduisant de nouvelles fonctionnalités à forte valeur ajoutée. Ces avancées comprennent notamment la numérisation des prêts immobiliers (permettant aux clients d'accélérer le processus et, s'ils le désirent, d'éviter les déplacements en agence), ainsi que l'automatisation complète des prêts étudiants.

Nous avons également porté une attention particulière à l'expérience des nouveaux clients, en particulier ceux qui sont déjà détenteurs de produits Luxtrust. Un processus d'« Onboarding » rapide a ainsi été mis en place, garantissant une intégration fluide et instantanée dans notre univers numérique.

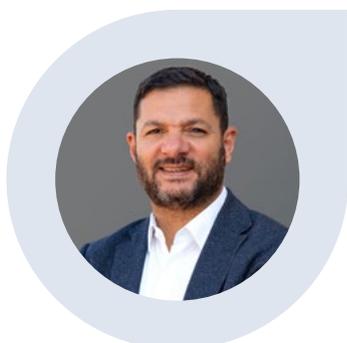
Un défi majeur s'est présenté en ce qui concerne l'amélioration de l'expérience numérique de nos clients professionnels. En réponse, nous lancerons début 2024 une application dédiée, S-net Business, conçue spécifiquement pour répondre aux besoins particuliers de nos clients « entreprises ». Cette application offrira l'expérience haut de gamme caractéristique de notre plateforme de banque en ligne destinée au grand public : S-Net.

Face à la complexité croissante du domaine informatique, notre service informatique est confronté au défi de répondre à des besoins spécifiques en matière de digitalisation. C'est dans cette optique que notre Banque a décidé de s'entourer de partenaires techniques stratégiques. Nous pouvons citer parmi eux, i-Hub pour le processus « Know Your Customer » (KYC) et Luxhub pour les solutions liées à « l'Open Banking ».

Cependant, la transformation digitale apporte également son lot de nouveaux risques, une réalité que notre Banque reconnaît pleinement. C'est pourquoi une série de mesures proactives ont été mises en place pour protéger nos clients des fraudes numériques. Par ailleurs, conscients des enjeux, nous encourageons nos clients à abandonner l'usage du Token au profit de la solution Luxtrust Mobile, une démarche visant à renforcer l'authentification sécurisée dans un futur proche. Nous croyons fermement qu'un client satisfait des technologies à sa disposition et rassuré par la sécurité de celles-ci est un client qui demeure fidèle à notre Banque.

**Quelles sont les attentes
numériques de nos clients ?**
Christophe Medinger





« En 2023, notre priorité était de favoriser l'adhésion à la « Data Intelligence », de promouvoir l'intelligence artificielle, et d'intégrer ces avancées de manière harmonieuse dans nos processus existants. L'acculturation a joué un rôle clé pour atteindre nos objectifs « Data ». »

Rachid M'Haouach

Deputy Head of Data Management

NOS OBJECTIFS

- › Positionner l'intelligence artificielle comme une technologie socle au sein de notre Banque
- › Accélérer la prise de décision grâce à la « Data » et l'intelligence artificielle
- › Améliorer l'efficacité opérationnelle par l'automatisation
- › Améliorer l'expérience client par la personnalisation

NOS RÉSULTATS

- › Renforcement du dispositif de gestion du risque de crédit
- › Offres sur mesures pour notre clientèle
- › Automatisation efficace des tâches répétitives
- › Acculturation de plus de 60 employés à la « Data Intelligence »

NOS DÉFIS

- › Répondre aux évolutions des réglementations sur l'exploitation des données et de l'intelligence artificielle
- › Intégrer l'intelligence artificielle de façon harmonieuse dans les processus existants
- › Attirer les meilleurs talents face à la pénurie de compétences spécialisées

NOS SOLUTIONS

- › Intégration progressive et harmonieuses des technologies dans nos processus
- › Acculturation des employés à la « Data » et l'intelligence artificielle
- › Mise en place d'une plateforme « Data Analytics » moderne
- › Animation de communautés internes pour fédérer l'innovation

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA BANQUE

Les données et l'intelligence artificielle sont des moteurs de l'économie mondiale et constituent un véritable levier d'efficacité pour notre Banque.

Chez Spuerkeess, nous avons choisi de placer ces évolutions technologiques au cœur de notre transformation, mettant ainsi en œuvre de multiples usages pour mieux servir nos clients, assister nos collaborateurs, gagner en efficacité, évaluer les risques et sécuriser nos opérations, ainsi que pour proposer les meilleurs services.

Notre approche technologique met avant tout l'accent sur l'humain, avec un plan de formation ambitieux et d'acculturation de nos collaborateurs. Sur le volet technologique, une plateforme dédiée est mise en œuvre en se basant sur les meilleures solutions du marché. Une stratégie de gouvernance des données est également déployée pour maîtriser et sécuriser ce patrimoine.

La rationalisation des outils de traitement des données joue un rôle crucial dans l'exécution de notre stratégie. Cela accélère la convergence de nos plateformes technologiques pour faciliter la création de valeur et le partage de nos actifs informationnels. Cette démarche nous conduit à mettre en place une plateforme « Data Intelligence » et « Data Analytics » pour soutenir nos collaborateurs dans la réalisation de nos objectifs en matière de données.

En 2023, l'utilisation de l'intelligence artificielle s'est considérablement étendue, générant 180 points de données grâce à l'IA ou à des analyses avancées, par rapport à 93 en 2022. Actuellement, nous avons 15 modèles d'intelligence artificielle en production, contre six à la fin de 2022.

À titre d'exemple, nous avons collaboré avec le département « Loan & Credit Management » pour mettre en place un outil basé sur l'intelligence artificielle. Cette solution renforce notre dispositif de gestion du risque de crédit en identifiant et catégorisant de nouveaux facteurs de risque. L'objectif est d'anticiper les éventuelles difficultés financières futures, permettant ainsi la prise de mesures opportunes dès que possible.

La valorisation des données et l'exploitation de l'intelligences artificielle sont donc au cœur de notre système d'information afin de gagner en compétitivité dans le domaine financier et technologique actuel.

Quels sont nos objectifs en matière de « Data Management » ?

Rachid M'Haouach





« Les défis liés à la fiscalité peuvent varier en fonction des pays, de la **classification fiscale de la clientèle** ainsi que des structures économiques. Les lois fiscales peuvent être complexes et difficiles à interpréter. Toutefois, nous souhaitons toujours garantir une **conformité sans faille** dans leur application envers notre clientèle. »

Marilène Marques

Deputy Head of Legal Governance

NOS OBJECTIFS

- Suivre les négociations sur la fiscalité nationale, européenne et internationale
- Exploiter la technologie pour une gestion efficace des données fiscales
- Améliorer les processus de documentation fiscale pour les rendre plus digitaux

NOS RÉSULTATS

- Classification fiscale de l'ensemble de la clientèle des personnes physiques et morales
- Production de relevés fiscaux adaptés aux résidences fiscales de la clientèle personnes physiques
- Production de déclarations fiscales à destination de plus de 70 juridictions

NOS DÉFIS

- Anticiper et nous adapter aux réglementations fiscales
- Adapter les applications informatiques de suivi de reporting réglementaires et commerciaux aux changements législatifs

NOS SOLUTIONS

- Collaboration avec des experts de la fiscalité
- Participation aux groupes de travail avec les experts fiscaux de la place financière
- Accompagnement informatique dédié aux besoins des reportings fiscaux

LA FISCALITÉ

La Business Unit « Legal Governance », au travers de sa division « Support Fiscal », a pour mission d'assurer la bonne classification fiscale de notre clientèle, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, et de veiller à la mise en place des déclarations d'échanges automatiques d'informations à destination des juridictions participant à la Norme Commune de Déclaration (communément connue sous l'acronyme CRS) et « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA) pour les personnes qualifiées de « US person ». Nous accompagnons également notre clientèle de personnes physiques en leur fournissant un relevé fiscal adapté aux règles fiscales de leur pays de résidence, leur permettant ainsi de remplir plus facilement leur déclaration d'impôt.

La fiscalité auprès d'une banque peut prendre plusieurs formes en fonction des clients, de leur résidence fiscale, des transactions, des produits financiers et des services impliqués. Notre objectif principal est la conformité fiscale, c'est-à-dire nous conformer aux lois fiscales en vigueur. Cela inclut une surveillance réglementaire des obligations fiscales nationales et internationales, ayant un impact sur la classification fiscale de notre clientèle ou la taxation des instruments financiers détenus par nos clients. La transformation numérique de Spuerkeess nécessite également des ajustements dans la manière dont nous gérons les données fiscales et nos processus.

Les défis en matière de fiscalité peuvent évoluer en fonction des changements dans les politiques gouvernementales, de l'évolution économique européenne et mondiale, ainsi que des avancées technologiques. Les lois fiscales peuvent être complexes, changeantes et difficiles à interpréter. La Banque doit rester attentive aux mises à jour fiscales, notamment en ce qui concerne la fiscalité luxembourgeoise, la fiscalité européenne, les directives de l'UE et les conventions de l'OCDE, le droit étranger relatif à la taxation des valeurs mobilières, ainsi que tout changement ayant un impact sur la classification fiscale de la clientèle ou la taxation des instruments financiers détenus par les clients de notre Banque.

Nous utilisons des systèmes informatiques dédiés permettant l'établissement automatisé des déclarations d'échange d'informations avec l'administration fiscale, ainsi que la production des rapports commerciaux. Nous collaborons avec des experts internes et externes pour appréhender la veille juridique en matière fiscale et sa mise en application, afin d'identifier, limiter et réduire les risques pouvant découler des nouvelles réglementations fiscales, et mettons en place des politiques et processus de conformité robustes.

La combinaison de connaissances spécialisées, de conformité rigoureuse, d'adaptabilité face aux changements législatifs et technologiques, ainsi que l'approche responsable envers notre clientèle, nous permet d'avoir une gestion efficace des défis.

**Comment assurons-nous
la conformité fiscale ?**
Marilène Marques





« En 2023, nous avons mis l'accent sur notre « **Workforce of the future** » en transformant notre service des ressources humaines d'un simple support opérationnel en un véritable partenaire des métiers, contribuant ainsi à la vision stratégique de la Banque et consolidant notre position en tant qu'**employeur de choix**. »

Sandra Schengen

Deputy Head of HR & People Management, Corporate Psychologist

NOS OBJECTIFS

- Soutenir et renforcer l'employabilité grâce à la formation continue
- Garder un bon niveau de résilience et d'énergie parmi les collaborateurs
- Augmenter la représentation de femmes dans les postes à responsabilités

NOS RÉSULTATS

- 3.700 demandes d'embauche, +80% par rapport à 2022
- +19% d'heures de formation suivies en 2023 par rapport à 2022
- + 2,9% de femmes dans des postes à responsabilité hiérarchique (+1,9% en 2022)

NOS DÉFIS

- Attirer, développer et retenir les talents
- Affirmer notre culture d'entreprise
- Assurer un environnement de travail attrayant

NOS SOLUTIONS

- Promouvoir notre « Employer brand »
- Développer et vivre nos valeurs au quotidien
- Poursuivre nos efforts en matière de « DEI » - Diversité, Égalité et inclusion

L'EMPLOYEUR DE CHOIX

En 2023, Spuerkeess a remporté le premier prix dans l'étude « Employer Brand Research 2023 » de Randstad qui la qualifie d'employeur de choix offrant un environnement de travail agréable, des opportunités de carrière intéressantes, une sécurité d'emploi à long terme, tout en étant conscient de sa responsabilité sociétale. Le résultat de cette enquête a montré que les efforts entrepris répondent pleinement aux attentes des candidats potentiels et qu'il faudra continuer dans cette voix.

En effet, les défis sont multiples. Afin d'attirer les meilleurs talents, Spuerkeess doit être en mesure de fournir un environnement de travail enrichissant et inclusif, centré sur une expérience employé plaisante, depuis le processus de recrutement et l'« Onboarding » à travers tout le parcours professionnel jusqu'à la transition vers la retraite, en veillant à assurer le développement continu des compétences et à préserver le bien-être de ses collaborateurs. L'évolution du monde de travail entraîne des changements importants au sein des ressources humaines des banques. La main-d'œuvre de l'avenir est de plus en plus axée sur les compétences numériques, l'adaptabilité et la créativité. Pour rester compétitifs, nous devons nous adapter à ces changements. En 2023, nous avons mis en place un programme de gestion des talents visant à accompagner les collaborateurs dans leur développement professionnel en leur proposant non seulement un encadrement individuel mais aussi en les intégrant dans des réflexions stratégiques à propos de sujets tels que « People empowerment », « Workforce of the future », « Risk culture » ou encore « Spuerkeess as a Transition Enabler ». Ce programme favorise le développement des compétences transversales, l'engagement des collaborateurs et la rétention des talents.

Toujours préoccupés par l'amélioration des conditions de travail et la réduction des risques psychosociaux, nous avons lancé en mai 2023 une auto-évaluation consacrée au recensement du niveau d'énergie, visant à identifier les leviers d'action pour la santé mentale et physique. Sur base des résultats collectifs, un programme de santé a été proposé à tous les employés pour préserver leur bien-être et soutenir leur résilience.

Dans cette optique Spuerkeess a signé en mars 2023 la « Luxembourg Women in Finance Charter » initiée par le Ministère des Finances et l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL), visant à rendre le secteur financier luxembourgeois plus inclusif et à promouvoir la représentation des femmes à tous les niveaux. Cet engagement confirme notre volonté de suivre une trajectoire cohérente et complémentaire les initiatives internes telles qu'une campagne d'image et une conférence inspirante en faveur d'un leadership diversifié.

En septembre 2023, Spuerkeess a également rejoint l'initiative du Pacte national « Entreprise et Droits de l'Homme » du Ministère des Affaires étrangères et européennes qui vise à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une diligence raisonnable dans leur chaîne de valeur.

Pour conclure, conscients des enjeux, nous avons déjà entamé en 2022 les premiers travaux préparatoires, notamment la mise en place d'une cartographie des risques en matière des droits de l'Homme dans les processus de ressources humaines, d'achats et d'activités bancaires, ainsi que l'établissement d'une feuille de route à réaliser jusqu'en 2025.

Quelles sont les priorités de nos ressources humaines ?

Sandra Schengen



NOTRE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Afin de garantir une gestion efficace des risques à tous les niveaux, nous avons mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense. Les entités opérationnelles exercent le rôle de première ligne de défense alors que les départements Risk Management et Compliance assurent la deuxième ligne de défense dans le modèle de gouvernance de la Banque. Le département Audit Interne représente la troisième ligne de défense. La charte de contrôle interne développée par les trois fonctions de contrôle interne définit les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du contrôle interne de la Banque : identification et gestion des risques dans la première ligne de défense, supervision permanente et périodique de la gestion des risques dans la deuxième et troisième ligne de défense.

La promotion d'une culture saine des risques est un autre pilier important de notre politique de gestion des risques. Tout le Personnel de la Banque participe ainsi activement à la détection, la déclaration et au contrôle des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Spuerkeess adopte ainsi une attitude positive à l'égard de la gestion des risques et du contrôle interne.

La Banque recense chaque année les risques auxquelles elle est exposée via le « Processus d'Identification et d'Évaluation des Risques » (PIER) et se munit d'un profil de risque « défensif » qui est défini dans son « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques de Spuerkeess. Les niveaux des risques auxquels la Banque est exposée sont mesurés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est défini par le biais de niveaux de surveillance fixés pour les différents indicateurs et transposés dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess. Les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) permettent de s'assurer que la Banque dispose de la capitalisation et de la liquidité nécessaires pour assurer la

poursuite et le développement de ses activités. La gestion des risques est encadrée par différents groupes de travail et comités, ceci aussi bien au niveau du Comité de direction qu'au niveau du Conseil d'administration. La note 6 des comptes annuels décrit plus en détail l'organisation et la gestion des risques au sein de Spuerkeess.

RISQUES FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Chaque engagement matériel de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le département « Loan & Credit Management ». La qualité du débiteur est reflétée par une notation qui entre directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit. Elle constitue l'un des paramètres clés pour la mise en place des limites ou l'accord de nouveaux financements. Le service « Enterprise Risk Management » du département « Risk Management » est en charge de l'élaboration des modèles internes de notations. Le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management », en tant que deuxième ligne de défense, produit des analyses et rapports sur le risque de crédit dans les différents sous-portefeuilles de la Banque. Dans le domaine des crédits à l'économie du pays, les décisions sont prises par différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille des prêts et crédits de Spuerkeess. Le risque de crédit est apprécié en fonction de la solvabilité générale et de la capacité de remboursement du client, ainsi que de l'existence de garanties réelles. En ce qui concerne les engagements internationaux, l'investissement initial n'a lieu qu'après de contreparties classées « Investment grade » hors notation BBB-.

Au niveau des entités non financières, la priorité est accordée aux contreparties des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et systémique et d'un

contrôle régulier, sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central Counterparty Clearing » (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, nous avons choisi de travailler pour ce volet via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de taux d'intérêt ou IRRBB (« Interest Rate Risk in the Banking Book ») est le principal risque de marché auquel la Banque est exposée. Ces dernières années, le service ALM du département « Global Markets » a développé des modèles analysant le comportement de la clientèle qui permet d'évaluer le risque de taux d'intérêt lié à l'activité de la Banque. Ces modèles sont aujourd'hui implémentés dans un outil qui permet de gérer le risque de taux d'intérêt sur la base de métriques dédiées et en respectant un cadre de limites définies. Le respect de ces limites est contrôlé par la première ligne de défense ; le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management », en tant que deuxième ligne de défense, assure la supervision de ce dispositif. La volatilité des taux d'intérêt et les impacts de cette situation sur la gestion du risque de taux restent un défi majeur pour la Banque. Un autre risque de marché matériel pour la Banque concerne le risque de valorisation des participations de la Banque. Ce risque est suivi et mesuré par une approche de « Value-at-Risk » (VaR).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré par le département « Global Markets » en respectant le cadre de limites défini dans le RAF. La gestion du risque de liquidité est supervisée par le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management », en tant que deuxième ligne de défense. De par sa structure financière, la Banque se trouve dans une situation d'excédent de liquidités. La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue

à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Les risques climatiques et environnementaux sont considérés comme des facteurs aggravants (« risk driver ») des autres catégories de risques (surtout financiers). La Banque a ainsi défini certains indicateurs et limites pour encadrer le risque de réputation et le risque de crédit liés au risque de transition. De plus, la Banque continue l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans le cadre de la gestion des risques de la Banque en implémentant des approches de quantification de ces risques. L'absence de données représentatives est un des principaux défis dans ce contexte.

RISQUES NON-FINANCIERS

RISQUE OPÉRATIONNEL

Les rôles et responsabilités de la première ligne de défense ainsi que ceux de la deuxième ligne de défense sont mis en évidence dans la charte de contrôle interne et dans la Politique de gestion du risque opérationnel. Des risques opérationnels peuvent se matérialiser à travers toutes les activités de la Banque. En tant que première ligne de défense, tout le Personnel a donc la responsabilité de gérer ces risques. Le service « Non-Financial Risk Management » du département « Risk Management » assume le rôle de deuxième ligne de défense. Nous visons à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des processus et des structures organisationnelles. Pour faciliter ces initiatives, la Banque est en train de migrer vers un outil GRC (« Gouvernance, Risk and Compliance ») pour coordonner les RCSA (« Risk and Control Self Assessment »), gérer les incidents et faire le suivi des plans d'action.

RISQUES INFORMATIQUES ET CYBER

En tant que première ligne de défense, le département Informatique est responsable de la gestion des risques IT et « Cyber » de la Banque. La supervision de la gestion des risques IT et « Cyber » est assurée par le service « Non-Financial Risk Management » du département « Risk Management ». L'« Information Security

Officer », au sein du service « Non-Financial Risk Management », est en charge du pilotage de la sécurité informatique, est rattaché hiérarchiquement au chef du département Risk Management et dispose d'une ligne de reporting direct au « Chief Risk Officer », membre du Comité de direction. Cette organisation de la gestion des risques IT et « Cyber » permet à la Banque d'opérer dans les limites définies dans le « Risk Appetite Framework » (RAF). L'analyse des risques liés aux projets et changements informatiques ainsi que l'analyse des incidents informatiques sont des processus importants pour la gestion des risques IT, tant au niveau de la première que de la deuxième ligne de défense.

RISQUE DE MODÈLE

Toute entité de la Banque qui développe des modèles internes génère du risque de modèle et doit gérer ce risque en tant que première ligne de défense. La gestion du risque de modèle est supervisée par le service « Non Financial Risk Management » du département « Risk Management ». Ce rôle de supervision est exercé à travers des processus de validation initiale et périodique des modèles de la Banque. Les activités de validation sont planifiées et organisées dans un plan de validation et suivent les principes repris dans la « Politique de gestion du Risque de Modèle ». Un « Groupe de Travail Modèles » réunit mensuellement toutes les parties prenantes intervenant dans le domaine des modèles de la Banque.

RISQUE AML/FT

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/FT) est une préoccupation constante de Spuerkeess et constitue une priorité au quotidien.

La déclinaison des obligations professionnelles applicables à Spuerkeess s'appuie sur un « Appétit au risque AML/FT » conservateur (revu annuellement et approuvé par le Conseil d'administration puis communiqué à l'ensemble du Personnel de la Banque) et le déploiement d'un dispositif robuste défini en fonction d'une approche fondée sur les risques applicable à tous les clients de la Banque.

Ce dispositif couvre également la prévention contre les abus de marchés à savoir les délits d'initiés et les manipulations de

marché ainsi que le respect des « sanctions & embargos ». Dans ce cadre, Spuerkeess applique strictement les mesures restrictives prévues par l'Union Européenne. Spuerkeess respecte également certaines dispositions réglementaires de juridictions étrangères en matière de sanctions financières eu égard aux relations d'affaires en place avec des banques correspondantes.

La mise en œuvre des procédures et contrôles AML/FT est une responsabilité partagée entre les directions commerciales et le service « AML Office » (constituant la première ligne de défense) et le service « Financial Crime and Compliance » (au sein de la « Compliance », deuxième ligne de défense). La ségrégation entre la gestion et la supervision du risque AML/FT a pu être renforcée à travers la création du service AML Office dont le rôle consiste à assurer les tâches de « Know Your Customer » et « Know Your Transaction » pour tous les clients de la Banque. Au niveau du département « Compliance », le service « Financial Crime Compliance » (FCC) est en charge d'encadrer les risques AML/FT en définissant les standards applicables, de conseiller les autres métiers de la Banque, d'analyser les dossiers qui sont portés à sa connaissance, de former ou s'assurer de la formation des employés et, in fine, de superviser la gestion du risque par la première ligne de défense via la mise en place et l'exécution de son plan de contrôle.

Enfin, la Banque coopère activement avec les autorités luxembourgeoises responsables de l'AML/FT et FCC est leur interlocuteur désigné. Aussi, FCC analyse des dossiers présentant des soupçons d'AML/FT et effectue les déclarations de soupçon ou se charge de répondre aux autorités compétentes, à savoir – en fonction des typologies de soupçons – la Cellule de renseignement financier, le Ministère des finances et/ou la CSSF.

RISQUE DE CONDUITE ET PRÉVENTION DES FRAUDES INTERNES

Chaque employé s'engage au respect strict du Code de Conduite dès son entrée en service. Ce Code est complété et mis à jour annuellement. Spuerkeess a confié la supervision du risque de fraude interne et externe à un « Fraud Protection Officer » chargé de définir les standards et les bonnes pratiques et qui coordonne le dispositif de prévention sur les 2 lignes de défense.

Le maintien de standards élevés en matière de déontologie et de bonne conduite professionnelle et une gestion efficace du risque de fraude interne nécessitent un dispositif de prévention et un dispositif de contrôle assurés par le service « Conduct & Controls » du département « Compliance » qui sensibilise le Personnel au respect du Code de Conduite, y compris la problématique des conflits d'intérêts.

Des contrôles visant la détection d'écarts de conduite, des fraudes ainsi que les enquêtes internes sont menés au sein du service « Conduct & Controls ». De même, ce service analyse les remontées de soupçons d'origine interne (agences, services) et externe (réclamations des clients visant un employé Spuerkeess).

DATA PROTECTION

La protection des données à caractère personnel de nos clients, de notre Personnel et de nos fournisseurs est au cœur des préoccupations de Spuerkeess. Le « Data Protection Officer », au sein du département « Compliance », s'emploie à régulièrement sensibiliser l'ensemble du Personnel à cette thématique incontournable et participe à la gouvernance des projets, dans l'objectif de garantir le « Data Protection by Design » au niveau de chaque nouveau produit ou service. Des suivis et contrôles réguliers et des procédures détaillées, largement communiquées, permettent d'assurer la détection de tout risque dans le domaine et la proposition de mesures correctrices rapides, le cas échéant. La collaboration et le contact avec la CNPD est du ressort exclusif du « Data Protection Officer ».

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET RÉPUTATION

Le risque de sanction peut se matérialiser par une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire suite au non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières alors que le risque de réputation et de dommage à notre image de marque découle de rumeurs négatives, de scandales, de litiges ainsi que du prononcé d'une sanction.

Pour prévenir, gérer et atténuer ces risques, la fonction « Compliance » procède à une veille réglementaire selon un modèle fédéré qui permet de responsabiliser les différents acteurs

et de dissocier les fonctions de vérification (2ème ligne de défense) des fonctions opérationnelles (1ère ligne de défense).

AUTRES RISQUES

GESTION ET SUIVI DES RISQUES INHÉRENTS À L'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Spuerkeess s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, Spuerkeess procède quotidiennement au suivi des mouvements sur les comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. Spuerkeess procède mensuellement à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, un échange permanent a lieu entre les différentes équipes et lignes de défense concernées. Depuis l'entrée en application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation des actifs financiers est basé sur la reconnaissance des pertes attendues. Le calcul est réalisé sur base mensuelle.

Au-delà des contrôles purement comptables, Spuerkeess assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via le « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide, sur base mensuelle, la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.



AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux et assurent le contrôle ainsi que la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. Nous poursuivons nos efforts d'amélioration des systèmes et des processus pour nous adapter à l'évolution des marchés et augmenter notre efficacité. Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

ACTIVITÉS « BACK-OFFICE »

La Business Unit « Payments » coordonne et gère les activités en relation avec les services de paiements dans le domaine des virements, « direct debits », cartes de débit, cartes de crédit, Payconiq, cash, packages bancaires, comptes courants, comptes d'épargne et dépôts. Ceci comprend également le « case management » en cas de demandes clients (informations, réclamations, fraudes). Elle gère également les relations et les contrats avec les prestataires externes, les systèmes de paiement inter-bancaires et les schémas de paiement. Elle assure le support métier pour les canaux électroniques tels que S-Net, Multiline, Payconiq. Elle joue le rôle de « Registration Office » pour l'émetteur de certificats LuxTrust. Par ailleurs, elle est en charge du printing et de l'envoi des reportings papier, de la mise en gestion électronique des documents papier issus de l'activité journalière ainsi que du courrier.

Le département « Securities & Markets Operations » assure plusieurs activités complémentaires qui peuvent être classées en six catégories. Ainsi, nos équipes s'occupent du volet « Post Trade » des opérations du Capital Market (p.ex. Settlement, Deliveries, Corporate Action, Custody, Tax services), du volet « Post Trade » des opérations sur les marchés financiers (Produits Dérivés, Forex, Repo, Money Market). De plus, le département est en charge des reportings transactionnels réglementaires

(MIFIR, EMIR, SFTR, ...), de la gestion du réseau de la Banque (Network Management) ainsi que de la réconciliation cash & titres. Pour conclure, le département assure aussi la gestion de la base valeurs titres de la Banque et offre un service aux émetteurs de titres.

Le département « Loan & Credit Management » joue le rôle de première ligne défense en matière de gestion du risque de crédit. Il est responsable de la mise à jour de la Politique de gestion du risque de crédit de Spuerkeess. Le département est impliqué dans les processus inhérents à l'octroi et au suivi des produits de prêts et de crédits aux particuliers, aux entreprises, au secteur public et aux institutionnels ainsi que dans la gestion du risque de crédit du portefeuille d'investissement international « Global Credit Investments » de Spuerkeess.

Concernant les processus de prêts et crédits, le département élabore les propositions de vue sectorielle et de limites de risque de crédit, il assure l'évaluation des sûretés immobilières et mobilières proposées en garantie, il analyse les demandes de financement et participe aux décisions d'octroi de crédit, selon les pouvoirs qui lui sont attribués par le Comité de direction de Spuerkeess. Il assure également la mise en place contractuelle des dossiers, leur suivi ainsi que leur révision périodique. Le département est en charge de la coordination du monitoring du risque de crédit, des propositions de provisions ainsi que de la production et de l'analyse des indicateurs agrégés et des rapports de risque de crédit.

Concernant les activités du portefeuille d'investissement international, le département est responsable des propositions de limites de concentration, de l'analyse du risque de crédit des investissements proposés par la salle des marchés ainsi que du suivi des risques sectoriels et des risques associés aux expositions détenues dans le portefeuille d'investissement.

Le département « Innovation & Project Management » a comme mission la gestion de l'Innovation ainsi que la gestion des projets transversaux stratégiques et réglementaires de la Banque. Le volet Innovation comprend principalement l'introduction des « New Ways

of Working », la mise en place d'un « Knowledge Management » et du « User Experience Design » (UX design). La maintenance, et principalement l'évolution de notre tool d'« Internet Banking » S-Net Mobile et S-net Desktop, constitue une autre tâche de notre équipe Innovation. L'équipe du « Project Management » se consacre aux sujets transversaux et prioritaires pour la Banque. L'optimisation des processus de travail de la Banque ainsi que la mise en place d'une gouvernance projet efficace au niveau Banque (incluant un outil de gestion de projets) occupent une partie de cette équipe. L'autre partie de l'équipe se compose de « Project Managers » qui coordonnent des portefeuilles de projets et gèrent des programmes et projets transversaux stratégiques ou réglementaires.

LES PARTICIPATIONS

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, Spuerkeess détient, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de 40% du groupe La Luxembourgeoise S.A.

Après le rachat en 2021 d'une partie des actions détenues par une autre banque de la place, Spuerkeess détient désormais 25,35% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est membre fondateur et le plus important actionnaire. En collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de LuxHub S.A. en 2018 dont elle détient 32,50% du capital.

Spuerkeess détient, depuis décembre 2022, une participation de 20% dans i-Hub, une start-up lancée par POST Luxembourg et qui est spécialisée dans l'automatisation des processus AML/KYC. Début décembre 2023, Spuerkeess a participé, à hauteur de 30%, à la création de LuxConstellation S.A., une Joint-Venture où s'associent les six acteurs majeurs des services financiers

au Luxembourg pour créer un réseau commun de guichets automatiques et de distributeurs de billets à l'horizon 2025.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est un des leaders mondiaux dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque détient une participation à hauteur de 10,88% du capital social de SES S.A., sous forme d'actions de la catégorie B. Ces actions de catégorie B attribuent un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». De plus, Spuerkeess détient des Fiduciary Depositary Receipts (FDR) cotés en bourse et convertibles en un nombre équivalent d'actions A de SES, suivant une participation à hauteur de 1,28% du capital social de SES S.A. Les actions de catégorie A attribuent également un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». En termes de droit économique, il convient de noter que les statuts de SES S.A. prévoient qu'une action de la catégorie B accorde un droit à un dividende à hauteur de 40% du dividende versé au titre d'une action de la catégorie A de SES S.A..

Dans le secteur des transports aériens, Spuerkeess détient une participation de 21,81% dans le capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., qui est active dans les domaines de navigation aérienne, tour opérateur, manutention de cargo et catering, et une participation de 10,91% dans le capital de Cargolux Airlines International S.A., qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient également une participation de 12% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg.

Dans le cadre de la reprise en 2021 de l'intégralité des activités industrielles de Paul Wurth S.A. par SMS Group (à travers l'acquisition par SMS des participations respectives détenues par l'État luxembourgeois, la SNCI et Spuerkeess dans le capital de Paul Wurth S.A.), les activités immobilières de Paul Wurth S.A.

ont été transférées à Paul Wurth Real Estate S.A.. Spuerkeess continue de détenir une participation à hauteur de 10,98% dans Paul Wurth Real Estate S.A. et contribuera ainsi au développement et à la viabilisation des biens immobiliers détenus par cette société sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

De par sa participation de 11% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), acteur national spécialisé dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur à l'accession à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Outre ces participations d'envergure, Spuerkeess contribue au développement économique non seulement du pays, mais également de la Grande Région par la prise de participations mineures dans des sociétés luxembourgeoises et transfrontalières. Il s'agit notamment de EUREFI S.A. pour les entreprises de la région limitrophe avec 8,76% de son capital investi par la Banque. Au niveau européen, Spuerkeess est l'unique institution financière du Luxembourg détenant une participation dans le Fonds Européen d'Investissement (FEI), établissement faisant partie du groupe de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et soutenant des PME à travers toute l'Europe via l'émission de garanties bancaires. Par ailleurs, le FEI, et plus particulièrement le Groupe BEI, s'est fixé des objectifs ambitieux pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, qui représente également un des deux piliers majeurs de la stratégie de développement durable de Spuerkeess.

Le détail des parts détenues dans les entreprises associées et dans les filiales est présenté à la note 4.9 des annexes aux comptes annuels 2023.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis l'exercice 2017, Spuerkeess publie un rapport non financier en conformité avec les normes GRI (« Global Reporting Initiative ») qui détaille la stratégie et les activités de Spuerkeess en matière de développement durable. Tous les détails sur la transition

énergétique de la Banque sont publiés dans ce rapport consacré au développement durable.

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2023

Le produit bancaire atteint EUR 1.070,8 millions au 31 décembre 2023, en hausse de EUR 316,9 millions, ou de 42,0% par rapport à celui de l'exercice 2022. La très bonne performance est essentiellement portée par la marge d'intérêts et par la progression du résultat sur instruments financiers.

La marge nette d'intérêt progresse ainsi de 59,2%, soit EUR 289,3 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette progression reflète l'évolution commerciale des activités au cours des dernières années, ainsi que la hausse des taux d'intérêt qui a permis de reconstituer les marges sur les produits du passif bancaire et ceci pour l'ensemble de la clientèle. Pendant la période où la politique monétaire des banques centrales a conduit les taux directeurs en territoire négatif, plusieurs années de marges négatives ont été enregistrées sur une partie de ces produits. La hausse graduelle des taux directeurs au courant de l'année 2023 a permis à Spuerkeess de proposer une rémunération attrayante sur des produits tels que les comptes d'épargne et les dépôts à terme. Les opérations de refinancement à plus long terme de la BCE, connues sous le nom de « targeted longer-term refinancing operations » (« TLTRO »), qui visaient à soutenir l'activité des prêts bancaires pendant les années de crise, n'ont eu qu'un impact négligeable sur la marge d'intérêts en 2023. En effet, Spuerkeess a remboursé la dernière tranche des montants empruntés via ce mécanisme avant la fin du premier semestre 2023.

Le résultat sur commissions est en baisse de 3,5% traduisant ainsi la réduction importante de la demande pour des prêts immobiliers dans un climat d'incertitude et de hausse des taux d'intérêt. L'évolution favorable des revenus sur opérations en comptes courants et autres dépôts de même que la progression des commissions d'administration d'OPC ont permis d'atténuer le repli des commissions.

Les revenus des participations s'élèvent à EUR 77,3 millions fin 2023, soit une hausse de EUR 11,7 millions ou de 17,8% par

rapport à l'exercice précédent, en raison de dividendes plus élevés perçus de la part de certaines participations stratégiques. Le résultat sur instruments financiers passe de EUR 16,4 millions fin 2022 à EUR 42,6 millions au 31 décembre 2023. L'augmentation de cette catégorie s'explique en grande partie par les gains latents sur les instruments financiers de couverture, classés comptablement comme détenus à des fins de transaction et les instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat suite à la volatilité des courbes de taux et des cours de change.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse et passent de EUR 12,6 millions à la fin de l'exercice 2022 à EUR 14,4 millions à la fin de l'exercice 2023. Par sa composition, cette rubrique est volatile et son évolution est majoritairement liée à des facteurs spécifiques non récurrents.

Spuerkeess a versé sa contribution au compartiment national du Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) qui a été fusionné progressivement sur une période de 8 ans avec le fonds de résolution unique mis en place par le Mécanisme de Résolution Unique. La contribution au Fonds de Garantie des Dépôts (FGDL) a également été effectuée au courant de l'exercice 2023. Spuerkeess a contribué pour un montant total de EUR 35,0 millions au financement de ces deux fonds par l'enregistrement d'une charge au compte de résultat à la rubrique dédiée « Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts » incluse dans les frais généraux.

Ainsi, les frais généraux totaux enregistrent une progression de 9,5%. La croissance des frais généraux trouve son origine essentiellement dans la croissance structurelle des salaires et du versement de tranches indiciaires en février, avril et septembre 2023. Les efforts continus d'optimisation des processus et de digitalisation ont permis d'accroître la productivité et de limiter la progression des frais généraux.

Le coût du risque exerce une influence significative sur l'évolution du résultat de Spuerkeess en 2023. Suite à une détérioration du contexte économique, la Banque s'est prémunie contre le

risque de crédit par l'enregistrement de corrections de valeur et d'autres provisions à hauteur de EUR 133,8 millions par rapport à une dotation de EUR 45,7 millions actée en 2022. L'augmentation des provisions provient d'une part d'une hausse des expositions en défaut, du traitement prudent des expositions qui ont été restructurées pour aider les clients à redresser leur situation de détresse financière, et, d'autre part, d'une amélioration de nos modèles de détection et de quantification des risques de crédit. À noter également que cette rubrique intègre une dotation au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR.

Spuerkeess affiche, dès lors, pour l'exercice 2023 un résultat net de EUR 400,8 millions par rapport à un résultat net de EUR 234,7 millions un an plus tôt, soit une augmentation de EUR 166,1 millions ou de 70,8%. Cette performance, essentiellement attribuable à la progression dynamique du produit bancaire, est portée par la forte croissance de la marge d'intérêts sur les produits de dépôt de la clientèle.

Après distribution d'une partie du bénéfice net de l'année 2023 à l'État luxembourgeois courant 2024, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires, dont le niveau est largement suffisant pour répondre aux normes européennes en matière de solvabilité.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à EUR 56.324,2 millions au 31 décembre 2023, en hausse de EUR 170,9 millions par rapport au 31 décembre 2022.

À l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » diminue de EUR 2.960,0 millions à EUR 7.887,8 millions fin 2023, essentiellement en raison de la baisse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

Les dépôts de la clientèle affichent un total de EUR 40.142,9 millions, soit une réduction de EUR 1.072,0 millions par rapport au 31 décembre 2022. La diminution de cette rubrique est

essentiellement liée à la baisse des dépôts du secteur public qui sont plus volatils.

Les dépôts des établissements de crédit sont en diminution de EUR 257,7 millions et affichent un encours de EUR 5.424,7 millions. Cette rubrique reprend également les dépôts bancaires collatéralisés par des titres et les passifs reçus dans le cadre des opérations TLTRO III, les remboursements anticipés de liquidités qui avaient été prêtées par la Banque centrale européenne expliquant en partie cette évolution.

Les émissions de titres augmentent de EUR 1.026,8 millions pour se situer à EUR 3.837,5 millions fin 2023. Cette hausse fait suite à un recours plus prononcé aux programmes de refinancement de type « Euro Commercial Paper » (ECP) et « US Commercial Paper » (USCP) afin de diversifier davantage les sources de financement de la Banque.

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti s'élève à EUR 14.816,7 millions, en progression de EUR 1.245,3 millions par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution est liée à l'environnement de taux plus élevés qui a favorisé les opportunités d'investissement.

L'encours des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 357,6 millions, en baisse de EUR 64,8 millions par rapport au 31 décembre 2022. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être évalués au coût amorti et qui sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat. La diminution des encours s'explique par des remboursements de ce type de titres.

L'encours des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève à EUR 742,9 millions, en baisse de EUR 139,0 millions par rapport au 31 décembre 2022, en raison de résultats d'évaluation orientée à la baisse de certaines participations.

Les parts dans les entreprises associées et dans les filiales augmentent de EUR 109,2 millions à EUR 1.070,6 millions au 31 décembre 2023 en raison principalement de l'évolution favorable des résultats d'évaluation dans les secteurs d'activité concernés. Par rapport au 31 décembre 2022, l'encours des placements auprès d'établissements de crédit est en hausse de EUR 1.786,7 millions pour s'établir à EUR 3.244,7 millions au 31 décembre 2023. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les prêts à la clientèle affichent un encours de EUR 26.967,7 millions au 31 décembre 2023 ; soit une augmentation de EUR 262,3 millions depuis le 31 décembre 2022. La hausse est portée par le développement des activités de prêts aux entreprises et au secteur public. Les encours prêts au logement ont, en revanche, connu une baisse en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur la nouvelle production au cours de l'année 2023. Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés ou classés comme détenus en vue de la vente s'élèvent à EUR 0,9 millions au 31 décembre 2023. Ce montant concerne une participation détenue en vue de la vente dans le cadre d'un programme de rachat d'actions qui sera clôturé en 2024.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,71% contre 0,41% pour l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres de Spuerkeess s'élève à EUR 5.577,8 millions au 31 décembre 2023, contre EUR 5.345,1 millions fin 2022, soit une augmentation de 4,4%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 232,7 millions se décompose comme suit :

- une augmentation de la réserve de EUR 189,2 millions, après distribution d'une partie du bénéfice de l'exercice 2022 ;
- une hausse du résultat de l'exercice 2023 de EUR 166,1 millions ;
- une baisse des écarts actuariels liés au fonds de pension du Personnel de EUR 80,4 millions résultant de l'augmentation des taux actuariels ;
- une diminution de la réserve de réévaluation de EUR 27,7

- millions, principalement de par la diminution de valeur des participations stratégiques ;
- une baisse des autres éléments de EUR 14,5 millions, résultant de plus-values moins élevées cette année, réalisées sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2023 à EUR 4.815,5 millions, contre EUR 5.250,8 millions fin 2022 (-8,3%). La diminution s'explique principalement par l'application d'un filtre prudentiel sur les plus-values latentes de certaines participations, depuis juin 2023, avec en parallèle une réduction de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les actifs visés.

L'exigence de fonds propres réglementaires du pilier 1 du dispositif réglementaire du Comité de Bâle, transposé dans la « Capital Requirements Regulation » (CRR) au niveau européen, s'élève à EUR 1.769,2 millions au 31 décembre 2023, contre EUR 1.912,5 millions fin 2022.

Le ratio de fonds propres de base « Core Equity Tier 1 » (CET1) s'élève à 21,8% au 31 décembre 2023, contre 22,0% au 31 décembre 2022, témoignant du niveau de solvabilité très élevé de Spuerkeess. Le ratio de fonds propres total s'établit également à 21,8% en décembre 2023 contre 22,0% au 31 décembre 2022 ; les fonds propres de Spuerkeess se composent exclusivement de fonds propres CET1.

En 2023, l'agence de notation « Standard & Poor's » a confirmé sa notation très élevée de AA+, perspective stable et l'agence « Moody's » a confirmé l'excellente notation « Long Term Deposit Rating » Aa2 aux dépôts avec une perspective stable.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024

En janvier dernier, le Fonds monétaire international (FMI) a relevé quelque peu ses prévisions de croissance pour l'économie mondiale. Selon ses analyses, une désinflation plus prononcée qu'anticipé et une croissance relativement résiliente devraient permettre d'éviter un scénario de hard landing de l'économie

mondiale. D'ailleurs, le FMI souligne que les risques (hausse et baisse) sur l'économie mondiale sont relativement équilibrés. Ainsi, le FMI relève sa prévision de croissance pour l'économie mondiale de 0,2 points de pourcentage et table désormais sur une croissance annuelle de l'ordre de 3,1%. Il convient cependant de noter que ce chiffre reste en dessous de la moyenne de long terme (3,8%). Cette meilleure performance attendue s'explique en grande partie par la résilience observée aux États-Unis et dans la plupart des économies émergentes. En revanche, les perspectives de croissance de la zone euro pour 2024 ont été abaissées par le FMI de l'ordre de 0,3 points de pourcentage. Pour 2024, l'institution anticipe une croissance de la zone euro de seulement 0,9%. L'inflation mondiale devrait quant-à-elle poursuivre son affaiblissement et passer de 6,8% en 2023 à 5,8% en 2024 selon les prévisions de janvier du FMI. Dans cet environnement, la croissance du Luxembourg devrait également rester faible et en dessous des moyennes de long terme, mais supérieure à celle de la zone euro dans sa globalité. En effet, selon les données prévisionnelles du STATEC, la croissance de l'économie luxembourgeoise (en volume) devrait se situer aux alentours de 2%, contre une moyenne de long terme de l'ordre de 3,2%. En ce qui concerne l'inflation, le STATEC s'attend à ce que celle-ci retombe en dessous des 3% (2,2% pour 2024).

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En ce début d'année les banquiers centraux se montrent toujours très prudents dans leurs actions. Les dernières annonces de la Réserve fédérale américaine (Fed) ont fortement réduit la probabilité d'une première baisse des taux au mois de mars 2024. Dans son sillage, la Banque centrale européenne (BCE) estime qu'une première baisse des taux est plutôt envisageable à partir du début de l'été, tout en soulignant que la désinflation se poursuit comme anticipé. Dans ce contexte, et comme en attestent les derniers indices PMI de la zone euro, le rebond de l'activité se fait attendre. Même si les derniers chiffres PMI montrent des signes d'amélioration, ceux-ci restent timides et suggèrent que l'activité demeure en zone de contraction. Cette moindre dynamique de l'activité se reflète aussi au Luxembourg au niveau de l'industrie et surtout de la construction. D'ailleurs, sur base de l'avis du Comité de conjoncture du 23 janvier 2024,

le gouvernement luxembourgeois a pris la décision de déclarer certaines branches du secteur de la construction en crise pour une durée de six mois. Pour donner un nouveau souffle au secteur de la construction immobilière, le gouvernement luxembourgeois a annoncé plusieurs mesures de soutien. Ces différentes mesures devraient permettre non seulement d'améliorer l'accès à la propriété/location de logements, mais aussi favoriser l'investissement dans ce secteur. En date de ce rapport, ces événements n'ont pas d'impact notable sur la marche normale des affaires de Spuerkeess.

Luxembourg, le 27 mars 2024

Pour le Comité de direction

Doris ENGEL

Directeur

Membre du Comité de direction

Françoise THOMA

Directeur Général

Président du Comité de direction





L'organisation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique «le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi».

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE (composition au 31/12/2023)

PRÉSIDENT

M. Camille FOHL

VICE-PRÉSIDENT

Mme Simone DELCOURT

ADMINISTRATEURS

M. Nima AHMADZADEH

Mme Bettina BLINN

Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS

Mme Carmen JAFFKE (Représentant du Personnel)

Mme Marilène MARQUES (Représentant du Personnel)

M. François THILL

M. Jean-Pierre ZIGRAND



De gauche à droite: Mme Bettina BLINN, M. Nima AHMADZADEH, Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS, Mme Marilène MARQUES, M. Camille FOHL, M. Bob KIEFFER, Mme Simone DELCOURT, Mme Carmen JAFFKE, M. Jean-Pierre ZIGRAND, M. François THILL

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

M. Bob KIEFFER

CONSEILS CONSULTATIFS (composition au 31/12/2023)

Clientèle des particuliers

Sœur Danièle FALTZ

Mme Anne HARLES

M. Claude ROELTGEN

Clientèle professionnelle

Mme Lynn ELVINGER

M. Roland KUHN

Mme Karin SCHINTGEN

Clientèle institutionnelle

M. Frank MAUSEN

M. Keith O'DONNELL

M. Hugo WOESTMANN



Comité de direction de Spuerkeess. De gauche à droite: M. Romain WEHLES, Mme Françoise THOMA, M. Aly KOHLL, Mme Doris ENGEL, M. Olivier WANTZ.

COMITÉ DE DIRECTION (composition au 31/12/2023)

PRÉSIDENT

Mme Françoise THOMA, Chief Executive Officer and President of the Executive Committee

MEMBRES

M. Aly KOHLL, Deputy Chief Executive Officer and Chief Operating Officer

M. Romain WEHLES, Executive Vice President and Chief Commercial Officer

Mme Doris ENGEL, Executive Vice President and Chief Financial Officer

M. Olivier WANTZ, Executive Vice President and Chief Risk Officer

Réviseur d'entreprises agréé :

Ernst & Young, Société anonyme, Luxembourg

DIRECTION ÉLARGIE (composition au 31/12/2023)

MEMBRES

M. Marc ANDRE, Senior Vice President and Head of Department Payments & Facility

M. Tom GOERENS, Senior Vice President and Head of Department Information Technologies

M. Claude HIRTZIG, Senior Vice President and Head of Department Retail & Professional Banking

M. Fernand HOFFMANN, Senior Vice President and Head of Department Finance

M. Eric KERSCHEN, Senior Vice President, Head of Department Compliance and Chief Compliance Officer

M. Daniel MACK, Senior Vice President, Head of Department Internal Audit and Chief Internal Auditor

M. Claude ORIGER, Senior Vice President and Head of Department Global Markets

M. Marco RASQUE DA SILVA, Secretary General

M. Paolo VINCIARELLI, Senior Vice President and Head of Department Institutional Banking

M. Benn WURTH, Senior Vice President and Head of Department Risk Management



De gauche à droite: Eric KERSCHEN, Fernand HOFFMANN, Tom GOERENS, Claude HIRTZIG, Marco RASQUE DA SILVA, Marc ANDRE, Daniel MACK, Claude ORIGER, Paolo VINCIARELLI, Benn WURTH

DÉCLARATION SUR LA CONFORMITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Luxembourg, le 27 mars 2024

CONCERNE :

DÉCLARATION SUR LA CONFORMITÉ DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE GESTION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3 DE LA VERSION COORDONNÉE DE LA « LOI TRANSPARENCE » DU 11 JANVIER 2008

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance, les comptes annuels de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, au 31 décembre 2023, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Doris ENGEL
Directeur
Membre du Comité de direction

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction



A. RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES



Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Comité de direction,
Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg
1, place de Metz
L-1930 Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels

OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement

(UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé de la Banque et sont repris dans les comptes annuels sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ». Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 6,4 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 167,2 millions.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la

norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation (le « staging ») de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues, se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2023, ce processus a continué d'être impacté par la remontée des taux d'intérêts, les incertitudes et risques émanant de l'évolution macro-économique et géopolitique ainsi que les évolutions défavorables du marché immobilier du pays.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans sa détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de l'évolution macro-économique et géopolitique et des incertitudes économiques y relatives qui impactent les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues, ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023.

COMMENT NOTRE AUDIT A RÉPONDU À CETTE QUESTION CLÉ

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'approbation et d'octroi de prêts, au processus de notation interne des clients « Corporate », à la valorisation initiale et subséquente des biens immobiliers mis en garantie, au processus d'identification des encours à risque au sein de la Banque, ainsi qu'à la revue périodique de ces expositions.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par la Banque pour procéder

à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (le « staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

De même, afin de répondre aux impacts de l'évolution macro-économique et aux incertitudes géopolitiques, nous avons revu la démarche de la Banque pour identifier et revoir la classification des secteurs d'activité à haut risque et la résultante sur les notations internes. Nos procédures ont notamment inclus un examen critique des secteurs identifiés à haut risque ainsi que des revues spécifiques effectuées par la Banque des prêts et créances accordés aux entreprises de ces secteurs via leur stratégie intégrée portant sur des vulnérabilités spécifiques.

Nous avons également réalisé un suivi des crédits « Forbearance » et de l'évolution du volume des crédits en défaut afin de s'assurer que ces derniers soient reflétés dans les pertes de crédits attendues calculées.

Enfin, nous avons apprécié les hypothèses et les facteurs macro-économiques repris dans les scénarios utilisés pour le calcul des pertes de crédits attendues.

Pour les prêts et créances dépréciés, nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la valorisation des collatéraux, ainsi que le suivi de ces derniers.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

Dépréciation des prêts hypothécaires au coût amorti pour la clientèle de détail

Les prêts hypothécaires envers la clientèle de détail représentent une activité clé de la Banque et sont repris dans les comptes annuels sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ». Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 17,1 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 81,2 millions.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation (le « staging ») de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues, se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2023 ce processus a continué d'être impacté par la remontée des taux d'intérêts, les incertitudes et risques émanant de l'évolution macro-économique et géopolitique ainsi que les évolutions défavorables du marché immobilier du pays.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts hypothécaires de la clientèle de détail comme une question clé de notre audit à la fois en raison de leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, ainsi que du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de l'environnement

de taux d'intérêts sur la population ayant souscrit des crédits à taux variables ou à taux fixes révisables, des incertitudes liées à l'évolution des prix des biens immobilier qui servent de garanties à ce type de crédits et des turbulences macro-économiques ayant pour effet une forte hausse de l'inflation qui impacte le pouvoir d'achat des emprunteurs. Tous ces événements ayant un impact sur les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues.

COMMENT NOTRE AUDIT A RÉPONDU À CETTE QUESTION CLÉ

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'approbation et d'octroi de prêts hypothécaires, au processus de notation interne des clients de détail, à la valorisation initiale et subséquente des biens immobiliers mis en garantie incluant, au processus d'identification des encours à risque au sein de la Banque, ainsi qu'à la revue périodique de ces expositions.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par la Banque pour procéder à la catégorisation des prêts hypothécaires envers la clientèle de détail (le « staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts hypothécaires via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour certaines de ces expositions en défaut.

Nous avons revu l'implémentation du modèle de notation interne, sa mise en place par la Banque, les contrôles mis en place sur la valorisation des garanties immobilières prises par la Banque dans le cadre des prêts hypothécaires ainsi que le système de réévaluation automatique des garanties hypothécaires.

Nous avons revu le suivi du choc de la hausse des taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires accordés à la clientèle de détail

et la construction de cette analyse, les hypothèses retenues par la Banque ainsi que les paramètres utilisés (exposition, revenus et revenus disponibles, situation familiale, garanties, reste à vivre, etc.). Nous avons réalisé un test de contrôle sur le suivi des crédits-pont. Enfin nous nous sommes entretenus avec les responsables du service qui réalise le suivi des prêts hypothécaires afin de comprendre les mesures mises en œuvre par la Banque et proposées à ses clients jugés les plus à risque par l'environnement de taux actuel.

En complément, à l'aide de notre outil d'analyse de données nous avons revu le portefeuille dans sa globalité et nous avons sélectionné un échantillon, sur base de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs, de prêts hypothécaires accordés à la clientèle de détail et nous avons réalisé un test de détail sur ce même échantillon.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Le Comité de direction est également responsable de la présentation des comptes annuels conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, tel qu'amendé (le « Règlement ESEF »).

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et

aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à

poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous évaluons que les comptes annuels ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences du Règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes annuels consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la concordance des comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2023 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux comptes annuels. Pour la Banque, il s'agit des comptes annuels préparés dans un format XHTML valide.

À notre avis, les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2023, identifiés comme R7CQUF1DQM73HUTV1078-2023-12-31, ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit et de compliance.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N°537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Antoine Le Bars

Luxembourg, le 10 avril 2024



B. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
		Retraité	
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1	10.847.765.699	7.887.777.548
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2	1.457.998.005	3.244.670.787
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3	26.705.350.983	26.967.687.941
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	132.075.729	178.037.790
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	1.462.544.131	1.115.570.816
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5	422.453.449	357.648.309
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.6	13.571.433.724	14.816.721.568
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	29.626.380	31.091.835
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	881.841.929	742.853.837
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.9	961.366.726	1.070.592.536
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	-752.334.874	-488.436.242
Immobilisations corporelles à usage propre	4.14	237.350.840	228.999.298
Immobilisations corporelles de placement	4.15	11.343.968	10.643.297
Immobilisations incorporelles	4.16	40.995.209	47.321.022
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	4.17	-	919.434
Impôts courants	4.18	78.377.166	2.197.401
Impôts différés	4.18	58.749.823	85.094.533
Autres actifs	4.19	6.344.494	24.773.162
TOTAL de l'ACTIF		56.153.283.381	56.324.164.872

Les notes figurant en annexe aux pages 62 à 182 font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
		Retraité	
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.20	5.682.385.528	5.424.710.317
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.21	41.214.949.009	40.142.929.661
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	294.865.180	285.193.752
Instruments financiers dérivés de couverture	4.12	307.181.440	399.928.461
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.22	131.633.032	169.491.843
Emissions de titres	4.23	2.679.078.951	3.668.005.029
Provisions	4.24	365.275.902	384.269.160
Autres passifs	4.25	36.569.456	88.027.531
Provisions liées aux avantages du Personnel	4.26	96.253.102	183.854.377
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		50.808.191.600	50.746.410.131

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
		Retraité	
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres		50.808.191.600	50.746.410.131
Capital souscrit		173.525.467	173.525.467
Réserves - Résultats non distribués		3.606.726.572	3.795.942.100
Autres éléments du résultat global		1.330.154.392	1.207.506.645
<i>Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>	4.8 4.9	1.492.725.822	1.463.897.489
<i>Écarts actuariels liés aux avantages du Personnel</i>	4.26	-174.149.136	-254.572.242
<i>Plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur</i>	4.27	14.530.179	14.314
<i>Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>	4.7	-2.956.580	-1.842.641
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	4.12	4.107	9.725
Résultat de l'exercice		234.685.350	400.780.529
Total capitaux propres		5.345.091.781	5.577.754.741
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES		56.153.283.381	56.324.164.872

Les notes figurant en annexe aux pages 62 à 182 font partie intégrante des comptes annuels.

C. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

en euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Résultat d'intérêts	5.1	488.332.355	777.619.892
Revenu de valeurs mobilières	5.2	65.575.936	77.261.964
Commissions	5.3	162.971.749	157.254.434
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		716.880.040	1.012.136.290
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.4	62.330	-1.145.767
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5	-20.784.038	10.992.257
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6	35.047.621	-11.419.433
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7	-18.865.500	9.777.431
Résultat sur opérations de couverture	5.8	-6.403.337	13.638.514
Résultat de change	5.9	27.318.652	20.753.692
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	5.10	8.065.407	1.629.410
Autres produits d'exploitation	5.11	14.228.336	17.937.787
Autres charges d'exploitation	5.11	-1.657.629	-3.512.609
PRODUIT BANCAIRE		753.891.884	1.070.787.571
Frais de Personnel	5.12	-252.787.979	-271.174.993
Autres frais généraux administratifs	5.13	-101.803.564	-109.482.447
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	5.14	-23.949.747	-34.989.578
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.15 5.16 5.17	-46.186.813	-49.521.628
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		329.163.782	605.618.924
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.18	-45.892.748	-121.486.309
Provisions	5.19	164.182	-12.349.825
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		283.435.216	471.782.791
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.20	-48.749.866	-71.002.262
Impôts différés	5.20	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		234.685.350	400.780.529

Les notes figurant en annexe aux pages 62 à 182 font partie intégrante des comptes annuels.

D. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

en euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
RESULTAT DE L'EXERCICE		234.685.350	400.780.529
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net		17.030.721	-109.237.126
Écarts actuariels liés aux avantages du Personnel	4.26	262.391.449	-107.145.093
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8 4.9	-179.708.282	-28.871.436
<i>Variation des résultats d'évaluation</i>		-194.238.536	-28.823.050
<i>Résultat réalisé sur ventes</i>		14.530.254	-48.387
Impact impôts		-65.652.446	26.779.403
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net		-3.763.505	1.119.557
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		-3.958.949	1.484.065
Couverture de flux de trésorerie		-1.055.046	7.484
Impact impôts différés		1.250.490	-371.992
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts		13.267.216	-108.117.569
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		247.952.566	292.662.959

E. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Pour l'exercice 2024, Spuerkeess prévoit la distribution de EUR 120 millions du bénéfice net de l'année 2023 à l'État luxembourgeois courant 2024.

En application du règlement CSSF 14-02 relatif à la détermination des résultats et des réserves distribuables des établissements de crédit en cas d'évaluation à la juste valeur dans les comptes statutaires, un montant de EUR 20.195.475 pour l'exercice 2023 et un montant de EUR 29.652.708 pour l'exercice précédent sont à considérer en tant que résultat non distribuable selon les dispositions de ce règlement.

en euros	Capital souscrit	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2022	173.525.467	3.382.574.430	1.344.248.780	236.790.538	5.137.139.216
Affectation du résultat 2021	-	236.790.538	-	-236.790.538	-
Affectation du résultat 2021 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	27.361.604	-27.361.604	-	-
Résultat net de l'exercice 2022	-	-	-	234.685.350	234.685.350
Distribution pour l'exercice 2021	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Écarts actuariels liés aux avantages du Personnel net d'impôt différé	-	-	196.951.021	-	196.951.021
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-197.422.067	-	-197.422.067
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	-791.918	-	-791.918
Résultat 2022 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	14.530.179	-	14.530.179
Au 31 décembre 2022	173.525.467	3.606.726.572	1.330.154.392	234.685.350	5.345.091.781

en euros	Capital souscrit	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2023	173.525.467	3.606.726.572	1.330.154.392	234.685.350	5.345.091.781
Affectation du résultat 2022	-	234.685.350	-	-234.685.350	-
Affectation du résultat 2022 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	14.530.179	-14.530.179	-	-
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	400.780.529	400.780.529
Distribution pour l'exercice 2022	-	-60.000.000	-	-	-60.000.000
Écarts actuariels liés aux avantages du Personnel net d'impôt différé	-	-	-80.423.107	-	-80.423.107
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-27.714.394	-	-27.714.394
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	5.618	-	5.618
Résultat 2023 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	14.314	-	14.314
Au 31 décembre 2023	173.525.467	3.795.942.101	1.207.506.645	400.780.529	5.577.754.741

F. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2022	31/12/2023
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.848.002.667	7.885.298.645
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.436.853.212	2.720.276.016
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	2.016.876.762	820.822.648
Total	14.301.732.642	11.426.397.309

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

Spuerkeess utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, Spuerkeess élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

en euros	31/12/2022	31/12/2023
SITUATION DE TRESORERIE AU 1^{er} JANVIER	12.263.569.848	14.301.732.642
Intérêts reçus	907.394.786	2.236.124.047
Intérêts payés	-432.979.163	-1.536.582.655
Revenus de valeurs mobilières	65.575.936	77.261.964
Comissions reçues / payées	162.971.749	157.254.434
Autres charges / produits d'exploitation	13.214.539	15.941.200
Impôts courants	-48.749.866	-71.002.262
Frais de Personnel et autres frais généraux administratifs	-334.893.916	-369.073.938
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	97.067.553	-58.617.548
Prêts et avances au coût amorti	-829.838.343	-2.008.917.667
Dépôts évalués au coût amorti	2.924.284.062	-1.420.507.398
Emissions de titres	-154.346	940.304.519
Autres actifs et autres passifs	-70.120.113	-79.783.832
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	-221.832
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.453.772.877	-2.117.820.967
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	-	717.726
Acquisition/cession de parts dans les entreprises associées et dans les filiales	347.474	-2.258.128
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-2.857.036.320	-4.282.303.810
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	2.212.610.791	3.574.405.770
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-33.523.093	-44.388.837
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-677.601.147	-753.827.279
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-49.935.000	-
Charges en relation avec des contrats de location	-3.060.553	-3.267.052
Distribution du résultat	-40.000.000	-60.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-92.995.553	-63.267.052
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	1.683.176.176	-2.934.915.299
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	354.986.618	59.579.966
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	14.301.732.642	11.426.397.309

Les notes figurant en annexe aux pages 62 à 182 font partie intégrante des comptes annuels.

Réconciliation des flux des activités de financement :

en euros	01/01/2022	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2022
Produits de l'émission de passifs subordonnés	49.997.126	-49.935.000	-62.126	-

en euros	01/01/2023	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2023
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-	-	-

Les mouvements non liés aux flux de trésorerie correspondent aux mouvements d'intérêts courus non échus et d'agios/disagios courus.

G. NOTES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. À partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-1930 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de Spuerkeess pour l'exercice 2023 était de 1.876 personnes contre 1.841 personnes en 2022.

L'activité commerciale de Spuerkeess est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 mars 2024.

La version officielle des comptes annuels au 31 décembre 2023 est la version au format ESEF, publiée conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, disponible auprès de l'outil « Officially Appointed Mechanism » (OAM).

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 Respect des principes comptables

Les comptes annuels pour l'exercice 2023 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. À l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision « AGDL » (« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg »), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.10 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de Spuerkeess, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs de la provision liée aux avantages du Personnel.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8, de même que les informations sur les sociétés consolidées, sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe émis à la même date que le présent rapport.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2023

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas, ou peu d'impact sur Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 12 « Impôt sur le résultat » en lien avec l'introduction de la « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 »,
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ainsi que ses modifications (émises le 25 juin 2020) et ses modifications visant l'application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (émises le 9 décembre 2021). En revanche, l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 a un impact sur les comptes consolidés du Groupe Spuerkeess via l'intégration par mise en équivalence du groupe Lalux S.A.,
- Les modifications apportées à IAS 12 « Impôt sur le résultat » en lien avec l'impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction,
- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'énoncé pratique en IFRS 2 en lien avec les informations à fournir sur les méthodes comptables,
- Les modifications apportées à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » en lien avec la définition des estimations comptables.

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2023

Les modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs en tant que passifs courants ou non-courants (applicables à partir du 1er janvier 2024),
- Les modifications apportées à la norme IFRS 16 « Contrats de location : obligation locative découlant d'une cession-bail » (applicables à partir du 1er janvier 2024).

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1er janvier 2023

Les modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant les ententes de financement de fournisseurs (applicables à partir du 1er janvier 2024),
- Les modifications apportées à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » sur l'absence de convertibilité (applicables à partir du 1er janvier 2025).

2.1.4 Correction de présentation en application de la norme IAS 8 sur l'exercice 2022

Spuerkeess applique une comptabilité de couverture sur une partie de ses prêts et avances au coût amorti à la clientèle. Cette couverture se fait par des instruments dérivés du type « interest rate swaps » repris à la rubrique des instruments dérivés de couverture à l'actif, respectivement au passif du bilan. Le type de couverture appliqué est une couverture du type macro, c'est-à-dire un ensemble de prêts est couvert par plusieurs IRS. La correction pour l'exercice 2022 concerne la rubrique « variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », qui, en application de la norme IAS 39, doit être présentée à l'actif du bilan, car liée à des instruments financiers de l'actif. La correction ne concerne que l'exercice 2022 et aucune des périodes précédentes n'ont été impactées.

Rubriques concernées par la correction sur l'exercice 2022 :

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2022 avant correction	CORRECTION	31/12/2022 après correction
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.705.350.983	-	26.705.350.983
Instruments financiers dérivés de couverture	1.462.544.131	-	1.462.544.131
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-	-752.334.874	-752.334.874
TOTAL de l'ACTIF	56.905.618.255	-752.334.874	56.153.283.381

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2022 avant correction	CORRECTION	31/12/2022 après correction
Instruments financiers dérivés de couverture	307.181.440	-	307.181.440
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	752.334.874	-752.334.874	-
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	51.560.526.474	-752.334.874	50.808.191.600
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	56.905.618.255	-752.334.874	56.153.283.381

2.2. Transactions en monnaies étrangères

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de Spuerkeess est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

À chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

devise	31/12/2022	31/12/2023
CHF	0,9847	0,9272
GBP	0,8866	0,8692
JPY	140,7800	156,8800
SEK	11,1313	11,0822
USD	1,0683	1,1067

2.3 Jugements et estimations comptables

Spuerkeess applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (sections 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;
- la détermination du caractère SPPI (« Solely Payments of Principal and Interest ») de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;
- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.10) ;
- la détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;
- la détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.9.3).

3. INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DE SPUERKEESS

3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes de Spuerkeess. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

3.2 Classification et évaluation des instruments financiers

Spuerkeess établit depuis le 1er janvier 2018 les comptes annuels en conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Dans le cas d'un transfert d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation vers la rubrique « Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente », ces instruments continuent à être évalués selon les dispositions de la norme IFRS 9.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de Spuerkeess dès qu'ils sont décaissés.

3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, Spuerkeess considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite,

la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

Spuerkeess continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon la norme IAS 39. Ainsi, elle utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, Spuerkeess couvre spécifiquement les émissions structurées « EMTN – Euro Medium Term Notes » et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, Spuerkeess peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

Spuerkeess classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

Spuerkeess a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par Spuerkeess pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficacité de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ;
- à la différence sur la courbe de taux.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, Spuerkeess cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

Spuerkeess applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés de type IRS.

3.2.3 Valeurs mobilières à revenu variable

Spuerkeess évalue les valeurs mobilières à revenu variable à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat. La rubrique « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » est également soumise à ce principe d'évaluation.

3.2.4 Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test SPPI comme décrit ci-dessous.

3.2.4.1 Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de Spuerkeess prévoit de garder les actifs à long terme, et ceci indépendamment du produit :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont conservées à long terme. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par Spuerkeess, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC** (« **Hold to collect** ») : Le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les seuls cas suivants : (i) l'impact est non-significatif, (ii) si l'impact est significatif, alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de l'échéance de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux. Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont incluses dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

- Portefeuille **HTC&S** (« **Hold to collect and sell** ») : Il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités des marchés financiers.

Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention jusqu'à l'échéance des titres, le portefeuille HTC&S se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation.

Les positions obligataires du portefeuille HTC&S sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

- Portefeuille **FVTPL** (« **Fair value through profit or loss** ») avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :
 - a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI ;
 - b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».
- Les prêts octroyés par Spuerkeess ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. Spuerkeess n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts de Spuerkeess est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par Spuerkeess et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de Spuerkeess sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par Spuerkeess ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.4.2 Suivi du respect des modèles d'affaires

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par Spuerkeess négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors la procédure de notification au groupe de travail Risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, Spuerkeess a défini des seuils d'alerte en prenant en compte des observations historiques, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au groupe de travail Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devront nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les groupes de travail ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit et de compliance/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

3.2.4.3 Le test SPPI

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La classification d'un titre comme SPPI compliant ou non-SPPI compliant est reflétée à travers son « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de Spuerkeess et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, Spuerkeess distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas

effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du SPPI conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

3.2.5 Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, Spuerkeess compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRIS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat de Spuerkeess au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.6 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et des dettes provenant des contrats de location.

3.2.7 Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente

La Banque en application de la norme IFRS 5, classe ses actifs financiers et non-financiers dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente dans les cas suivants :

- L'actif doit être disponible à une vente immédiate dans son état actuel ;

- La vente doit être hautement probable ;
- La valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de l'utilisation continue.

La Direction de la Banque doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit être lancé. La vente intervient généralement endéans les 12 mois de l'initiation de la vente.

Les actifs de cette rubrique sont évalués au plus bas du coût amorti ou de la juste valeur diminuée du coût de la vente.

Les actifs non financiers classés dans cette rubrique ne sont pas soumis à un amortissement. Les actifs financiers continuent à être évalués en application de la norme IFRS 9.

3.2.8 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». La comptabilisation des intérêts se fait au taux d'intérêt effectif via la rubrique « résultats d'intérêt ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Spuerkeess comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante ;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.2.9 Compensation d'actifs et passifs financiers

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

3.3 Opérations bancaires

3.3.1 Évaluation initiale

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction. Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

3.3.2 Évaluation ultérieure

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste valeur.

3.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

3.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué le cas échéant des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

3.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, Spuerkeess a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : Spuerkeess applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, Spuerkeess calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à Spuerkeess « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.

- actifs financiers :
 - valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
 - valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par Spuerkeess d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».
- passifs financiers :
 - les émissions d'EMTN de Spuerkeess classées au coût amorti : en vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes » ;
 - les émissions d'EMTN de Spuerkeess désignées à la juste valeur à travers le résultat net : la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible,

les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Spuerkeess utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles. Parmi les données de marché observables figurent :
 - courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS) ;
 - taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
 - cours de change des devises ;
 - indices boursiers ;
 - cours d'actions ;
 - volatilités (Forex, Swaptions, Cap & Floor) ;
 - « credit spreads » des différentes contreparties ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par Spuerkeess.

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place. Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, Spuerkeess a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés :

- juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1,

directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. À l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.

– juste valeur de niveau 3 :

Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et des hypothèses internes. Les participations de Spuerkeess dans des sociétés non cotées sont évaluées deux fois par année, à savoir le 30 juin et le 31 décembre. La Banque évalue chaque participation de manière cohérente dans le temps que ce soit au niveau de la méthodologie selon une des trois approches éligibles, à savoir l'approche de marché, celle basée sur les revenus ou celle de l'actif net ou au niveau des décotes appliquées pour déterminer la juste valeur. Pour les participations les plus importantes, une préférence est accordée à l'approche de marché. De manière générale :

- en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours des douze derniers mois précédant la date de valorisation ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, à la date de valorisation, ce prix de transaction sert de référence au prix d'évaluation de la position, sauf exceptions dûment justifiées ;
- dès lors qu'il s'agit d'une société qui détient des actifs cotés, le prix de marché de ces actifs à la date de valorisation est utilisé pour calculer l'actif net réévalué ;
- en l'absence de transaction au cours des douze derniers mois précédant la date de valorisation, les ratios boursiers d'un « peer group », c.-à-d. d'un échantillon de sociétés cotées comparables à la société non cotée permettent de dégager la juste valeur de la position, une décote étant appliquée, le cas échéant, pour illiquidité et/ou pour

restrictions sur le titre, avec documentation des ratios « EV/ EBITDA », « Price-to-Book », « Price-to-Sales » et « Price-to-Earnings » pour les sociétés cotées du « peer group » ;

- l'évaluation par multiples boursiers peut être complétée par des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée détenue par Spuerkeess, ou par une valorisation de type « discounted cash flows », dès lors que la société non cotée élabore de manière récurrente un plan d'affaires pluriannuel qui est transmis à Spuerkeess ;
- lorsque les statuts de la société non-cotée fixent un prix de transaction ou déterminent la méthode de calcul de la juste valeur, le prix issu des statuts ou de l'application de la méthode de calcul déterminent la valeur d'évaluation de la position, et ce à chaque date de valorisation ;
- les positions non cotées et non significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte d'une décote éventuelle pour illiquidité et/ou pour restrictions sur le titre et/ou du dividende de la société sur le résultat du dernier exercice social audité, dès lors que l'information est disponible.

Les données utilisées lors du processus de valorisation sont issues des comptes sociaux ou sont estimées à partir des derniers chiffres disponibles. Les multiples boursiers du « peer group » et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » sont issus de Bloomberg en référence au cours de clôture pour la date de valorisation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective. Le processus de mesure de la juste valeur aux dates de valorisation fait l'objet d'un contrôle systématique tant de la 1^{re} (sur la qualité des données) que de la 2^e ligne de défense (quant à la méthodologie, aux modèles et à l'exactitude des travaux de la 1^{re} ligne).

3.3.4 Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, Spuerkeess considère l'ensemble des produits du modèle HTC respectant le critère dit du SPPI, ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan, dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- Le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception »).

→ **Correction de valeur appliquée équivaut à un « Expected Credit Loss » à 1 an.**

- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :

- ont subi une dégradation de leur probabilité de défaut (PD). L'approche de la dégradation de la PD, qui prend davantage en compte l'aspect « forward looking », remplace la méthode basée sur la dégradation des notations¹. Cette dégradation se base désormais sur la comparaison (absolue et relative) des probabilités de défaut « lifetime » résiduelle (annualisées) à la date de référence par rapport à la date de l'origination. Un seuil de 0,3% est appliqué pour la « Low Credit Risk Exemption (LCRE) » :

$$\begin{aligned} & \text{PD}_{\text{Reporting}} - \text{PD}_{\text{Origination}} > \text{seuil absolu} \\ & \text{ou} \\ & \text{PD}_{\text{Reporting}} / \text{PD}_{\text{Origination}} > \text{seuil relatif} \end{aligned}$$

et

Low Credit Risk Exemption (LCRE)

$$\text{PD}_{\text{Reporting}} > \text{PE}_{\text{LCRE}}$$

alors

STAGE 2

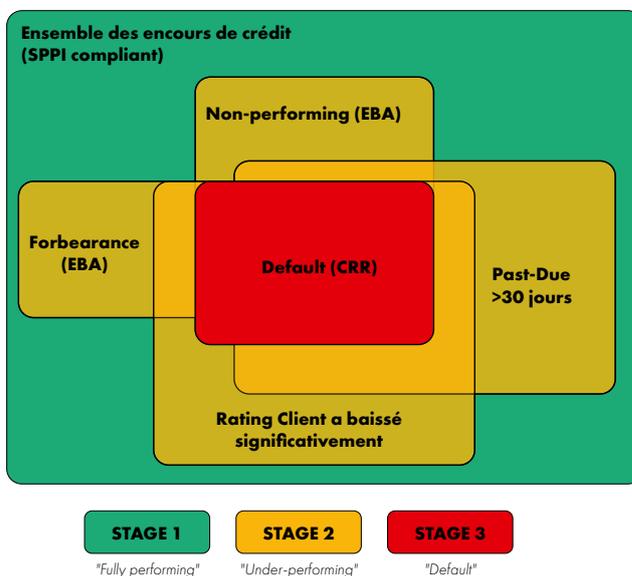
- Avec :
 - seuil de PD pour définir la « LCRE » : 0,3% ;
 - choix du seuil relatif : seuil de « x3 » par rapport à la PD « at origination » ;
 - choix du seuil absolu : 5%.
- sont « Non-performing » mais pas en défaut selon l'article 178 de la CRR ;

- sont « past-due » depuis 30 jours, mais moins de 90 jours ;
- ont été restructurées selon la définition introduite par l'« Autorité bancaire européenne » (ABE) et adoptée par l'Union européenne dans le cadre du règlement UE 2015/227 ;
- se voient attribuer un « stage 2 » manuellement pour tenir compte de critères qualitatifs non considérés dans les points précédents ;
- → **Correction de valeur appliquée équivaut à un « Lifetime Expected Credit Loss ».**

- le « stage 3 » reprend les expositions en défaut selon l'article 178 de la CRR.

→ **Correction de valeur appliquée équivaut à un « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1)**

Le graphique ci-dessous détaille la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages ».



Comme Spuerkeess applique la définition du défaut au niveau du débiteur, toutes les expositions d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». Cette « contagion » n'est pas appliquée d'office pour le « stage 2 ». Ainsi, un même client peut donc avoir des engagements classés en « stage 1 » et en « stage 2 ».

¹ Dégradation de la notation interne ≥ 3 « notches » (≥ 2 « notches » pour les expositions des personnes physiques) « since initial recognition ».

Le tableau ci-dessous résume les déclencheurs des différents événements :

Notions	Explications	Stage IFRS9
1. « Défaut »	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'arriérés de paiement, mais « unlikeliness to pay » (ULP), dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite). - Franchir pendant 90 jours consécutivement le seuil absolu (a) et le seuil relatif (b) : <ul style="list-style-type: none"> a. seuil absolu : arriéré > EUR 100 (« retail ») ou EUR 500 (« wholesale ») ; b. seuil relatif : montant de l'arriéré par rapport au montant total des expositions sur le débiteur figurant au bilan de la Banque > 1% (« retail » et « wholesale »). 	STAGE 3
2. « Non-Performing »	<ul style="list-style-type: none"> - Retard > ½ mensualité pendant > 90 jours, ou - Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours. 	STAGE 2
3. « Forbearance / renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	- Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance) et client en difficulté financière.	STAGE 2
4. « Past-Due »	- Retard pendant > 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA).	STAGE 2
5. Notation interne	- Dégradation de la PD entre sa date d'origination et sa date de reporting.	STAGE 2
6. « Override » de stage	- Eventuel « override » du stage pour tenir compte d'informations non reprises au niveau des indicateurs ci-dessus	STAGE 2

Tableau des périodes probatoires :

Migration	Déclencheur de la migration	Période probatoire	Conditions
STAGE 2 au STAGE 1	« Forbearance »	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> - montant significatif remboursé pendant la phase probatoire; - notation « investment grade »; - « performing ».
	Notation « Wholesale »	1 an	les variables considérées pour la notation « Wholesale » se basent sur les états financiers publiés annuellement : impact potentiel sur la notation pendant 12 mois.
	Notation interne « Retail »	6 mois	les variables considérées pour la notation « Retail » se basent sur le comportement historique des 6 derniers mois : impact potentiel sur la notation pendant 6 mois.
STAGE 3 au STAGE 2	« Non-performing » et « forbearance »	1 an	Le statut parallèle de « non-performing » et de « forbearance » déclenche le défaut. Le client sort du « non-performing » et du défaut si la date début « forbearance » \geq 1 année. Il y a donc une année de période probatoire pour le statut de « non-performing »/défaut.
	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés), mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de « forbearance »). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 2 (en cas de SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut « unlikeliness to pay », mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de « forbearance ») est également appliquée.
STAGE 3 au STAGE 1	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés)	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (absence de « forbearance »). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 1 (absence de SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut « unlikeliness to pay »	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (absence de « forbearance ») est également appliquée.

Détermination de l'« Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explications
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> - $PD_{M,1} = 1 - (1 - PD_1)^M$ et M la maturité résiduelle en nombre de jour /365,25 de l'année prochaine, - PD_1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière), - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période.
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (« lifetime expected loss »)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \frac{(Exposures_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<ul style="list-style-type: none"> $PD_{M,k}$ tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière) L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i. La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période.

Les principes de base appliqués par Spuerkeess sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PiT) et « forward looking », Spuerkeess a appliqué un indice (PiT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PiT et de projeter les paramètres en considérant 4 scénarios économiques :

- « optimistic »,
- « baseline »,
- « adverse » et
- « severely adverse ».

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques

des différents produits. Les LGD des expositions garanties par un bien immobilier tiennent compte de l'évolution future de la valeur des biens immobiliers définis dans le scénario macroéconomique respectif. L'évolution de l'indice des prix impacte directement le calcul des « haircuts ». Ces « haircuts » contiennent aussi une partie relative aux frais de réalisation de la garantie lors d'un recouvrement (« haircuts » de 25%)². À noter cependant que toute hausse des prix est neutralisée (i.e. « management overlay »), quels que soient le scénario ou l'année. Un tel « management overlay » avait déjà été appliqué en 2022.

Le modèle utilisé pour réévaluer les biens immobiliers résidentiels utilise notamment la classe de performance énergétique comme variable explicative du modèle. Sur la base des observations de prix historiques, le modèle de réévaluation applique une indexation

² Dans le scénario « adverse », un « haircut » de 47,5% est appliqué, ce qui correspond au 40% appliqué dans le « baseline » auquel on ajoute 7,5% en ligne avec la baisse supplémentaire des prix entre 2024 et 2026 projetée dans ce scénario. Dans le scénario « severely adverse » on applique un « haircut » de 60% (i.e. 40% du « baseline » auquel on ajoute 20% pour tenir compte d'une baisse supplémentaire des prix dans ce scénario). Le scénario « optimistic » applique un « haircut » de 32,5% pour tenir compte des 40% appliqué dans le « baseline » et d'une baisse plus faible des prix que celle prévue dans ce scénario « baseline ».

de prix plus favorable pour les biens immobiliers avec une classe énergétique plus performante. Ceci permet de considérer le risque climatique (risque de transition) au niveau de la détermination des LGD et des provisions. Actuellement, le scénario des prix immobiliers ne diffère pas encore entre les classes énergétiques. La prise en compte de cette dimension dans l'évolution des prix immobiliers sera pourtant envisagée pour 2024. L'exposition au risque physique (i.e. risque d'inondation) est prise en compte lors de la valorisation initiale du bien, mais reste de manière générale non significative au niveau du portefeuille. En effet, seulement 2,1% des biens immobiliers résidentiels en hypothèque se trouvent dans une zone inondable centennale³ (crues avec probabilité d'occurrence moyenne).

Spuerkeess a recours aux scénarios, avec les pondérations suivantes :

	Pondérations scénarios			
	Baseline	Adverse	Severely Adverse	Optimistic
2022	50%	25%	20%	5%
2023	60%	20%	10%	10%

Étant donné que le scénario « severely adverse » est plus sévère que celui de l'année 2022, le poids du scénario macroéconomique « severely adverse » a baissé de 20% à 10% en 2023.

Les scénarios se basent sur les projections des autorités nationales ou internationales, à savoir le STATEC et le FMI, la source étant déterminée en fonction de la disponibilité et de la pertinence des informations pour Spuerkeess, les prévisions de la BCE étant utilisées comme facteur d'ajustement. Additionnellement, ces projections sont ajustées par jugement d'expert pour tenir compte des évolutions postérieures à la publication (cf. scénario « baseline » ci-dessous) ou complétées par des scénarios internes (cf. scénario « adverse » et « severely adverse » ci-dessous).

Le scénario « baseline » a été défini en se basant sur les projections du FMI de juillet 2023 pour les économies avancées. Une croissance de +1,4% pour les économies avancées sur l'année 2024 a ainsi été retenue. Pour le PIB Luxembourg, les prévisions du STATEC de mi-septembre 2023 ont été reprises (i.e. +2%, +2,5% et +2,4% pour 2024, 2025 et 2026 respectivement).

Le contexte macroéconomique dans le scénario « adverse » se base sur les risques adverses plausibles au scénario central anticipés par le FMI dans son « World Economic Outlook » (WEO) de juillet 2023, complété par les dires d'expert (effet des actions des banques centrales pour stabiliser l'économie, réponse du gouvernement luxembourgeois vis-à-vis d'une baisse plus marquée du prix de l'immobilier⁴). Ce scénario macroéconomique prévoit une inflation à la hausse en fin d'année 2023, plus persistante qu'anticipée et une activité économique ralentie qui se matérialise progressivement au Q4 2023.

Le scénario « severely adverse » défini par Spuerkeess (jugement d'expert) présente un scénario macroéconomique plus défavorable que celui du scénario macroéconomique « adverse ». Le scénario « severely adverse » projette entre autres un recul cumulé du PIB sur 3 ans de -7,3% pour les « advanced economies » (y compris les États-Unis qui devraient avoir une baisse moins importante que l'UE), accompagné d'une diminution significative des recettes des États de l'UE. Dans ce scénario, le Luxembourg n'est pas épargné par l'environnement fortement défavorable et le PIB recule par conséquent de -4,5% sur les 3 années du scénario de projection.

Les résultats ainsi obtenus ont fait l'objet d'une revue et d'une validation par les instances compétentes de Spuerkeess.

³ Les cartes des zones inondables développées par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement dans le cadre de leurs plans de gestion des risques d'inondation pour le Grand-Duché de Luxembourg ont été utilisées pour cette analyse du risque d'inondation.

⁴ La publication du FMI d'octobre 2023 n'a plus été prise en compte dû au fait que les évolutions par rapport à la publication de juillet n'étaient pas matérielles (cf. graphique en fin de section).

– ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2022 :

Type scénario	poids	variables macroéconomiques	2023	2024	2025	ECL non pondéré (en EUR mios)	ECL pondéré (en EUR mios)
Optimistic	5%	PIB luxembourgeois	3,50%	3,00%	3,00%	121	194
		PIB advanced economies	2,30%	3,00%	3,00%		
Baseline	50%	PIB luxembourgeois	2,50%	2,40%	2,10%	136	
		PIB advanced economies	0,90%	1,50%	1,50%		
Adverse	25%	PIB luxembourgeois	-0,45%	0,50%	0,50%	235	
		PIB advanced economies	-0,50%	0,30%	0,30%		
Severely adverse	20%	PIB luxembourgeois	-2,45%	-0,50%	1,50%	303	
		PIB advanced economies	-1,50%	-0,20%	1,00%		

– ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2023 :

Type scénario	poids	variables macroéconomiques	2024	2025	2026	ECL non pondéré (en EUR mios)	ECL pondéré (en EUR mios)
Optimistic	10%	PIB luxembourgeois	2,40%	2,70%	2,50%	216	326
		PIB advanced economies	1,80%	2,00%	2,00%		
Baseline	60%	PIB luxembourgeois	2,00%	2,50%	2,40%	265	
		PIB advanced economies	1,40%	1,80%	1,90%		
Adverse	20%	PIB luxembourgeois	0,60%	1,10%	1,50%	371	
		PIB advanced economies	1,00%	1,40%	1,50%		
Severely adverse	10%	PIB luxembourgeois	-3,00%	-1,00%	-0,50%	719	
		PIB advanced economies	-4,00%	-3,00%	-0,50%		

Face à l'environnement économique défavorable actuel (niveau élevé des taux d'intérêt et ralentissement de la croissance économique), Spuerkeess continue à appliquer des ajustements de modèle sous forme de « management overlays » dans ses modèles IFRS 9.

Spuerkeess a appliqué un « management overlay » via les poids des quatre scénarios. Selon la procédure en place, le poids des scénarios aurait dû être calculé en se basant sur une analyse quantitative⁵ et qualitative⁶. Pour combler les incertitudes liées au contexte macroéconomique, Spuerkeess a donc décidé de faire un « override » de cette approche, étant donné l'approche trop « backward looking » de la composante quantitative. L'approche quantitative/qualitative avant « management overlay » (70% « baseline », 10% « optimistic » et 20% pour les deux scénarios « adverse » et « severely adverse ») est donc substituée par

jugement d'expert se basant plutôt sur les poids qualitatifs, définis dans le tableau sur les poids des scénarios.

En 2022, Spuerkeess a déjà appliqué un downgrade de deux « whole letter rating notches » pour la clientèle « Retail » (i.e. personnes physiques et petites entreprises) classée « risque élevé ». Face au contexte actuel, Spuerkeess a adopté l'approche suivante :

- les entreprises de taille moyenne actives dans un secteur « high risk » obtiennent dorénavant un downgrade de 2 « notches » (au lieu de 1 « notch » auparavant) ;
- les downgrades appliqués aux personnes physiques et aux petites entreprises restent inchangés, i.e. :
 - les personnes physiques avec capacité de remboursement significativement détériorée suite à la hausse des taux d'intérêt : +2 « notches » sur une échelle de 12 notations ;

⁵ Dans l'approche quantitative, la fréquence historique de crises macroéconomiques est utilisée pour déterminer les poids. Les poids de l'approche quantitative sont : « optimistic » : 14,9% ; « adverse » : 21,3% ; « baseline » : 63,8%.

⁶ Approche qualitative issue d'un rapport d'analyse d'un leader européen de la gestion d'actifs.

- les petites entreprises actives dans un secteur « high risk » : +2 « whole letter rating notches ».

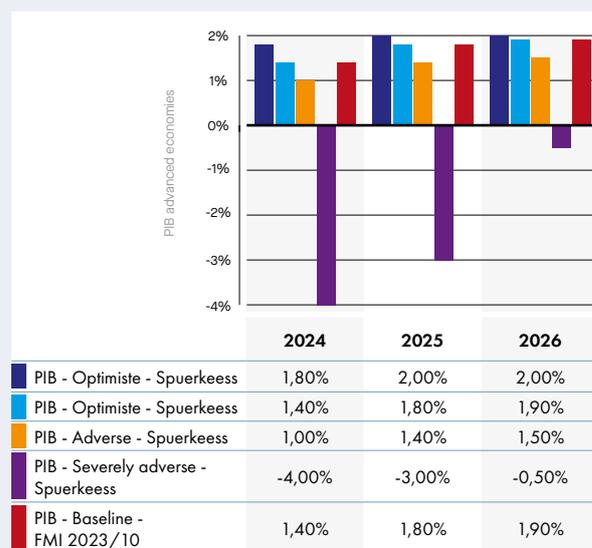
La classification de risque des secteurs se base sur une stratégie intégrée de Spuerkeess qui vise notamment à évaluer le risque de chaque secteur dans un contexte macroéconomique donné, tel que la consommation énergétique pour mener son activité. Les risques climatiques et environnementaux (risque de transition) de chaque secteur sont également pris en compte dans cette stratégie intégrée. Pour les entreprises, le risque climatique lié à la transition est donc pris en compte dans le calcul des ECL via la classification de risque et les « management overlays » qui en découlent.

Ni la hausse des prix immobiliers de 5% anticipée dans le scénario « baseline » pour l'année 2026, ni la hausse cumulée de 10% (2025 et 2026) dans le scénario « optimistic », n'ont été prises en compte pour le calcul des ECL. Un « management overlay » supplémentaire consiste donc dans la non prise en compte de la hausse des prix immobiliers dans les scénarios macroéconomiques « baseline » et « optimistic » pour le calcul des LTV et par conséquent des LGD. La prise en compte de la hausse des prix projetés aurait conduit à des LGD plus basses.

Le niveau des provisions au 31 décembre 2023 de EUR 326 millions, contient des « management overlays » pour EUR 42,7 millions (p.r. à EUR 51 millions en décembre 2022) dont EUR 10,7 millions liés au poids des scénarios, EUR 26,7 millions liés aux downgrades de ratings et EUR 5,3 millions liés à la non prise en compte des hausses des prix immobiliers. L'application de la nouvelle méthode de « staging » basée sur la PD au lieu des ratings, a fait augmenter les provisions à hauteur de EUR 5,0 millions.

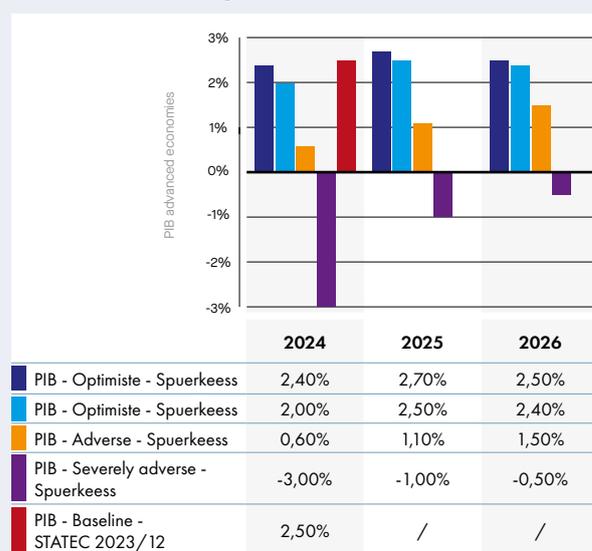
Les tableaux ci-après livrent un comparatif entre les scénarios internes retenus et le scénario « baseline » du FMI et du STATEC. Pour le PIB du Luxembourg, le scénario « baseline » Spuerkeess moins favorable que celui du STATEC (2% vs 2,5%) s'explique par la prise en compte de la révision à la baisse des chiffres du PIB luxembourgeois par rapport aux prévisions du STATEC de fin septembre 2023.

Scénarios Spuerkeess et externes (FMI) pour le PIB des Advanced Economies au 31/12/2023



Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2023 (Advanced Economies)

Scénarios Spuerkeess et externes (STATEC) pour le PIB du Luxembourg au 31/12/2023



Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2023 (Luxembourg)?

7 Données non disponibles du Statec pour 2025 et 2026.

3.3.4.1 Abandon de créances évaluées au coût amorti

Seuls les encours du « stage 3 » peuvent faire l'objet d'un abandon de créances.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de Spuerkeess sur base d'une appréciation documentée que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

3.3.5 Analyse par secteur

Spuerkeess catégorise ses engagements de type « corporate » nationaux et internationaux en différents secteurs selon la nomenclature internationale GICS (« Global Industry Classification Standard »). Cette classification se construit sur 11 secteurs principaux qui, eux-mêmes, sont subdivisés sur 3 niveaux de profondeurs (groupes d'industries, industries et sous-industries). Au cours du troisième trimestre 2022, une approche intégrée couvrant les volets risques de crédit, ESG et vulnérabilités spécifiques a remplacé la précédente notion de vulnérabilité Covid-19. Chaque sous-industrie se voit attribuée une vulnérabilité « low », « medium » ou « high ».

Concernant les vulnérabilités spécifiques, il s'agit de facteurs tels que les risques en relation avec le conflit russo-ukrainien, l'inflation et la pénurie de certaines matières premières impactant fortement certaines sous-industries. Les effets positifs et négatifs des opportunités et vulnérabilités spécifiques peuvent influencer la vue sectorielle finale. Le cas échéant, un suivi renforcé des contreparties faisant partie d'une sous-industrie classée comme vulnérable a lieu. La vulnérabilité des sous-industries est intégrée dans le calcul des limites de crédit sectorielles et des notations internes et influencera par la suite directement la détermination de la charge en capital et le provisionnement des expositions.

L'évolution rapide des facteurs de risques clés, comme l'inflation, les taux d'intérêt, l'incertitude économique et la perte de pouvoir

d'achat des consommateurs ont amené Spuerkeess à revoir les vulnérabilités en juillet 2023 par rapport à celles retenues en novembre 2022.

Ainsi, Spuerkeess a revu la notation interne des différentes expositions professionnelles en accordant la priorité aux secteurs catégorisés à risque élevé suivant la nouvelle approche et en tenant compte de l'importance des débiteurs pour l'économie nationale ainsi que de leurs engagements envers Spuerkeess. Le risque sectoriel a également été pris en compte lors de l'attribution de notation à la clientèle concernée.

Il y a lieu de relever au 31 décembre 2023 une détérioration de la notation par rapport à décembre 2022 pour 24,5% des clients actifs dans les secteurs les plus touchés suivant la nouvelle approche intégrée, une confirmation de la notation pour 52,2%, une amélioration de la notation pour 16,3% et pas de changement pour 1,9% de ces clients. Pour les 5,1% de nouveaux clients, l'impact a été considéré lors de l'attribution de la notation initiale et des éventuelles revues en cours d'année.

Les secteurs actuellement classés comme risque élevé, comprennent principalement des sociétés actives dans les domaines suivants :

- sociétés d'exploitation de biens immobiliers;
- activités immobilières diversifiées;
- promotion immobilière;
- constructions d'habitations résidentielles;
- vente au détail de produits pour l'industrie automobile.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des expositions de la clientèle professionnelle classée à risque élevé représentent un encours de EUR 5.540 millions (EUR 3.141 millions au 31 décembre 2022 sur base des vulnérabilités applicables à cette date) et les pertes de crédits attendues enregistrées y relatives s'élèvent à EUR 121,9 millions. La ventilation des provisions par « stage IFRS » se présente comme suit :

- 19,1% des dépréciations proviennent du stage 1 (39,3% au 31 décembre 2022);
- 27,0% des dépréciations proviennent du stage 2 (52,0% au 31 décembre 2022);

- 53,9% des dépréciations proviennent du stage 3 (8,7% au 31 décembre 2022).

Spuerkeess porte également une attention particulière aux engagements de clients indirectement touchés par les secteurs classés à risque élevé.

3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres

3.4.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

Spuerkeess conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

Spuerkeess effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.4.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.5 Marché interbancaire

3.5.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5.2 Émissions de titres

Les émissions de Spuerkeess sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », Spuerkeess émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

Spuerkeess a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, Spuerkeess applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de crédit propre est à renseigner dans les autres éléments du résultat global, ce risque est jugé non-matériel pour Spuerkeess.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. Elles comprennent également les droits d'utilisation d'actifs dont les sous-jacents sont des immobilisations corporelles.

En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, Spuerkeess y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Spuerkeess applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :
 - Composant gros-œuvre 30 - 50 ans
 - Composant parachèvement 1 30 an
 - Composant parachèvement 210 ans
 - - Composant autres 10 - 20 ans
- matériel informatique : 4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels : de 2 à 10 ans
- véhicules : 4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le

composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de Spuerkeess sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

L'enregistrement à la présente rubrique des droits d'utilisation d'un actif en vertu d'un contrat de location est explicité au paragraphe 3.8.1.

[3.7 Immobilisations incorporelles](#)

Spuerkeess considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

[3.8 Les contrats de location](#)

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

[3.8.1 Spuerkeess est locataire](#)

La norme IFRS 16 « contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom depuis le 1^{er} janvier 2019.

Spuerkeess a conclu des contrats de location pour la location d'immeubles, de parkings et de guichets automatiques S-BANK. Ces contrats de prise en location entraînent les comptabilisations suivantes :

- comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif. Le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles » ;
- comptabilisation d'une « obligation locative » au passif : l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Spuerkeess a opté pour une comptabilisation de la valeur non actualisée des paiements des loyers étant donné l'impact non matériel qui résulterait de cette actualisation. Il n'y a donc aucune charge d'intérêts comptabilisée sur les dettes provenant de contrats de location ;
- comptabilisation au compte de résultat des « loyers de location » et des « pénalités » éventuelles à payer dans le cas où il est mis fin anticipativement à un contrat de location ; les pénalités

sont à comptabiliser en tant que charges au titre de l'exercice de résiliation du contrat.

[3.8.2 Spuerkeess est bailleuse](#)

Dans le cas où Spuerkeess est bailleuse, il faut distinguer les contrats de location-financement des contrats de location simple.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

Lorsque Spuerkeess donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

Lorsque Spuerkeess donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location simple, le sous-jacent de ce contrat est comptabilisé dans le bilan selon sa nature. Les contrats de location simples de Spuerkeess sont relatifs à la location d'immeubles et sont comptabilisés en immobilisations corporelles de placement.

[3.9 Avantages au Personnel](#)

Les avantages au Personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Spuerkeess accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

[3.9.1 Avantages à court terme](#)

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du Personnel », y compris pour les montants restants dus à la clôture.

3.9.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Épargne Temps », mis en place par Spuerkeess au 1^{er} octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures;
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures;
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

3.9.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du Personnel de Spuerkeess, ayant le statut de fonctionnaire ou non, bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'État tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs à Spuerkeess, en application de la loi organique du 24 mars 1989.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non-fonctionnaire à charge de Spuerkeess résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'État et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés. Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse;
- la pension d'invalidité;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant;
- la pension de survie d'orphelin;
- le trimestre de faveur.

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont en qualité le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'État que les autres membres du Personnel de Spuerkeess.

Les membres du Conseil d'administration de Spuerkeess ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de Spuerkeess, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1^{er} décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de Spuerkeess correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice;
 - le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation;
 - la variation de l'écart actuariel et de l'écart d'évaluation;
- montants desquels est retranché le rendement attendu. L'écart actuariel et l'écart d'évaluation sont comptabilisés

systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.9.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et donc la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.
- liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple et de manière non exhaustive,

les parts de fonds d'investissement ou professionnel spécialisé, de fonds d'investissement alternatifs, de sociétés d'investissement en capital à risque et de sociétés anonymes luxembourgeoises non cotées (SOPARFI ou autre), ainsi que des terrains et biens immobiliers.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 50% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 50% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 15% des actifs bruts pour les autres instruments et les parts et actions d'OPC dont la liquidité n'est pas journalière, ayant recours à des stratégies avec effets de levier ou dont les actifs sous-jacents sont des obligations, respectivement de la dette de type « high yield ». Une restriction supplémentaire particulière s'impose à l'égard des OPC de dette obligataire « high yield », dont le poids est limité à 7,5% des actifs bruts du compartiment.

Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille. La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

La stratégie d'investissement du compartiment CLP-BCEE se fait par la prise en compte des facteurs environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance en ligne avec la politique générale de Spuerkeess.

3.10 Provisions

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour Spuerkeess une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Spuerkeess comptabilise une provision à sa valeur actualisée

lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-GAAP » mais non éligibles sous le référentiel IFRS, Spuerkeess déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour risque potentiel sur les postes d'actif, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan ;
- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunité fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de remploi acquis ou constitués par l'entreprise ;
- la provision « Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg » (AGDL) jusqu'à l'exercice 2022 : il s'agit de la constitution, en franchise provisoire d'impôt, d'une provision visant à honorer les engagements de Spuerkeess qui découlent de son adhésion à l'AGDL, système luxembourgeois de garantie des dépôts en vigueur jusqu'en 2015.

Le 18 décembre 2015, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée.

La Loi a remplacé le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence

d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de Spuerkeess au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, ses obligations vis à vis de l'AGDL ont été utilisées au fur et à mesure de sa contribution au « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et au « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL) au cours des exercices 2016 à 2022.

Le montant des moyens financiers du FRL a dépassé fin 2023 le volume de 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les États membres participant. Il n'y aura dès lors pas de contribution additionnelle exigée des établissements de crédit en 2024.

Le premier niveau cible des moyens financiers du FGDL était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. En principe cette cible a été atteinte fin 2018, grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

De 2019 à 2026, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer annuellement pour constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

3.11 Impôts courants et impôts différés

Les impôts courants sont calculés en conformité avec les lois fiscales en vigueur au moment du calcul et par rapport à l'année de référence.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires

quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains

et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de Spuerkeess sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « autres éléments du résultat global ».



4. NOTES AU BILAN⁸ (EN EUROS)

4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques*	31/12/2022	31/12/2023
Caisse	75.845.803	79.367.153
Dépôts auprès des banques centrales	9.795.349.796	7.073.199.664
Autres dépôts à vue	976.570.100	735.210.731
Total	10.847.765.699	7.887.777.548
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-1.496.616	-651.509

* durée inférieure à 1 an

Évolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	1.161.034	-	-	1.161.034
Variations	335.583	-	-	335.583
Augmentation suite à acquisition ou origination	28	-	-	28
Diminution suite à remboursement	-100	-	-	-100
Changement lié au risque de crédit	-97.295	-	-	-97.295
Autres changements	423.228	-	-	423.228
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	9.721	-	-	9.721
Situation au 31 décembre 2022	1.496.616	-	-	1.496.616
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	10.849.262.315	-	-	10.849.262.315

⁸ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	1.496.616	-	-	1.496.616
Variations	-856.334	11.227	-	-845.107
Augmentation suite à acquisition ou origination	4.858	-	-	4.858
Diminution suite à remboursement	-22.628	-	-	-22.628
Changement lié au risque de crédit	-840.132	11.227	-	-828.905
Autres changements	4.441	-	-	4.441
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	-2.873	-	-	-2.873
Situation au 31 décembre 2023	640.282	11.227	-	651.509
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	7.884.925.937	3.503.120	-	7.888.429.057

4.2 Prêts et avances au coût amorti – Établissements de crédit

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Prêts interbancaires	1.128.198.657	70.806.606	1.199.005.263	559.277.084	5.607.053	564.884.137
Prise/Mise en pension	198.438.996	36.968.560	235.407.555	2.535.341.720	75.256.466	2.610.598.186
Location financement	144	99.392	99.536	21.884	45.236	67.119
Autres	23.485.651	-	23.485.651	69.121.345	-	69.121.345
Total	1.350.123.447	107.874.557	1.457.998.005	3.163.762.033	80.908.755	3.244.670.787
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-511.347	-69.566	-580.913	-35.088	-887	-35.975
Crédits confirmés non utilisés			233.202.789			257.908.123

Dans le cas des opérations de prise en pension, Spuerkeess devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit de vendre ou de collatéraliser ces titres. En 2023 et en 2022, Spuerkeess a réutilisé des titres issus d'opérations de prise en pension.

Évolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	541.222	5	-	541.227
Variations	39.654	33	-	39.687
Augmentation suite à acquisition ou origination	454.160	-	-	454.160
Diminution suite à remboursement	-12.299	-	-	-12.299
Changement lié au risque de crédit	-634.341	7	-	-634.334
Autres changements	229.465	26	-	229.491
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	2.669	-	-	2.669
Situation au 31 décembre 2022	580.875	39	-	580.913
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	1.458.577.330	1.588	-	1.458.578.918

Évolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	580.875	39	-	580.913
Variations	-544.919	-20	-	-544.939
Augmentation suite à acquisition ou origination	52.338	-	-	52.338
Diminution suite à remboursement	-14.850	-5	-	-14.855
Changement lié au risque de crédit	-597.216	-15	-	-597.231
Autres changements	14.493	-	-	14.493
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	316	-	-	316
Situation au 31 décembre 2023	35.957	19	-	35.975

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	290	-290	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-3.827	3.827	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-

Encours dépréciés au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	3.244.701.457	5.305	-	3.244.706.762

Spuerkeess, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

4.3 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Clientèle « retail »	1.041.487.150	18.441.473.382	19.482.960.533	974.141.870	18.288.643.764	19.262.785.634
Clientèle « corporate »	1.900.968.136	4.019.946.798	5.920.914.933	2.242.354.736	4.108.770.407	6.351.125.143
Secteur public	109.935.904	1.191.539.613	1.301.475.517	621.038.588	732.738.576	1.353.777.164
Total	3.052.391.190	23.652.959.793	26.705.350.983	3.837.535.194	23.130.152.747	26.967.687.941
<i>dont location financement</i>	<i>13.483.068</i>	<i>150.921.084</i>	<i>164.404.152</i>	<i>11.897.308</i>	<i>189.132.655</i>	<i>201.029.963</i>
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-41.434.981</i>	<i>-113.967.586</i>	<i>-155.402.568</i>	<i>-86.363.405</i>	<i>-191.165.805</i>	<i>-277.529.210</i>
Crédits confirmés non utilisés			6.178.159.623			6.098.357.246

Dépréciations sur prêts et avances - Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	29.772.350	34.002.490	48.848.223	112.623.064
dont:				
<i>Clientèle « retail »</i>	4.299.761	17.507.256	10.626.887	32.433.904
<i>Clientèle « corporate »</i>	25.399.672	16.495.234	38.221.337	80.116.243
<i>Secteur public</i>	72.917	-	-	72.917
Variations	11.733.314	25.812.023	5.234.166	42.779.504
Augmentation suite à acquisition et origination	12.610.946	2.432.895	642.824	15.686.665
Diminution suite à remboursement	-524.427	-4.952.445	-267.369	-5.744.241
Changement lié au risque de crédit	-9.863.938	22.229.447	5.867.668	18.233.178
Autres changements	9.499.754	6.100.342	62.981	15.663.076
Amortissement	-	-	-968.854	-968.854
Écart de change	10.980	1.784	-103.084	-90.320
Situation au 31 décembre 2022	41.505.665	59.814.513	54.082.390	155.402.568
dont:				
<i>Clientèle « retail »</i>	11.597.338	26.393.141	15.985.185	53.975.664
<i>Clientèle « corporate »</i>	29.849.764	33.312.073	38.097.205	101.259.041
<i>Secteur public</i>	58.564	109.299	-	167.863
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	72.067.532	-95.527.611	23.460.079	-
Transfert du stage 1	-813.286.710	798.964.551	14.322.159	-
Transfert du stage 2	883.065.374	-904.363.009	21.297.635	-
Transfert du stage 3	2.288.868	9.870.847	-12.159.715	-
Clientèle « corporate »	-546.835.778	542.410.435	4.425.343	-
Transfert du stage 1	-616.455.187	595.607.249	20.847.938	-
Transfert du stage 2	67.561.340	-88.023.402	20.462.062	-
Transfert du stage 3	2.058.069	34.826.588	-36.884.657	-
Secteur public	-5.174.638	5.174.638	-	-
Transfert du stage 1	-5.174.638	5.174.638	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31/12/2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	18.074.209.654	1.366.819.539	95.907.003	19.536.936.197
Clientèle « corporate »	4.877.586.355	1.023.308.159	121.279.460	6.022.173.974
Secteur public	1.296.468.741	5.174.638	-	1.301.643.380

Dépréciations sur prêts et avances - Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	41.505.665	59.814.513	54.082.390	155.402.568
dont:				
<i>Clientèle « retail »</i>	11.597.338	26.393.141	15.985.185	53.975.664
<i>Clientèle « corporate »</i>	29.849.764	33.312.073	38.097.205	101.259.041
<i>Secteur public</i>	58.564	109.299	-	167.863
Variations	1.863.369	24.395.489	95.867.784	122.126.642
Augmentation suite à acquisition et origination	16.823.766	2.496.293	5.285.123	24.605.182
Diminution suite à remboursement	-1.349.922	-1.094.964	-535.014	-2.979.900
Changement lié au risque de crédit	-21.869.766	26.566.955	87.761.274	92.458.463
Autres changements	8.262.695	-3.567.227	4.514.365	9.209.832
Amortissement	-	-2.228	-1.050.728	-1.052.956
Écart de change	-3.404	-3.339	-107.235	-113.978
Situation au 31 décembre 2023	43.369.034	84.210.002	149.950.174	277.529.210
dont:				
<i>Clientèle « retail »</i>	12.319.570	44.387.431	53.089.560	109.796.561
<i>Clientèle « corporate »</i>	30.567.614	39.753.172	96.860.614	167.181.400
<i>Secteur public</i>	481.850	69.399	-	551.249
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	-776.810.573	612.271.245	164.539.328	-
Transfert du stage 1	-1.268.020.771	1.158.736.438	109.284.333	-
Transfert du stage 2	488.744.770	-563.525.855	74.781.085	-
Transfert du stage 3	2.465.428	17.060.662	-19.526.090	-
Clientèle « corporate »	-460.948.811	293.379.429	167.569.382	-
Transfert du stage 1	-686.370.144	601.625.926	84.744.218	-
Transfert du stage 2	223.596.923	-309.849.177	86.252.254	-
Transfert du stage 3	1.824.410	1.602.680	-3.427.090	-
Secteur public	3.271.977	-3.271.977	-	-
Transfert du stage 1	-1.561.051	1.561.051	-	-
Transfert du stage 2	4.833.028	-4.833.028	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31/12/2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	17.168.139.432	1.947.370.702	257.072.061	19.372.582.195
Clientèle « corporate »	4.981.458.985	1.242.032.566	294.814.993	6.518.306.544
Secteur public	1.323.902.253	30.426.160	-	1.354.328.413

Les « autres changements » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques.

En sus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Spuerkeess publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que Spuerkeess aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2022	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	107.555.057	1.304.243	27.642.743	2.244.345	135.197.801	3.548.588
Clientèle « corporate »	132.746.295	3.566.522	65.575.310	11.545.505	198.321.605	15.112.027
Total	240.301.352	4.870.765	93.218.053	13.789.849	333.519.406	18.660.614

au 31/12/2023	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	331.243.777	4.029.419	105.974.061	20.673.163	437.217.838	24.702.582
Clientèle « corporate »	121.629.665	2.829.805	153.277.729	44.759.609	274.907.394	47.589.413
Total	452.873.442	6.859.224	259.251.790	65.432.771	712.125.233	72.291.995

4.4 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	75.175.729	56.900.000	132.075.729	131.477.857	46.559.933	178.037.790
Total	75.175.729	56.900.000	132.075.729	131.477.857	46.559.933	178.037.790

Passifs	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	222.949.082	71.916.098	294.865.180	243.373.036	41.820.715	285.193.752
Total	222.949.082	71.916.098	294.865.180	243.373.036	41.820.715	285.193.752

4.5 Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	132.742.199	260.929.883	393.672.082	161.408.188	152.137.959	313.546.147
Secteur public	89.697.959	43.949.818	133.647.777	20.248.655	23.876.499	44.125.154
Établissements de crédit	12.399.214	197.291.155	209.690.369	122.441.489	108.321.101	230.762.590
Clientèle « corporate »	30.645.027	19.688.909	50.333.935	18.718.045	19.940.359	38.658.404
Prêts et avances	-	28.781.367	28.781.367	2.033.436	42.068.726	44.102.162
Secteur public	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-	28.781.367	28.781.367	2.033.436	42.068.726	44.102.162
Total	132.742.199	289.711.249	422.453.449	163.441.624	194.206.685	357.648.309
dont évaluation latente	-1.962.370	-21.804.478	-23.766.848	-1.199.628	-11.827.835	-13.027.463

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9, ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes :

Instruments de dettes	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	523.828.561	393.672.082
Acquisitions	5.493.430	40.405.967
Ventes	-125.761	-
Remboursements	-117.264.577	-138.475.554
Résultats réalisés	-759	-961.954
Proratas d'intérêts	-676.965	6.953.295
Évaluations latentes	-17.603.669	11.889.524
Différence de change	21.823	62.787
Situation au 31 décembre	393.672.082	313.546.147

4.6 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes						
Secteur public	600.847.047	2.177.272.393	2.778.119.441	421.052.487	2.283.870.843	2.704.923.331
Établissements de crédit	2.006.601.728	3.930.655.142	5.937.256.870	2.061.102.996	4.361.861.431	6.422.964.427
Clientèle « corporate »	724.532.493	4.131.524.920	4.856.057.413	584.733.816	5.104.099.995	5.688.833.811
Total	3.331.981.269	10.239.452.455	13.571.433.724	3.066.889.299	11.749.832.269	14.816.721.568
<i>dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable</i>	-21.631.992	-777.107.454	-798.739.447	-19.603.091	-313.749.407	-333.352.498
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-1.781.357	-9.043.585	-10.824.942	-1.025.748	-9.345.013	-10.370.761

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	13.811.876.892	13.571.433.724
Acquisitions	2.776.876.488	4.294.245.866
Remboursements	-2.177.642.987	-3.499.779.018
Résultats réalisés	67.364	-1.121.257
Proratas d'intérêts	-34.758.507	58.205.092
Évaluations latentes	-852.173.018	466.508.205
Dépréciations	-1.724.752	454.181
Différence de change	48.912.244	-73.225.225
Situation au 31 décembre	13.571.433.724	14.816.721.568

Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	8.401.338	495.556	203.296	9.100.190
dont				
Secteur public	760.685	-	-	760.685
Etablissements de crédit	4.219.731	-	-	4.219.731
Clientèle « corporate »	3.420.923	495.556	203.296	4.119.775
Variations	1.810.353	-86.439	838	1.724.752
Augmentation suite à acquisition et origination	2.214.346	-	-	2.214.346
Diminution suite à remboursement	-81.861	-747	-	-82.609
Changement lié au risque de crédit	-3.039.460	-189.638	838	-3.228.260
Autres changements en net	2.697.345	103.946	-	2.801.292
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	19.983	-	-	19.983
Situation au 31 décembre 2022	10.211.691	409.117	204.134	10.824.942
dont				
Secteur public	1.011.249	-	-	1.011.249
Établissements de crédit	4.947.711	-	-	4.947.711
Clientèle « corporate »	4.252.731	409.117	204.134	4.865.982
Transferts de stage encours				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-21.718.772	21.718.772	-	-
Transfert du stage 1	-24.564.836	24.564.836	-	-
Transfert du stage 2	2.846.063	-2.846.063	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2022				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.779.130.689	-	-	2.779.130.689
Établissements de crédit	5.942.204.581	-	-	5.942.204.581
Clientèle « corporate »	4.806.223.121	54.496.140	204.134	4.860.923.395

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	10.211.691	409.117	204.134	10.824.942
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	1.011.249	-	-	1.011.249
<i>Etablissements de crédit</i>	4.947.711	-	-	4.947.711
<i>Clientèle « corporate »</i>	4.252.731	409.117	204.134	4.865.982
Variations	-407.450	6.806	-53.536	-454.181
Augmentation suite à acquisition et origination	2.552.928	35.772	150.598	2.739.298
Diminution suite à remboursement	-152.602	-1.989	-	-154.591
Changement lié au risque de crédit	-7.703.414	-26.651	-204.134	-7.934.200
Autres changements en net	4.911.033	-	-	4.911.033
Amortissement	-	-	-	-
Écart de change	-15.395	-326	-	-15.721
Situation au 31 décembre 2023	9.804.240	415.923	150.598	10.370.761
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	3.998.994	-	-	3.998.994
<i>Établissements de crédit</i>	2.943.098	11.729	-	2.954.827
<i>Clientèle « corporate »</i>	2.862.148	404.194	150.598	3.416.940
Transferts de stage encours				
Secteur public	-	-	-	-
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Établissements de crédit	-2.875.186	2.875.186	-	-
Transfert du stage 1	-2.875.186	2.875.186	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-33.517.569	33.517.569	-	-
Transfert du stage 1	-46.648.544	46.648.544	-	-
Transfert du stage 2	13.130.975	-13.130.975	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2023				
Secteur public	2.708.922.324	-	-	2.708.922.324
Établissements de crédit	6.423.044.069	2.875.186	-	6.425.919.255
Clientèle « corporate »	5.576.163.804	115.859.903	227.044	5.692.250.750

Les « autres changements en net » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques.

4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Cette rubrique reprend les instruments de dettes sous forme d'obligations à taux variable, à taux fixe et autres taux sous condition du respect du critère du SPPI dans le contexte du modèle d'affaires « Hold to Collect and Sell » (HTC&S).

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes						
Secteur public	-	25.146.780	25.146.780	-	26.417.285	26.417.285
Etablissements de crédit	-	4.479.600	4.479.600	-	4.674.550	4.674.550
Clientèle « corporate »	-	-	-	-	-	-
Total	-	29.626.380	29.626.380	-	31.091.835	31.091.835
<i>dont évaluation latente à la clôture</i>	-	-3.947.350	-3.947.350	-	-2.481.984	-2.481.984

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres sur l'évaluation latente est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR -1.842.641 et à EUR -2.956.580 pour l'exercice précédent.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	17.534.900	29.626.380
Acquisitions	15.948.070	-
Résultats réalisés	-1.944	-
Proratas d'intérêts	110.964	89
Évaluations latentes	-3.965.610	1.465.366
Situation au 31 décembre	29.626.380	31.091.835

4.8 Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Instruments de capitaux propres		
Établissements de crédit	7.894.054	8.025.523
Clientèle « corporate »	873.947.875	734.828.314
Total	881.841.929	742.853.837
<i>dont évaluation latente par la réserve de réévaluation</i>	601.954.032	465.465.699
Dividendes encaissés sur la période	35.333.027	44.437.715
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>	-	-
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	-101	-241.250

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres en relation avec l'évaluation latente des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation, ainsi que des parts dans les entreprises associées et dans les filiales est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR 1.463.897.489 et à EUR 1.492.725.822 pour l'exercice précédent.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	1.114.207.961	881.841.929
Acquisitions	-	-
Ventes	-26.416	-520.671
Transferts vers Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	-
Résultats réalisés par les fonds propres	-101	-241.250
Évaluations latentes	-235.237.303	-136.247.084
Différence de change	2.897.789	-1.757.255
Situation au 31 décembre	881.841.929	742.853.837

4.9 Parts dans les entreprises associées et dans les filiales

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2023
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	7.995.477
i-Hub S.A.	20,00	8.750.000	8.750.000
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	422.473.517
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	82.367.025
LuxConstellation S.A.	30,00	75.000	75.000
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	146.261
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	1.863.278
Lux-Fund Advisory S.A.	39,38	45.983	1.049.402
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	332.764.351
Visalux S.C.	40,90	438.049	3.047.345
Spuerkeess Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	24.826.697
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	9.365.352
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	129.977.385
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	45.891.446
Total		72.757.776	1.070.592.536
Dividendes encaissés sur la période			32.710.820
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>			-
Plus-/moins values réalisées sur ventes/liquidations dans les capitaux propres			192.863

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2022
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	10.519.640
i-Hub S.A.	20,00	6.630.000	6.630.000
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	496.350.534
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	84.242.881
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	138.094
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	1.871.049
Visalux S.C.	35,36	373.071	6.278.613
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	165.651.298
Lux-Fund Advisory S.A.	39,38	47.833	1.050.239
Spuerkeess Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	24.617.567
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	10.751.033
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	112.221.578
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	41.044.200
Total		70.499.648	961.366.726
Dividendes encaissés sur la période			30.242.908
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>			-
Plus-/moins values réalisées sur ventes/liquidations dans les capitaux propres			396

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres en relation avec l'évaluation latente des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation, ainsi que des parts dans les entreprises associées et dans les filiales est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR 1.463.897.489 et à EUR 1.492.725.822 pour l'exercice précédent.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable

Entreprises associées et filiales	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	920.715.332	961.366.726
Acquisitions	6.638.146	2.259.978
Ventes / liquidations	-	-1.850
Transferts vers Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-6.985.620	-
Résultats réalisés par les fonds propres	396	192.863
Evaluations latentes	40.998.473	106.774.819
Différence de change	-	-
Situation au 31 décembre	961.366.726	1.070.592.536

Au cours de l'exercice 2023, Spuerkeess a acquis une participation à hauteur de 30% dans la société LuxConstellation S.A. et a participé à une augmentation de capital de i-Hub S.A.. Au cours de l'exercice précédent, la participation European Fund Administration S.A. avait été intégralement cédée.

[4.10 Nantissement de titres](#)

- Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension bilatérales

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Instruments de dettes émis par le secteur public	101.736.165	38.912.190
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	93.550.066	281.170.376
Instruments de dettes émis - autres	161.575.334	150.937.315
Total	356.861.565	471.019.881

Les instruments de dettes sont issus principalement de la rubrique des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

- Titres prêtés et autres nantissements

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	333.806.228	399.736.830
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	-	-
Instruments de dettes émis - autres	5.229.854	-
Total	339.036.082	399.736.830

[4.11 Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles](#)

Spuerkeess n'a pas détenu d'obligations convertibles au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

4.12 Instruments dérivés

Au niveau des instruments financiers dérivés, Spuerkeess distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions sont exclusivement détenus en contrepartie de transactions (couverture économique) et non pas à des fins spéculatives. Pour les instruments dérivés de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur de Spuerkeess consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts peuvent faire l'objet d'une micro- ou d'une macro-couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.
- couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie s'applique à deux types de risques. D'une part, Spuerkeess applique ce type de couverture pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. D'autre part elle s'applique à des obligations à taux fixes en devises pour lesquelles Spuerkeess juge nécessaire de couvrir le risque de change. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS et de CIRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.

Rubriques au 31/12/2023	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	178.037.790	285.193.752	26.198.771.655
Opérations liées au taux de change	139.702.847	255.802.676	16.772.571.233
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	139.702.847	253.859.231	16.746.218.552
- CCIS	-	1.943.445	26.352.681
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	38.334.943	29.391.076	9.426.200.423
- IRS	38.334.943	29.391.076	9.426.200.423
- <i>autres</i>	-	-	-
Micro-couverture de juste valeur	578.027.876	353.463.971	13.525.428.462
Opérations liées au taux de change	145.411.777	105.866.141	2.664.023.740
- CCIS	145.411.777	105.866.141	2.664.023.740
Opérations liées au taux d'intérêts	432.616.098	247.597.830	10.861.404.722
- IRS	432.616.098	247.597.830	10.861.404.722
Macro-couverture de juste valeur	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
Opérations liées au taux d'intérêts	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
- IRS	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	24.086	753.281	17.802.934
Opérations liées au taux de change	-	753.281	12.402.934
- CCIS	-	753.281	12.402.934
Opérations liées au taux d'intérêts	24.086	-	5.400.000
- IRS	24.086	-	5.400.000

Rubriques au 31/12/2022	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	132.075.729	294.865.180	21.218.813.373
Opérations liées au taux de change	95.941.566	240.929.951	13.285.291.750
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	95.728.944	238.426.173	13.255.318.884
- CCIS	212.622	2.503.777	29.972.866
- autres	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	36.134.163	53.935.229	7.933.521.623
- IRS	36.134.163	53.935.229	7.933.521.623
- autres	-	-	-
Micro-couverture de juste valeur	735.387.874	300.490.923	11.966.992.484
Opérations liées au taux de change	99.734.446	123.391.648	2.440.066.168
- CCIS	99.734.446	123.391.648	2.440.066.168
Opérations liées au taux d'intérêts	635.653.428	177.099.275	9.526.926.316
- IRS	635.653.428	177.099.275	9.526.926.316
Macro-couverture de juste valeur	725.963.579	4.070.839	4.271.199.907
Opérations liées au taux d'intérêts	725.963.579	4.070.839	4.271.199.907
- IRS	725.963.579	4.070.839	4.271.199.907
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	1.192.678	2.619.678	121.604.920
Opérations liées au taux de change	1.138.575	2.619.678	111.704.920
- CCIS	1.138.575	2.619.678	111.704.920
Opérations liées au taux d'intérêts	54.103	-	9.900.000
- IRS	54.103	-	9.900.000

Couvertures de juste valeur au 31/12/2023	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficiency	Taux d'efficacité
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	-294.364.562	-414.463.731	420.883.132	6.419.400	101,55%
		Macro-couverture	-477.452.432	-259.490.719	265.014.791	5.524.072	102,13%
Instruments du passif taux fixe	Émissions de titres	Micro-couverture	50.740.746	25.433.310	-26.360.002	-926.692	103,64%
Risque taux de change							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	-91.931.553	-92.766.225	95.385.454	2.619.228	102,82%
Instruments du passif taux fixe	Émissions de titres	Micro-couverture	-111.220	-320.419	322.924	2.505	100,78%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2023	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-29.552	-	24.782	-	-
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	37.036	-	-11.825	-	-

Couvertures de juste valeur au 31/12/2022	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficiency	Taux d'efficacité
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	-715.247.694	833.894.714	-837.542.429	-3.647.715	100,44%
		Macro-couverture	-740.135.506	905.976.623	-907.289.664	-1.313.041	100,14%
Instruments du passif taux fixe	Émissions de titres	Micro-couverture	77.100.748	-83.427.056	83.862.002	434.946	100,52%
Risque taux de change							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	-187.317.007	203.685.939	-205.546.036	-1.860.098	100,91%
Instruments du passif taux fixe	Émissions de titres	Micro-couverture	-434.144	-527.000	509.572	-17.429	96,69%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2022		Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	
					continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle		-973.760	-	54.334	-
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		-81.286	-	-48.861	-

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2023	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	13.638.514
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-756.515.203
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	755.246.299
partie inefficente	14.907.418
Couverture de flux de trésorerie	7.484
partie inefficente	-
partie efficiente	7.484
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2023	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1^{er} Janvier 2023	5.472
Variation de juste valeur liée à la couverture :	7.484
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-29.552
<i>du risque de change</i>	37.036
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2023	12.956

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2022	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	-6.403.337
gains (pertes) sur les instruments de couverture	1.869.849.028
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	-1.866.006.555
partie inefficace	-10.245.809
Couverture de flux de trésorerie	-1.055.046
partie inefficace	-
partie efficace	-1.055.046
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2022	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1^{er} Janvier 2022	1.060.518
Variation de juste valeur liée à la couverture :	-1.055.046
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-973.760
<i>du risque de change</i>	-81.286
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2022	5.472

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres pour la couverture des flux de trésorerie est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR 9.725 et à EUR 4.107 pour l'exercice précédent.

4.13 Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Actif: Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-752.334.874	-488.436.242
Passif: Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-	-

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et avances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2022 à 2023 s'explique essentiellement par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

Cette rubrique a subi une correction suivant IAS 8 : le montant relatif à l'exercice 2022 a été reclassé de la rubrique du même nom du passif vers l'actif, tel que décrit sous la note 2.1.4.

4.14 Immobilisations corporelles à usage propre

Terrains et constructions				
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	385.550.534	18.718.915	60.779.231	465.048.680
Entrées	1.503.249	2.391.971	5.872.356	9.767.575
Transferts exceptionnels	-8.915.658	-	-	-8.915.658
Sorties	-3.462.177	-	-10.424.711	-13.886.889
Situation au 31 décembre 2022	374.675.948	21.110.886	56.226.875	452.013.709
Amortissements cumulés				
Situation au 1^{er} janvier 2022	165.692.540	9.489.991	35.935.337	211.117.868
Amortissements	-3.019.739	-	-10.405.061	-13.424.800
Transferts exceptionnels	-7.885.069	-	-	-7.885.069
Dotations aux amortissements	11.835.003	3.060.442	9.959.425	24.854.870
Situation au 31 décembre 2022	166.622.736	12.550.433	35.489.701	214.662.869
Valeur comptable nette				
Situation au 1^{er} janvier 2022	219.857.994	9.228.923	24.843.894	253.930.813
Situation au 31 décembre 2022	208.053.212	8.560.452	20.737.174	237.350.840
Situation au 1^{er} janvier 2023				
Situation au 1^{er} janvier 2023	374.675.948	21.110.886	56.226.875	452.013.709
Entrées	3.169.574	2.263.625	10.003.235	15.436.433
Transferts exceptionnels	-	-	-	-
Sorties	-7.361.330	-	-8.293.234	-15.654.563
Situation au 31 décembre 2023	370.484.192	23.374.511	57.936.876	451.795.579
Amortissements cumulés				
Situation au 1^{er} janvier 2023	166.622.736	12.550.433	35.489.701	214.662.869
Amortissements	-7.328.083	-	-8.291.879	-15.619.962
Transferts exceptionnels	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	11.321.041	3.267.052	9.165.282	23.753.374
Situation au 31 décembre 2023	170.615.693	15.817.486	36.363.103	222.796.281
Valeur comptable nette				
Situation au 1^{er} janvier 2023	208.053.212	8.560.452	20.737.174	237.350.840
Situation au 31 décembre 2023	199.868.499	7.557.025	21.573.773	228.999.297

4.15 Immobilisations corporelles de placement

Situation au 1^{er} janvier 2022	23.035.942
Entrées (acquisitions)	-
Entrées (dépenses d'investissement)	797.443
Transferts exceptionnels	8.915.658
Sorties	-1.819.939
Situation au 31 décembre 2022	30.929.104

Amortissements cumulés

Situation au 1^{er} janvier 2022	12.605.278
Amortissements	-1.346.747
Transferts exceptionnels	7.885.072
Dotations aux amortissements	441.534
Situation au 31 décembre 2022	19.585.137

Valeur comptable nette

Situation au 1^{er} janvier 2022	10.430.664
Situation au 31 décembre 2022	11.343.967

Situation au 1^{er} janvier 2023	30.929.104
Entrées (acquisitions)	-
Entrées (dépenses d'investissement)	203.094
Transferts exceptionnels	-
Sorties	-1.325.658
Situation au 31 décembre 2023	29.806.540

Amortissements cumulés

Situation au 1^{er} janvier 2023	19.585.137
Amortissements	-1.319.691
Transferts exceptionnels	-
Dotations aux amortissements	897.800
Situation au 31 décembre 2023	19.163.245

Valeur comptable nette

Situation au 1^{er} janvier 2023	11.343.967
Situation au 31 décembre 2023	10.643.297

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élèvent à EUR 3.487.406 pour l'exercice 2023, contre EUR 3.287.849 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2023 en relation avec les immeubles de placement s'élèvent à EUR 269.011 contre EUR 207.093 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 92.291.550 à la fin de l'exercice 2023, contre EUR 91.137.213 à la fin de l'exercice 2022. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert de Spuerkeess en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.



4.16 Immobilisations incorporelles

Situation au 1^{er} janvier 2022	79.815.358
Entrées	27.685.471
Sorties	-20.336.648
Situation au 31 décembre 2022	87.164.182

Amortissements cumulés

Situation au 1^{er} janvier 2022	45.615.323
Amortissements	-20.336.648
Dotations aux amortissements	20.890.297
Situation au 31 décembre 2022	46.168.973

Valeur comptable nette

Situation au 1^{er} janvier 2022	34.200.035
Situation au 31 décembre 2022	40.995.209

Situation au 1^{er} janvier 2023	87.164.182
Entrées	31.196.267
Sorties	-16.910.106
Situation au 31 décembre 2023	101.450.343

Amortissements cumulés

Situation au 1^{er} janvier 2023	46.168.973
Amortissements	-16.910.106
Dotations aux amortissements	24.870.454
Situation au 31 décembre 2023	54.129.321

Valeur comptable nette

Situation au 1^{er} janvier 2023	40.995.209
Situation au 31 décembre 2023	47.321.022

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.17 Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		
Clientèle « corporate »	-	919.434
Total	-	919.434
<i>dont évaluation latente par la réserve de réévaluation</i>	-	697.602

Spuerkeess renseigne dans cette rubrique les actifs corporels et actifs financiers détenus dans une optique de vente à court terme en accord avec les dispositions de la norme IFRS 5.

Les participations classées comme détenues en vue de la vente au 31 décembre 2023 représentent des parts de SES Global dans le contexte d'un programme de rachat non encore clôturé.

	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	-	-
Ventes	-6.985.620	-
Transferts	6.985.620	221.832
Résultats réalisés par les fonds propres	14.529.966	-
Evaluations latentes	-14.529.966	697.602
Différence de change	-	-
Situation au 31 décembre	-	919.434

4.18 Impôts: Actifs et passifs d'impôts

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels Spuerkeess pourrait être assujettie en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2023, Spuerkeess enregistre une créance nette d'impôts courants de EUR 2.197.401 contre EUR 78.377.166 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, Spuerkeess calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat et du résultat de cession des valeurs mobilières non reclassé en compte de résultat. La charge fiscale globale des collectivités au taux d'imposition nominal est de 24,94% depuis l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2023, Spuerkeess enregistre un actif d'impôts différés de EUR 87.627.134 et un passif d'impôts différés de EUR 2.532.600.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2022	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2022
Impôts différés actifs	141.242.069	-81.578.731	-	59.663.338
Impôts différés passifs	-18.090.366	17.176.851	-	-913.515
Impôts différés actifs / passifs nets	123.151.704	-64.401.881	-	58.749.823

Rubriques	01/01/2023	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2023
Impôts différés actifs	59.663.338	27.963.796	-	87.627.134
Impôts différés passifs	-913.515	-1.619.085	-	-2.532.600
Impôts différés actifs / passifs nets	58.749.823	26.344.710	-	85.094.533

4.18.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Impôts courants	78.377.166	2.197.401
<i>Impôt sur le revenu</i>	8.974.595	-14.235.734
<i>Impôt commercial</i>	69.423.436	16.454.000
<i>Impôt sur la fortune</i>	-20.865	-20.865
Impôts différés	59.663.338	87.627.134
Actifs d'impôts	138.040.504	89.824.535

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	36.398	2.949
Instruments de dettes - application de la juste valeur	982.376	612.250
Instruments de capitaux - application de la juste valeur	780.463	854.610
Écart actuariel lié aux avantages du Personnel	57.864.101	86.157.324
Actifs d'impôts différés	59.663.338	87.627.134

4.18.2 Passifs d'impôts

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	37.763	6.181
Instruments de dettes - application de la juste valeur	-	-
Instruments de capitaux - application de la juste valeur	875.752	955.183
Écart actuariel lié aux avantages du Personnel	-	1.571.237
Passifs d'impôts différés	913.515	2.532.600

4.19 Autres actifs

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Suspens opérationnels	5.258.121	13.373.360
Débiteurs privilégiés ou garantis	10.082	9.693.164
Autres	1.076.292	1.706.638
Total	6.344.494	24.773.162

4.20 Dépôts évalués au coût amorti – Établissements de crédit

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Dépôts interbancaires	4.834.193.743	301.071.340	5.135.265.084	4.862.965.509	27.078.368	4.890.043.877
<i>dont dépôts banques centrales</i>	<i>1.200.251.625</i>	<i>250.000.000</i>	<i>1.450.251.625</i>	<i>48.627</i>	<i>-</i>	<i>48.627</i>
Mise/Prise en pension	373.059.026	-	373.059.026	460.368.372	-	460.368.372
Autres passifs financiers	174.061.418	-	174.061.418	74.298.068	-	74.298.068
Total	5.381.314.187	301.071.340	5.682.385.528	5.397.631.950	27.078.368	5.424.710.317

Spuerkeess a participé au « Targeted Longer-Term Refinancing Operations » (TLTRO) de la Banque centrale européenne au cours de l'exercice 2020 et 2021.

Spuerkeess a souscrit à la quatrième tranche du TLTRO III pour un notionnel de EUR 3,2 milliards et une durée de 3 ans allant du 24 juin 2020 au 28 juin 2023 avec une option de remboursement anticipé à partir de septembre 2021 ainsi qu'à la huitième tranche du TLTRO III pour un notionnel de EUR 250 millions et une durée de 3 ans allant du 24 juin 2021 au 28 juin 2024 avec une option de remboursement anticipé à partir de septembre 2022.

Avec le TLTRO III, la BCE a modifié les modalités en introduisant des périodes de référence spéciales optionnelles, munies de conditions particulières quant aux taux de progression requis dans les catégories de prêts visés et à la rémunération du notionnel souscrit par les banques.

Pour les 2 périodes de référence spéciales et au vu du respect des conditions liées à la progression des catégories de prêts visés, Spuerkeess a su appliquer un rendement de 100 points de base dans le calcul du coût amorti de ces dépôts.

Spuerkeess, dans le contexte des modifications rétroactives des conditions du TLTRO III par la BCE, a procédé à un premier remboursement en date du 23 novembre 2022 pour un nominal de EUR 1.250 millions et à un deuxième remboursement en date du 21 décembre 2022 pour un nominal de EUR 750 millions. Le solde résiduel du TLTRO III a été remboursé anticipativement en date du 28 juin 2023.

4.21 Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Secteur privé	32.605.740.841	266.512.791	32.872.253.632	32.376.369.158	284.686.376	32.661.055.534
Comptes à vue et à préavis	14.797.234.300	-	14.797.234.300	11.722.870.720	-	11.722.870.720
Comptes à terme	4.530.421.799	266.512.791	4.796.934.590	8.692.513.100	284.686.376	8.977.199.476
Epargne	13.278.084.743	-	13.278.084.743	11.960.985.339	-	11.960.985.339
Secteur public	7.166.246.114	1.176.449.262	8.342.695.376	6.419.883.574	1.061.990.553	7.481.874.127
Total	39.771.986.955	1.442.962.053	41.214.949.009	38.796.252.732	1.346.676.929	40.142.929.661

4.22 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Emissions non subordonnées	-	131.633.032	131.633.032	15.029.065	154.462.778	169.491.843
Total	-	131.633.032	131.633.032	15.029.065	154.462.778	169.491.843
<i>dont évaluation latente</i>	<i>-</i>	<i>-29.000.583</i>	<i>-29.000.583</i>	<i>355.348</i>	<i>-17.936.498</i>	<i>-17.581.150</i>

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2022	2023
Situation au 1er janvier	165.001.798	131.633.032
Émissions	-	24.220.000
Remboursements/rachats	-	-
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	1.960.394	2.583.869
Évaluations latentes	-35.047.621	11.419.433
Différence de change	-281.539	-364.491
Situation au 31 décembre	131.633.032	169.491.843

4.23 Émissions de titres

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Bons de caisse	14.596.670	4.664.706	19.261.376	11.133.603	1.834.869	12.968.471
Papier commercial	2.022.188.043	-	2.022.188.043	2.537.079.223	-	2.537.079.223
Medium Term Notes et autres émissions	-	637.629.532	637.629.532	121.226.351	996.730.984	1.117.957.335
Total	2.036.784.713	642.294.238	2.679.078.952	2.669.439.176	998.565.853	3.668.005.029
<i>dont émissions subordonnées</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable</i>	-	-76.666.604	-76.666.604	-12.726	-50.616.800	-50.629.526

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la bourse de Luxembourg.

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont gérés en mode « run-off ».

Spuerkeess n'affiche plus d'émissions subordonnées.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Emissions	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	462.898.904	637.629.532
Émissions	315.000.000	450.742.716
Remboursements/rachats	-54.935.000	-1.503.556
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	951.668	7.530.107
Évaluations latentes	-84.371.574	26.037.078
Différence de change	-1.914.466	-2.478.542
Situation au 31 décembre	637.629.532	1.117.957.335

4.24 Provisions

Cette rubrique regroupe trois grands types de provisions, à savoir les provisions à constituer en application de la norme IAS 37, les provisions à caractère prudentiel admises sous le référentiel « Lux-GAAP » et les provisions selon la norme IFRS 9 sur les engagements hors bilan de Spuerkeess.

Mouvements de l'exercice :

	Provisions				
	Prudentielles	Risques et charges	Compte épargne temps	IFRS 9	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	335.255.001	8.692.032	23.059.119	16.351.906	383.358.060
Dotations	8.065.407	8.727.237	-	13.175.863	29.968.508
Reprises	-24.462.330	-1.417.499	-	-4.252.859	-30.132.688
Utilisation	-17.788.725	-5.775.656	-	-	-23.564.381
Écart de change	-	-	-	21	21
Charge reprise sous frais du Personnel	-	-	5.646.384	-	5.646.384
Situation au 31 décembre 2022	301.069.353	10.226.115	28.705.503	25.274.931	365.275.902
Situation au 1^{er} janvier 2023	301.069.353	10.226.115	28.705.503	25.274.931	365.275.902
Dotations	1.630.152	2.648.772	-	21.153.348	33.961.630
Reprises	-512.583	-3.900.000	-	-8.670.108	-13.082.690
Utilisation	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-1.885.917	-	237	-1.885.680
Charge reprise sous frais du Personnel	-	-	8.529.358	-	-
Situation au 31 décembre 2023	302.186.923	7.088.970	37.234.861	37.758.409	384.269.161

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et des provisions pour charges sur dépenses de Personnel non couvertes par d'autres normes.

Parmi les provisions à caractère prudentiel figure d'abord la provision AGDL dont le stock résiduel a été utilisé pendant l'exercice 2022.

La provision forfaitaire est également une provision à caractère prudentiel, dont l'objectif est la constitution, au cours du temps et de manière anticyclique, d'une réserve afin de couvrir la matérialisation de risques probables, mais non encore avérés au moment de l'établissement des comptes annuels. Pour l'exercice 2023, Spuerkeess n'a enregistré ni dotations, ni reprises. En revanche, cette provision a subi une reprise pour un montant de EUR 23.949.747 pour l'exercice 2022, en contrepartie de l'enregistrement du paiement du solde restant de la contribution au FRL, ainsi que de la contribution du FGDL par le compte de résultat. Cette provision affiche dès lors un solde de EUR 263.327.190 à la fin des exercices 2023 et 2022.

La troisième provision à caractère prudentiel est réalisée au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR. Le stock de cette provision s'élève à EUR 38.859.733 à la fin de l'exercice 2023 contre EUR 37.742.163 un an plus tôt.

Détails pour le provisionnement IFRS 9 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	11.219.717	3.490.387	1.641.804	16.351.906
Variations	5.597.920	3.756.358	-431.253	8.923.025
Augmentation suite à acquisition ou origination	6.581.442	592.079	14.579	7.188.101
Diminution suite à remboursement	-2.679.590	-414.625	-1.158.644	-4.252.859
Changement lié au risque de crédit	-2.413.961	3.009.625	712.813	1.308.477
Autres changements	4.110.038	569.249	-	4.679.286
Écart de change	-9	30	-	21
Situation au 31 décembre 2022	16.817.637	7.246.744	1.210.551	25.274.931
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-172.926.541	172.061.142	865.399	-
Transfert du stage 2	46.749.362	-47.363.322	613.961	-
Transfert du stage 3	525.778	2.550.338	-3.076.117	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	6.904.105.775	573.945.331	7.041.833	7.485.092.939
Situation au 1^{er} janvier 2023	16.817.637	7.246.744	1.210.551	25.274.931
Variations	-162.386	1.478.050	11.167.814	12.483.478
Augmentation suite à acquisition ou origination	7.702.381	814.421	5.616.228	14.133.030
Diminution suite à remboursement	-5.823.137	-1.691.088	-1.155.883	-8.670.108
Changement lié au risque de crédit	-3.196.927	2.453.252	7.335.002	6.591.327
Autres changements	1.155.305	-98.534	-627.534	429.237
Écart de change	-8	-1	-	-8
Situation au 31 décembre 2023	16.655.251	8.724.794	12.378.364	37.758.409
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-345.426.393	335.822.593	9.603.800	-
Transfert du stage 2	77.386.252	-82.314.707	4.928.454	-
Transfert du stage 3	225.439	371.940	-597.379	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	6.553.562.654	699.788.693	73.121.831	7.326.473.178

4.25 Autres passifs

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Suspens opérationnel	1.065.090	2.340.027
Créanciers privilégiés ou garantis	24.659.978	69.387.562
Dettes provenant de contrats de location	8.560.453	7.557.025
Autres	2.283.935	8.742.917
Total	36.569.456	88.027.531

4.26 Provisions liées aux avantages du Personnel– Plan de pension à prestations définies

Principales estimations utilisées dans la détermination des provisions liées aux avantages du Personnel :

Variables	31/12/2022	31/12/2023
Taux d'actualisation pour les personnes actives	3,50%	3,40%
Taux d'actualisation pour les rentiers	3,60%	3,30%
Croissance des salaires ayants droit avant 1999 (y inclus indexation)	3,25%	3,00%
Croissance des salaires ayants droit après 1999 (y inclus indexation)	3,25%	4,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	3,25%
Rendement induit	3,56%	3,34%

Le rendement induit de 3,34% en 2023 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2023.

Dotation nette aux provisions liées aux avantages du Personnel renseignée à la rubrique « frais du Personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2022	31/12/2023
Coût des services rendus	15.922.348	8.159.458
Coût financier	9.234.007	19.788.480
Rendement induit	-5.458.728	-16.364.436
Total	19.697.627	11.583.502

Engagements de pension :

	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier des engagements	899.980.920	556.272.806
Coût des services rendus	15.922.348	8.159.458
Coût financier	9.234.007	19.788.480
Prestations payées	-14.821.663	-16.144.740
Écart actuariel	-354.042.806	135.845.048
Situation au 31 décembre des engagements	556.272.806	703.921.052

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, Spuerkeess ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'État qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 16.144.740 incluent les remboursements à l'État des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2022.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2022	2023
Écart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles		
- hypothèses financières	-356.558.811	24.177.481
- hypothèses démographiques	-	39.330.420
Écart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	2.516.005	72.337.147
Total écart actuariel	-354.042.806	135.845.048

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2022	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	52.019.149	-45.299.052
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-37.220.939	42.118.603
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-19.862.394	21.021.377
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	14.159.786	-14.180.115

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2023	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	70.503.477	-61.003.466
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-42.889.850	50.833.950
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-27.350.932	29.036.640
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	21.308.289	-21.145.373

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2022	31/12/2023
Duration moyenne de l'engagement de pension	17,76 années	17,58 années
Analyse des échéances des engagements à payer	556.272.808	703.921.052
pensions de l'exercice non encore remboursées	8.210.362	9.064.941
engagements à payer jusqu'à 12 mois	14.659.352	16.071.314
engagements à payer entre 1 à 3 ans	30.224.532	33.951.099
engagements à payer entre 3 à 6 ans	49.419.400	57.064.533
engagements à payer entre 6 à 11 ans	86.692.276	101.514.778
engagements à payer entre 11 à 16 ans	82.432.273	98.331.063
engagements à payer au-delà de 16 ans	284.634.612	387.923.324

Actifs du plan de pension :

	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier des actifs	532.028.042	460.019.704
Prestations payées	-14.821.663	-16.144.740
Contribution	29.005.954	31.127.320
Rendement induit	5.458.728	16.364.436
Écart d'évaluation	-91.651.357	28.699.955
Situation au 31 décembre des actifs	460.019.704	520.066.675

En 2023, Spuerkeess a réalisé une contribution annuelle de EUR 31.127.320 contre une contribution annuelle de EUR 29.005.954 une année plus tôt.

Investissements du plan de pension :

2022	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	42.744.214	129.934.910	52.967.921	225.647.045
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	197.904.556	197.904.556
Investissement en biens immobiliers	-	-	14.696.000	14.696.000
Autres actifs (essentiellement dépôts)	21.772.103	-	-	21.772.103
Total	64.516.317	129.934.910	265.568.477	460.019.704

2023	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	62.669.073	137.728.343	72.142.840	272.540.257
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	209.387.019	209.387.019
Investissement en biens immobiliers	-	-	14.674.326	14.674.326
Autres actifs (essentiellement dépôts)	23.465.073	-	-	23.465.073
Total	86.134.146	137.728.343	296.204.185	520.066.675

Engagements nets de pension :

	2021	2022	2023
Engagements de pension	899.980.920	556.272.806	703.921.052
Juste valeur des actifs du plan	-532.028.042	-460.019.704	-520.066.675
Engagements non financés	367.952.878	96.253.102	183.854.377

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1^{er} janvier 2022	494.404.681
variation nette 2022	-262.391.449
Stock au 31 décembre 2022	232.013.232
Stock au 1^{er} janvier 2023	232.013.232
variation nette 2023	107.145.093
Stock au 31 décembre 2023	339.158.325

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR 254.572.242 et à EUR 174.149.136 pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2024, la contribution totale estimée de Spuerkeess aux provisions liées aux avantages du Personnel sera de EUR 31.749.900.

4.27 Plus- ou moins-value de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur

Cette rubrique dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres reprend les plus- ou moins-values réalisées sur des opérations d'instruments financiers réévalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-108	-241.250
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	396	192.863
Actifs non-courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	14.529.966	-
Total	14.530.254	-48.387

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR -14.314 et à EUR 14.530.179 pour l'exercice précédent.

4.28 Transactions avec les parties liées

Les parties liées de Spuerkeess sont les sociétés consolidées et mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de Spuerkeess.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché.

4.28.1 Relations entre Spuerkeess et les sociétés consolidées et mises en équivalence

	31/12/2022	31/12/2023
Dépôts des filiales auprès de la Banque	88.661.774	103.765.345
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-

	31/12/2022	31/12/2023
Prêts des filiales auprès de la Banque	7.840	-
Intérêts sur prêts	-	-

4.28.2 Entités étatiques

Spuerkeess, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'État luxembourgeois exerce un contrôle sur Spuerkeess et Spuerkeess doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, Spuerkeess publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'État ainsi qu'avec les autres entités étatiques tout en appliquant les dispositions du paragraphe 25 de la norme IAS 24.

ACTIF du Bilan	31/12/2022	31/12/2023
Prêts et avances au coût amorti	1.316.707.717	1.361.898.124
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	588.616.141	510.201.324
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	20.494.980	21.630.635
TOTAL à l'ACTIF	1.925.818.837	1.893.730.082

PASSIF du Bilan	31/12/2022	31/12/2023
Dépôts évalués au coût amorti	6.350.806.619	6.028.746.070
TOTAL au PASSIF	6.350.806.619	6.028.746.070

Le périmètre « État et autres entités étatiques » comprend les différentes entités dépendant directement ou indirectement du budget de l'État.

4.28.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de Spuerkeess au titre des fonctions exercées à la Banque se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2023
Organe d'administration (10 membres)	540.000	553.000
Organe de direction (5 directeurs)	1.013.167	1.468.758
Total	1.553.167	2.021.758

L'évolution du montant de la rémunération globale allouée aux membres du Comité de direction reflète les 3 tranches indiciaires tombées en 2023, la présence de 5 directeurs sur toute l'année 2023 alors qu'une position de directeur était vacante pendant plusieurs mois en 2022, et certaines rémunérations payées en 2023 au titre de l'exercice 2022, sur base de la réglementation applicable à Spuerkeess.

4.28.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de Spuerkeess

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de Spuerkeess se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Organe d'administration (10 membres)	4.442.127	3.786.246
Organe de direction (5 directeurs)	43.340	846.584
Total	4.485.467	4.632.831

4.29 Honoraires du réviseur d'entreprises agréé

	2022	2023
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	558.459	631.469
Autres services d'assurance	188.956	211.467
Autres	220.164	247.731
Total	967.579	1.090.667

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.30 Contributions et frais directs en rapport avec les instruments et mécanismes mis en place par l'Union Bancaire Européenne

Rubriques	2022	2023
Frais de supervision Banque centrale européenne ⁽¹⁾	1.773.417	1.940.764
Frais de supervision CSSF	585.000	797.606
Frais Conseil de Résolution Unique	229.486	714.371
Total	2.587.903	3.452.741
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	15.881.346	21.901.568
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	25.857.126	13.088.010
Total	41.738.472	34.989.578

(1) Spuerkeess a payé la facture relative à l'année 2022 en 2023.

4.31 Éléments de hors-bilan

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Garanties d'achèvement	385.941.047	279.471.260
Lettres de crédit	102.977.116	99.394.597
Contre-garanties	497.708.187	526.676.050
Autres	59.423.353	36.989.823
Total	1.046.049.703	942.531.729

Engagements

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	12.580.824	12.571.080
Crédits confirmés non utilisés	6.411.362.412	6.356.265.369
<i>Financements</i>	3.322.360.445	3.207.630.189
<i>Comptes courants</i>	2.500.613.655	2.629.927.369
<i>Autres</i>	588.388.313	518.707.812
Crédits documentaires	15.100.000	15.100.000
Total	6.439.043.236	6.383.936.449

Un montant de EUR 37.758.407 lié au calcul des pertes de crédit attendues est enregistré à la rubrique « Provisions » au titre de l'exercice 2023, contre EUR 25.274.931 pour l'exercice précédent.

Gestion d'actifs de tiers

Spuerkeess assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

5. NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT⁹ (en euros)

5.1 Résultat d'intérêts

Intérêts perçus et produits assimilés	2022	2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	237.350.386	317.659.230
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	6.714.398	11.111.996
Actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	158.640	204.776
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	104.656.770	204.180.262
Prêts et avances évalués au coût amorti	499.552.129	1.171.896.872
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	167.585.948	952.721.708
Autres actifs	6.250.975	19.665.763
Intérêts perçus sur instruments du passif	44.975.698	386.263
Total	1.067.244.944	2.677.826.870
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	1.025.310.773	2.587.232.950
Intérêts payés et charges assimilées	2022	2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-108.718.003	-186.503.419
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.827.004	-3.456.502
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-108.916.224	-911.565.381
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-50.381.336	-150.919.419
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-2	-
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-273.339.093	-643.287.770
Autres passifs	-9.525	-26.282
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-34.721.402	-4.448.205
Total	-578.912.589	-1.900.206.978
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	-525.703.962	-1.503.896.276
Résultat d'intérêts	488.332.355	777.619.892
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	655.594.213	1.396.129.160
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-194.028.489	-1.066.959.287

9 D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.2 Revenu de valeurs mobilières

Rubriques	2022	2023
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	35.333.027	44.551.144
Mises en équivalence	25.776.659	28.368.320
Filiales	4.466.250	4.342.500
Revenus de valeurs mobilières	65.575.936	77.261.964

5.3 Commissions

Rubriques	2022	2023
Activités de crédit	61.906.417	56.227.965
Fonction de gestion	70.772.340	63.230.917
Comptes à vue et activités annexes	40.536.367	43.019.164
Activités liées aux fonds d'investissement	27.040.015	27.015.375
Autres (*)	7.729.621	7.919.860
Total commissions perçues	207.984.759	197.413.280
Activités de crédit	-5.725.276	-5.665.438
Fonction de gestion	-13.998.451	-11.492.291
Comptes à vue et activités annexes	-9.465.104	-10.593.147
Activités liées aux fonds d'investissement	-10.416.502	-8.659.583
Autres (*)	-5.407.677	-3.748.388
Total commissions payées	-45.013.011	-40.158.847
Total commissions	162.971.749	157.254.434

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés.

5.4 Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat

Rubriques	2022	2023
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	67.364	-1.121.257
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-1.944	-
Prêts et avances évalués au coût amorti	-3.090	-24.510
Passifs financiers évalués au coût amorti	-	-
Total	62.330	-1.145.767

5.5 Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction

Rubriques	2022	2023
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	82	4.214
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	1.695.861	-377.040
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	-22.479.981	11.365.083
Total	-20.784.038	10.992.257

5.6 Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	2022	2023
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	35.047.621	-11.419.433
Total	35.047.621	-11.419.433

5.7 Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	2022	2023
Valeurs mobilières à revenu fixe	-17.859.507	9.353.402
Parts d'OPC	254.319	612.214
Prêts et avances	-1.260.312	-188.186
Total	-18.865.500	9.777.431

5.8 Résultat sur opérations de couverture

Rubriques	2022	2023
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	-7.701.445	11.013.395
Emissions au passif couvertes par des instruments dérivés	417.517	-924.187
Prêts couverts par des instruments dérivés	880.591	3.549.306
Total	-6.403.337	13.638.514
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	-1.866.006.555	755.246.299
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	1.859.603.219	-741.607.785
Total	-6.403.337	13.638.514

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficacité est reprise sous la note 4.12.

5.9 Résultat de change

Rubriques	2022	2023
Résultat de change	27.318.652	20.753.692
Total	27.318.652	20.753.692

5.10 Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers

Rubriques	2022	2023
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	8.065.407	1.629.410
Total	8.065.407	1.629.410

5.11 Autres résultats nets d'exploitation

Rubriques	2022	2023
Autres produits d'exploitation	14.228.336	17.937.787
Autres charges d'exploitation	-1.657.629	-3.512.609
Autres résultats nets d'exploitation	12.570.707	14.425.178

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

Les rentrées sur créances amorties s'élèvent à EUR 601 pour l'année 2023 et à EUR 941.846 pour l'année 2022.

5.12 Frais de Personnel

Rubriques	2022	2023
Rémunérations	205.092.244	228.991.559
Charges sociales	7.394.159	7.991.457
Pensions et dépenses similaires	15.427.680	17.168.163
Dotation aux provisions liées aux avantages du Personnel	19.697.627	11.583.502
Autres frais de Personnel	5.176.270	5.440.312
Total	252.787.979	271.174.993

5.13 Autres frais généraux administratifs

Rubriques	2022	2023
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	22.803.096	16.583.793
Loyers et maintenance des applications informatiques	34.711.984	37.528.191
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	36.140.805	43.210.569
Autres	8.147.678	12.159.894
Total	101.803.564	109.482.447

5.14 Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts

Rubriques	2022	2023
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	15.881.346	13.088.010
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	8.068.401	21.901.568
Total	23.949.747	34.989.578

Des informations complémentaires sur ces contributions sont reprises sous les notes 4.24 et 4.30.

5.15 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles

- Dotations aux amortissements

Rubriques	2022	2023
Dotations aux amortissements - constructions	11.835.003	11.321.041
Dotations aux amortissements - matériel et mobilier	9.959.425	9.165.282
Dotations aux amortissements - droits d'utilisation d'actifs en relation avec des contrats de location	3.060.553	3.267.052
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	24.854.982	23.753.374

- Dépréciations

En 2023 et en 2022, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

[5.16 Corrections de valeur sur immeubles de placement](#)

- Dotations aux amortissements

Rubriques	2022	2023
Dotations aux amortissements	441.534	897.800
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles de placement	441.534	897.800

- Dépréciations

En 2023 et 2022, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

[5.17 Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles](#)

- Dotations aux amortissements

Rubriques	2022	2023
Dotations aux amortissements	20.890.297	24.870.454
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	20.890.297	24.870.454

- Dépréciations

En 2023 et 2022, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.18 Corrections de valeur nettes sur risques de crédit

	2022			2023		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-4.227.983	2.523.192	-1.704.791	-5.837.658	6.276.118	438.460
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-6.702	41	-6.661	-20.138	1.440	-18.699
Prêts et avances	-84.153.811	39.972.515	-44.181.296	-179.929.599	58.023.529	-121.906.070
Total	-88.388.496	42.495.748	-45.892.748	-185.787.396	64.301.087	-121.486.309

Intérêts sur actifs financiers dépréciés en « stage 3 »	2022	2023
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti dépréciées	-	-
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	4.054.216	23.090.904
Total	4.054.216	23.090.904

5.19 Provisions

Rubriques	2022	2023
Dotations/Reprise provision forfaitaire	23.949.747	-
Dotations/Reprise postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-7.552.824	-1.117.570
Dotations/Reprise autres provisions	-16.232.740	-11.232.255
Total	164.182	-12.349.825

5.20 Charge d'impôt

Rubriques	2022	2023
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	48.749.866	71.002.262
Impôts différés	-	-
Impôts	48.749.866	71.002.262

Le taux nominal d'imposition applicable au Luxembourg était de 24,94% au 31 décembre 2023 et 2022. Le taux d'imposition effectif de Spuerkeess était de respectivement 15,0% en 2023 et de 17,2% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2022	2023
Résultat avant impôts	283.435.216	471.782.791
Taux de taxation	24,94%	24,94%
Impôt théorique au taux normal	70.688.743	117.662.628
Impact fiscal des dépenses non déductibles	152.882	137.918
Impact fiscal des revenus non imposables	-16.408.518	-19.233.229
Bonifications d'impôts et abattements	-7.560.456	-24.139.640
Autres	1.877.214	-3.425.415
Impôt sur le résultat de l'exercice	48.749.866	71.002.262

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que Spuerkeess détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de Spuerkeess, le taux d'imposition effectif de Spuerkeess se situerait à 18,35% en 2023, contre 22,4% en 2022.

Pour les exercices 2022 et 2023, Spuerkeess a profité d'abattements pour investissement mobilier.

5.21 Rendement des actifs

Spuerkeess affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,71% pour l'exercice 2023 et 0,41% pour l'exercice 2022.

6. GESTION DES RISQUES

6.1 Règles générales de gestion des risques

6.1.1 Définition de l'appétit pour le risque

Spuerkeess a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Spuerkeess adopte un profil de risque défensif qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF) et dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques auxquels Spuerkeess est ou pourrait être exposée. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de Spuerkeess. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que Spuerkeess est prête et capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels Spuerkeess est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par Spuerkeess pour ces indicateurs.

Le RAF permet aussi au Conseil d'administration et au Comité de direction d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale des risques de Spuerkeess.

6.1.2 Culture du risque

Le Personnel de la Banque participe activement à la détection, la déclaration et au contrôle des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Spuerkeess adopte ainsi une attitude positive à l'égard de la gestion des risques et du contrôle interne. Les trois fonctions de contrôle interne ont développé une charte de contrôle interne qui a pour objectif de :

- fixer les principes ainsi que les dispositions minimales nécessaires au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de Spuerkeess ;
- fixer les règles en matière d'organisation, de responsabilités et de périmètre d'intervention des acteurs du contrôle interne et de leur coordination.

Cette charte ainsi que les politiques décrivant comment la Banque gère les différents types de risques sont mises à disposition du Personnel via le portail de la Banque.

Dans le cadre des sessions d'information, le Comité de direction et les autres organes de direction veillent à la promotion d'une saine culture du risque et à la promotion des valeurs de la Banque (« tone from the top »).

La grille de rémunération des agents de Spuerkeess n'incite pas à la prise de risque.

6.1.3 Politique des fonds propres

La politique des fonds propres de Spuerkeess se décline à partir des missions définies dans sa loi organique, dont celle du financement de l'économie luxembourgeoise afin d'en soutenir le développement. Spuerkeess a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de solvabilité cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées au financement de l'économie nationale.

6.2 Gouvernance de la gestion des risques

6.2.1 Rôle du Conseil d'administration

En application de la loi organique de 1989 et des obligations légales ou résultant des réglementations en vigueur au niveau national ou européen, le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque, et les principales politiques de gestion des risques, y compris le « Risk Appetite Framework » de la Banque, proposées par le Comité de direction. Le Conseil considère à cet égard la liquidité et la solvabilité de la Banque ainsi que la soutenabilité à moyen et long terme du modèle d'affaires de la Banque.

Dans ce contexte, le Conseil définit la stratégie globale de la Banque, sur base de propositions du Comité de direction, et il en supervise la mise en œuvre des objectifs y afférents, ainsi que la structure administrative, fonctionnelle et de gestion des risques qui découle de la mise en œuvre de la stratégie. Les processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process »

(ICAAP) et « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP) sont intégrés dans ces missions de surveillance afin d'apprécier la stratégie et l'évolution de la marche des affaires quant aux impacts sur la liquidité et la solvabilité de la Banque. Pour les différents risques identifiés selon la cartographie des risques de la Banque, les matérialités et les probabilités d'occurrence sont évaluées et un cadre de surveillance est défini pour la maîtrise des risques ainsi identifiés.

6.2.2 Rôle du Comité des risques

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration (le Conseil) dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects de risques encourus par Spuerkeess, inhérents à l'exécution de son modèle d'entreprise, à ses objectifs stratégiques, aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel Spuerkeess agit. Il se compose de 4 membres du Conseil d'administration. Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des risques.

6.2.3 Rôle du Comité d'audit et de compliance

Le Comité d'audit et de compliance conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, de la conformité réglementaire, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit et de compliance facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit et de compliance est composé de 5 membres du Conseil d'administration, dont une majorité de membres qualifiés « d'indépendants » au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer », le « Chief Compliance Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'audit et de compliance. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de Spuerkeess peut être invité, sur demande du Comité d'audit et de compliance, aux réunions dudit Comité.

6.2.4 Rôle du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de 4 membres du Conseil d'administration, qualifiés d'indépendants au sens de la législation et réglementation applicables. Pour les domaines spécifiques se rapportant à des aspects de rémunération du Personnel de la Banque, ce comité siège en qualité de Comité de rémunération et est rejoint, comme membres de ce Comité de rémunération, par les deux membres du Conseil d'administration représentant le Personnel de la Banque.

6.2.5 Rôle du Comité de direction

En application de la loi organique de 1989 et dans le respect de la politique générale de Spuerkeess et de la stratégie économique globale de Spuerkeess définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction. Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale applicables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque de Spuerkeess et son cadre de gestion des risques.

En 2022, la Banque a mis en place la « Direction élargie » (« Extended Management »), composé des membres du Comité de direction et de 10 chefs de départements. Il s'agit d'une instance de délibération transversale et de mise au point d'avis ou de propositions dans le suivi structuré de la Banque, dans la

stratégie et l'organisation globale de la Banque et qui requièrent une bonne concertation transversale dans la mise au point et dans l'exécution de ces sujets.

6.2.6 Rôle des fonctions de contrôle interne

6.2.6.1 Rôle du département « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au département « Risk Management » (DRM). Cette fonction est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de Spuerkeess. Ainsi le département « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense. Le département DRM rapporte au « Chief Risk Officer » qui est un membre du Comité de direction et possède également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et à cet effet, il peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de conformité, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration. Spuerkeess dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel de Spuerkeess.

Le département « Risk Management » exerce sa mission en réalisant notamment les tâches suivantes :

Au niveau du service « Enterprise Risk Management » (ERM) :

- définition et mise à jour du « Risk Appetite Framework » ;
- développements de modèles internes utilisés pour la gestion des risques ;
- coordination des travaux liés au plan de redressement et au plan de résolution.

Au niveau du service « Financial Risk Management » (FRM) :

- surveillance de l'évolution de la qualité du risque de crédit de l'ensemble des portefeuilles de Spuerkeess ;
- suivi des autres risques financiers tels que le risque de taux et le risque de liquidité ;
- projection d'indicateurs de risques et réalisation de stress-tests.

Au niveau du service « Non-Financial Risk Management » (NRM) :

- validation indépendante des modèles internes ;
- suivi et analyse des risques et incidents opérationnels ;
- suivi et analyse des risques et incidents informatiques ;
- suivi du « Cyber Protection Plan » mis en œuvre par la première ligne de défense ;
- pilotage de la sécurité informatique de Spuerkeess.

Sujets transversaux :

- identification et évaluation des risques auxquels Spuerkeess est ou pourrait être confrontée ;
- rédaction d'avis pour les nouveaux produits et d'autres changements stratégiques afin de supporter les organes de direction dans la prise de décision ;
- implémentation et utilisation des processus ICAAP et ILAAP ;
- défis des premières lignes de défense en réalisant entre autres des contrôles de deuxième ligne de défense ;
- définition et mise à jour des politiques et standards en matière de gestion des risques.

6.2.6.2 Rôle du département « Compliance »

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

Le département « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense, de concert avec le département « Risk Management ». Il est rattaché au Comité de direction. Le « Chief Compliance Officer » a également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et à cet effet, il peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de conformité, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration. La fonction « Compliance » est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de la Banque.

Les domaines et responsabilités du département « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles Spuerkeess est soumise dans le cadre de ses activités.

Outre le département Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité compliance et du Comité d'acceptation. Le Comité compliance est responsable des questions de compliance transverses, qui touchent plusieurs services / activités. Le Comité d'acceptation est quant à lui responsable des nouvelles entrées en relation d'affaires ainsi que de la clôture de certaines, pour différents motifs.

6.2.6.3 Rôle du département « Audit interne »

Le département « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de Spuerkeess.

Le département « Audit interne » constitue la troisième ligne de défense et le « Chief Internal Auditor » est responsable vis-à-vis du Comité de direction et vis-à-vis du Conseil d'administration de l'exécution de son mandat. Le « Chief Internal Auditor » a de ce fait également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques, au Président du Conseil d'administration et même aux superviseurs de la Banque.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la Banque et Caisse d'Epargne de l'État, Luxembourg ;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en œuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion

- rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'État, Luxembourg ;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;
- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du département « Audit Interne » et approuvé par le Comité d'audit et de compliance et le Conseil d'administration.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'Institute of Internal Auditors et le respect des exigences réglementaires par le département « Audit Interne ».

6.3 Principaux risques auxquels Spuerkeess est exposée

6.3.1 Risque de crédit

6.3.1.1 Définition

Le risque de crédit représente le risque de perte financière sur créances pour la Banque suite à l'incapacité d'un débiteur d'honorer ses obligations contractuelles.

Ce risque concerne essentiellement les activités de prêt et crédit ainsi que les activités d'investissement en instruments financiers de dettes sur les marchés des capitaux.

6.3.1.2 Gouvernance de gestion du risque de crédit

Le département « Credit Management » (DAG) assure la gestion du risque de crédit au sein de la première ligne de défense. Le département est indépendant de toute activité commerciale. Il est responsable :

- de l'élaboration et de la mise à jour périodique des limites de risques de crédit ainsi que du cadre d'octroi des financements;
- de la valorisation et de la réévaluation périodique des sûretés mobilières et immobilières données en garantie ;
- d'analyser le risque de crédit et de contrepartie des demandes de financement, de les aviser et de les soumettre pour décision aux instances compétentes ;
- de la gestion administrative des offres acceptées par la clientèle, de la mise en place contractuelle et du versement des fonds ;
- du suivi du risque de crédit de première ligne des financements accordés par Spuerkeess.

Les départements commerciaux contribuent activement à la gestion du risque de crédit. En effet, le contact régulier avec le client permet d'identifier et d'anticiper des problèmes financiers auprès de la clientèle.

La deuxième ligne de défense est assurée par le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management ».

6.3.1.3 Démarche de gestion du risque de crédit

Le risque de contrepartie est une sous-catégorie du risque de crédit et se définit comme :

- le risque que la contrepartie dans une opération de marché fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération ;
- ainsi qu'une variation potentielle de l'évaluation de l'exposition qui est fonction de la qualité de crédit intrinsèque d'une contrepartie donnée (risque CVA).

Spuerkeess a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers

dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2023, 90,5% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, Spuerkeess a recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2023, 8,8% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.3.1.4 Démarche de gestion du risque de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, Spuerkeess s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de Spuerkeess. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

Spuerkeess effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

Spuerkeess a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, Spuerkeess a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

6.3.1.5 Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2022	31/12/2023
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.847.765.699	7.887.777.548
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.457.998.005	3.244.670.787
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.705.350.983	26.967.687.941
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	132.075.729	178.037.790
Instruments financiers dérivés de couverture	1.462.544.131	1.115.570.816
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	422.453.449	357.648.309
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.571.433.724	14.816.721.568
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	29.626.380	31.091.835
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-752.334.874	-488.436.242
Exposition des engagements de bilan	53.876.913.224	54.110.770.352
Garanties d'achèvement	385.941.047	279.471.260
Lettres de crédit	102.977.116	99.394.597
Contre-garanties	497.708.187	526.676.050
Autres	59.423.353	36.989.823
Crédits confirmés non utilisés	6.411.362.412	6.356.265.369
Crédits documentaires	15.100.000	15.100.000
Exposition des engagements de hors bilan	7.472.512.115	7.313.897.099
Total exposition	61.349.425.339	61.424.667.450

Les valeurs mobilières à revenu variable, dont les « Parts dans les entreprises associées et dans les filiales », n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus.

Spuerkeess a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2022	2023
Hypothèques	21.087.402.283	20.899.748.665
Opérations de prise en pension	235.110.707	2.593.229.438
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	111.101.459	164.277.664

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 531.759.185 fin 2023 contre EUR 619.462.646 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2023	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	2.610.606.897	-	2.610.606.897	120.870.760	2.469.086.889	20.649.248
Instruments financiers dérivés	1.220.761.133	-	1.220.761.133	413.982.778	751.531.293	55.247.062
Total actif	3.831.368.030	-	3.831.368.030	534.853.538	3.220.618.182	75.896.310

31/12/2022	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	235.409.659	-	235.409.659	2.501.802	231.315.739	1.592.118
Instruments financiers dérivés	1.474.403.358	-	1.474.403.358	214.731.724	1.206.771.746	52.899.888
Total actif	1.709.813.017	-	1.709.813.017	217.233.526	1.438.087.485	54.492.006

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2023	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	339.497.612	-	339.497.612	-	330.097.647	9.399.965
Instruments financiers dérivés	262.724.864	-	262.724.864	52.349.408	203.750.741	6.624.715
Total passif	602.222.476	-	602.222.476	52.349.408	533.848.388	16.024.680

31/12/2022	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	370.557.224	-	370.557.224	-	368.306.310	2.250.914
Instruments financiers dérivés	378.697.438	-	378.697.438	108.769.340	252.672.524	17.255.575
Total passif	749.254.662	-	749.254.662	108.769.340	620.978.834	19.506.489

Spuerkeess détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).

Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2023 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.679.945	127.390	44.730	35.712	-	-	7.887.778
Prêts et avances au coût amorti	30.001.515	46.312	12.826	146.071	92	5.542	30.212.359
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	965.028	311.802	16.779	-	-	-	1.293.609
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	299.323	9.363	5.216	-	43.747	-	357.648
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	8.188.605	1.255.671	2.607.005	1.607.689	1.135.800	21.952	14.816.722
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.844.538	-	-	-	-	-	1.844.538
Autres	-88.488	-	-	-	-	-	-88.488
Total	48.890.466	1.750.538	2.686.556	1.789.472	1.179.639	27.495	56.324.165

Zone géographique au 31/12/2022 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.636.859	161.334	25.716	23.857	-	-	10.847.766
Prêts et avances au coût amorti	27.985.297	115.570	11.928	43.873	123	6.559	28.163.349
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	1.104.737	469.599	20.284	-	-	-	1.594.620
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	358.028	18.246	9.088	-	37.092	-	422.453
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	7.636.026	1.425.174	2.363.294	1.344.670	802.270	-	13.571.434
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.872.835	-	-	-	-	-	1.872.835
Autres	-319.173	-	-	-	-	-	-319.173
Total	49.274.608	2.189.922	2.430.309	1.412.400	839.485	6.559	56.153.283

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2023 et 2022 sont présentées en fonction des notations internes.

Le taux de collatéralisation moyen renseigné se définit par le rapport entre le collatéral reçu et l'encours comptable.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	449.166.450	448.638.663	-	350.488.676	350.216.209	-
Standard grade	147.201.958	146.908.935	-	174.934	174.532	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	10.252.893.907	10.252.218.101	-	7.537.765.447	7.537.386.806	-
Total Rubriques	10.849.262.315	10.847.765.699		7.888.429.057	7.887.777.548	

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	1.206.492.770	1.206.119.411	19,49%	3.060.044.566	3.060.012.857	83,27%
Standard grade	206.679.113	206.474.286	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due not in default	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	45.407.035	45.404.308	-	184.662.196	184.657.930	24,46%
Corporates						
High grade	1.953.112.791	1.941.723.265	76,81%	2.179.721.824	2.167.652.847	74,96%
Standard grade	1.406.698.895	1.394.860.516	54,22%	1.589.444.088	1.570.984.519	44,66%
Sub-standard grade	1.528.909.198	1.490.118.814	54,14%	1.182.749.962	1.145.122.137	65,38%
Past due not in default	60.793.016	60.365.989	57,62%	75.357.193	74.279.749	70,86%
Default	121.198.327	83.101.122	85,18%	273.780.032	192.849.198	83,26%
Not rated	951.461.747	950.745.227	-	1.204.080.748	1.187.063.995	0,41%
Souverains						
High grade	519.002.032	518.978.134	-	71.761	71.606	-
Standard grade	5.493.307	5.383.869	-	12.612	12.600	-
Sub-standard grade	-	-	-	18	18	-
Past due not in default	17.526.534	17.525.734	-	15.968.098	15.961.584	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	759.621.506	759.587.780	0,04%	1.346.440.994	1.345.896.427	-
Retail						
High grade	19.205.471.532	19.175.051.553	92,91%	17.261.991.315	17.246.447.058	93,60%
Standard grade	140.767.107	135.122.026	60,39%	1.223.241.176	1.208.187.968	80,57%
Sub-standard grade	14.082.037	13.694.675	85,05%	497.192.091	474.957.485	76,77%
Past due not in default	74.793.484	73.255.704	84,24%	107.367.861	103.498.078	92,78%
Default	95.788.461	79.803.276	84,64%	258.051.823	204.962.263	93,14%
Not rated	6.033.575	6.033.299	-	29.745.554	29.740.407	8,58%
Total Rubriques	28.319.332.469	28.163.348.988		30.489.923.913	30.212.358.728	

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	141.590.351	141.590.351	9,20%	704.980.371	704.980.371	11,09%
Standard grade	59.974.825	59.974.825	50,55%	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	1.359.813.890	1.359.813.890	58,60%	530.905.155	530.905.155	71,18%
Corporates						
High grade	-	-	-	2.449.743	2.449.743	-
Standard grade	11.409.705	11.409.705	11,99%	4.739.984	4.739.984	-
Sub-standard grade	5.199.823	5.199.823	-	9.503.001	9.503.001	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	16.567.039	16.567.039	13,46%	40.661.466	40.661.466	22,80%
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	8.493	8.493	-	347.742	347.742	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	21.145	21.145	-
Default	55.734	55.734	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.594.619.859	1.594.619.859		1.293.608.606	1.293.608.606	

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen
Actifs financiers obligatoire- ment renseignés à la juste valeur par le compte de résultat						
Banques						
High grade	206.863.327	206.863.327	-	230.762.590	230.762.590	-
Standard grade	2.827.043	2.827.043	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	-	-	-	24.917.620	24.917.620	-
Standard grade	61.604.398	61.604.398	-	18.704.930	18.704.930	-
Sub-standard grade	12.042.492	12.042.492	-	17.711.595	17.711.595	-
Default	5.947	5.947	-	-	-	-
Not rated	5.415.242	5.415.242	-	21.375.455	21.375.455	-
Souverains						
High grade	133.647.777	133.647.777	-	44.125.154	44.125.154	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	33.441	33.441	-	50.965	50.965	-
Default	13.783	13.783	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	422.453.449	422.453.449		357.648.309	357.648.309	

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti						
Banques						
High grade	4.935.404.616	4.931.818.355	-	6.416.292.580	6.413.341.507	-
Standard grade	983.861.950	982.523.069	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	22.938.014	22.915.446	-	9.626.675	9.622.920	-
Corporates						
High grade	1.731.533.152	1.730.228.975	-	4.118.360.208	4.116.836.761	-
Standard grade	2.908.585.490	2.906.092.026	-	1.388.575.544	1.387.165.666	-
Sub-standard grade	58.447.666	58.009.062	-	30.302.589	30.206.922	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	117.850.484	117.777.512	-	140.682.024	140.556.933	-
Souverains						
High grade	1.720.787.340	1.720.539.869	-	2.301.995.437	2.299.117.773	-
Standard grade	881.366.781	880.716.011	-	239.172.922	238.163.476	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	176.976.568	176.863.561	-	167.753.965	167.642.081	-
Titrisation						
High grade	38.162.897	37.859.136	-	12.311.039	12.213.048	-
Standard grade	6.139.571	6.090.703	-	1.792.302	1.778.036	-
Sub-standard grade	204.134	-	-	227.044	76.446	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	13.582.258.666	13.571.433.724		14.827.092.330	14.816.721.568	

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collaté- ralisation moyen
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation et parts dans les entreprises associées et dans les filiales						
Banques						
High grade	4.479.600	4.479.600	-	4.674.550	4.674.550	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	7.894.054	7.894.054	-	8.025.523	8.025.523	-
Corporates						
High grade	142.566.122	142.566.122	-	131.732.169	131.732.169	-
Standard grade	686.071.347	686.071.347	-	540.178.030	540.178.030	-
Sub-standard grade	497.853.834	497.853.834	-	436.764.473	436.764.473	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	508.823.298	508.823.298	-	696.746.179	696.746.179	-
Souverains						
High grade	20.494.980	20.494.980	-	15.939.675	15.939.675	-
Standard grade	4.651.800	4.651.800	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	10.477.610	10.477.610	-
Total Rubriques	1.872.835.035	1.872.835.035		1.844.538.208	1.844.538.208	
Autres (*)	-319.173.375	-319.173.375	-	-88.488.095	-88.488.095	-
Total Rubriques	-319.173.375	-319.173.375		-88.488.095	-88.488.095	
Total	56.321.588.418	56.153.283.381		56.612.752.329	56.324.164.872	

(*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts courants », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

Les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » ont été intégrés dans la rubrique « Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation ».

Spuerkeess renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti », Spuerkeess ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles. Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates, Souverains :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de Standard & Poor's (« S&P ») :

High grade	: de AAA à A+
Standard grade	: de A à BBB-
Sub-Standard grade	: de BB+ à CCC

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation ».

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade	: de AAA à A+
Standard grade	: de A à BBB-
Sub-Standard grade	: de BB+ à CCC

Retail :

Le regroupement opéré par classe interne de risques est réalisé de la façon suivante pour les expositions « Retail », à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade	: de AAA à A+
Standard grade	: de A à BBB-
Sub-Standard grade	: de BB+ à CCC

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation ».

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. En 2023, Spuerkeess a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured » ;
- par des investissements en éléments de dette émis par ou bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE.

6.3.2 Risque de marché

6.3.2.1 Définition

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par Spuerkeess provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change et les cours de bourse.

Les risques de marché qui découlent du modèle d'affaires de Spuerkeess sont surtout le risque de taux et le risque de prix des participations stratégiques.

6.3.2.2 Gouvernance de la gestion du risque de marché

L'objectif de la gestion des risques est de s'assurer que le risque encouru correspond à l'appétit au risque de la Banque. A cette fin Spuerkeess a mis en place plusieurs indicateurs de risque de marché, qui sont encadrés par des limites reflétant l'appétit au risque.

La gestion opérationnelle des risques de marché est effectuée par le département Banque des Marchés (DBM), dont notamment les services « Financial Markets » (FIM) et « Asset and Liability Management » (ALM).

Le contrôle du premier niveau est assuré par le service « Support, Reporting and Financial Valuation » (SRF).

Il veille ainsi au respect d'un certain nombre de procédures et limites relatives aux activités de chaque desk de la Salle des Marchés (positions ouvertes, risque de contrepartie, limites « Money-Market », ...). Des rapports de contrôles automatisés ont été développés à ces fins, dont les résultats sont archivés et communiqués tous les soirs à la hiérarchie.

L'ALM et le desk « Money Market » ont connaissance de ces rapports qui s'ajoutent aux rapports dont ils disposent de manière autonome. En cas de dépassement ces deux services donnent une explication de la situation, entreprennent les actions de

gestion adaptées ou proposent une évolution du cadre de limites. En ce qui concerne l'ALM les dépassements et les actions de gestion sont détaillées dans le rapport ALM mensuel.

Le contrôle de deuxième ligne est assuré par le service « Financial Risk Management » qui assure un suivi de l'ensemble des dépassements à travers le Groupe de travail Risques, le Comité de direction et le Comité des risques.

6.3.2.3 Démarche de la gestion du risque de marché

En matière de gestion du risque de taux, Spuerkeess dispose d'une vue intégrée journalière pour l'ensemble de son « banking book ». Par ailleurs, cette vue intégrée peut être décomposée selon les deux périmètres « Money Market » et ALM. Le périmètre « Money Market » englobe les positions de la salle des marchés ayant une échéance de taux initiale inférieure à 2 ans, tandis que le périmètre ALM englobe toutes les autres positions sensibles au risque de taux. La mise en place d'un nouvel outil permet à la Banque d'avoir une vue plus précise sur la nature du risque de taux et de décomposer celui-ci dans ses différents éléments, à savoir :

- risque de transformation d'échéance ;
- risque d'options (automatiques comme p.ex. les caps/floors, et comportementales comme les remboursements anticipés et les écoulements des passifs sans échéance) ;
- risque de base (provenant des différences d'indices de référence des instruments à taux variables d'une part et des écarts entre la nature des indices et la fréquence de paiement des coupons d'autre part).

Les indicateurs produits par l'outil pour l'analyse de sensibilité au risque de taux sont les suivants :

- l'échéancier de taux regroupé selon différents « time buckets » ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la valeur économique des positions du « Banking Book » sensibles au risque de taux (delta EVE) ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la marge net d'intérêt (delta NII).

Le « delta EVE » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	Delta Eve	Delta Eve / fonds propres
31/12/2023	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	178.112.680	3,67%
31/12/2022	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	-155.662.307	-2,96%

Le « delta NII » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	Horizon	Delta NII	Delta NII / fonds propres
31/12/2023	ALM-gap + portefeuille MM-treasure	+200 bps	1 an	-16.846.793	-0,35%
31/12/2022	ALM-gap + portefeuille MM-treasure	+200 bps	1 an	-11.835.848	-0,23%

6.3.2.4 Démarche de la gestion du risque des prix des valeurs mobilières à revenu variable

Le risque de valorisation des participations est mesuré par une approche en « Value-at-Risk » (VaR). Cette approche évalue à la fois le risque issu de l'actif lui-même (risque « Equity ») et celui issu de la devise (risque de change).

Cette métrique complète une analyse de « stress testing » réalisée trimestriellement dans le cadre de l'ICAAP.

6.3.2.5 Exposition au risque de marché

6.3.2.5.1 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de Spuerkeess figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2023	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.887.777.548	7.887.777.548	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	30.212.358.728	29.035.225.347	-1.177.133.381	-	-	100,00%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.128.894.628</i>	<i>1.128.894.628</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	178.037.790	178.037.790	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	1.115.570.816	1.115.570.816	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	357.648.309	357.648.309	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.816.721.568	14.616.894.134	-199.827.434	87,95%	12,05%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>10.964.568.516</i>	<i>10.964.568.516</i>	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	742.853.837	742.853.837	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.091.835	31.091.835	-	-	-	-
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	1.070.592.536	1.070.592.536	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-488.436.242	-488.436.242	-	-	-	-
TOTAL	55.924.216.725	54.547.255.911	-1.376.960.814			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	45.567.639.979	44.679.450.556	-888.189.423	-	100,00%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	285.193.752	285.193.752	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	399.928.461	399.928.461	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	169.491.843	169.491.843	-	-	-	-
Émission de titres	3.668.005.029	3.631.374.549	-36.630.480	-	100,00%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.121.534.733</i>	<i>1.121.534.733</i>	-	-	-	-
TOTAL	50.090.259.063	49.165.439.161	-924.819.902			

Rubriques au 31/12/2022	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.847.765.699	10.847.765.699	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	28.163.348.988	25.947.548.827	-2.215.800.160	-	100,00%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.041.425.865</i>	<i>1.041.425.865</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	132.075.729	132.075.729	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	1.462.544.131	1.462.544.131	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	422.453.449	422.453.449	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.571.433.724	13.334.051.751	-237.381.973	76,95%	23,05%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>9.500.754.376</i>	<i>9.500.754.376</i>	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	881.841.929	881.841.929	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	29.626.380	29.626.380	-	-	-	-
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	961.366.726	961.366.726	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-752.334.874	-752.334.874	-	-	-	-
TOTAL	55.720.121.879	53.266.939.746	-2.453.182.133			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	46.897.334.536	46.655.134.076	-1.242.200.460	-	100,00%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	294.865.180	294.865.180	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	307.181.440	307.181.440	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	131.633.032	131.633.032	-	-	-	-
Emission de titres	2.679.078.951	2.650.576.723	-28.502.229	-	100,00%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>637.629.532</i>	<i>637.629.532</i>	-	-	-	-
TOTAL	50.310.093.140	49.039.390.451	-1.270.702.689			

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti », « Dépôts évalués au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les évaluations à la juste valeur pour la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » sont affectées, depuis l'exercice 2023, à la juste valeur de niveau 3, suite à un changement d'appréciation des informations utilisées à l'entrée de l'évaluation.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, Spuerkeess estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de Spuerkeess et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible durée résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, Spuerkeess distingue :

- Actifs et passifs financiers sous forme de dépôts et de prêts : Spuerkeess calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés modélisés ;
- Les instruments financiers faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti de niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur : ces instruments sont évalués à leur cours de cotation ;
- Les instruments financiers faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti de niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur : ces instruments sont évalués à la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :
 - a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
 - b. sur une courbe de taux de référence.

Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Rubriques au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	178.037.790	-	178.037.790
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	178.037.790	-	178.037.790
- IRS	-	38.334.943	-	38.334.943
- CIRS/outright	-	139.702.847	-	139.702.847
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1.115.570.816	-	1.115.570.816
- IRS	-	970.159.039	-	970.159.039
- CIRS	-	145.411.777	-	145.411.777
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	357.587.000	61.310	357.648.310
- Instruments de dettes	-	313.484.838	61.310	313.546.148
- Secteur public	-	44.125.154	-	44.125.154
- Établissement de crédit	-	230.762.590	-	230.762.590
- Clientèle « corporate »	-	38.597.094	61.310	38.658.404
- Autres Instruments financiers	-	44.102.162	-	44.102.162
- Clientèle « corporate »	-	44.102.162	-	44.102.162
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	28.118.094	114.588.678	600.147.065	742.853.837
- Secteur public	-	-	-	-
- Établissement de crédit	-	-	8.025.523	8.025.523
- Clientèle « corporate »	28.118.094	114.588.678	592.121.542	734.828.314
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.091.835	-	-	31.091.835
- Secteur public	26.417.285	-	-	26.417.285
- Établissement de crédit	4.674.550	-	-	4.674.550
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	1.070.592.536	1.070.592.536
- Clientèle « corporate »	-	-	1.070.592.536	1.070.592.536
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	919.434	-	919.434
- Clientèle « corporate »	-	919.434	-	919.434
TOTAL	59.209.929	1.766.703.718	1.670.800.911	3.496.714.558

Rubriques au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	285.193.752	-	285.193.752
- IRS	-	29.391.076	-	29.391.076
- CIRS/outright	-	255.802.676	-	255.802.676
- autres	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	399.928.461	-	399.928.461
- IRS	-	293.309.039	-	293.309.039
- CIRS	-	106.619.422	-	106.619.422
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	169.491.843	-	169.491.843
TOTAL	-	854.614.056	-	854.614.056

Rubriques au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	132.075.729	-	132.075.729
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	132.075.729	-	132.075.729
- IRS	-	36.134.163	-	36.134.163
- CIRS/outright	-	95.941.566	-	95.941.566
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1.462.544.130	-	1.462.544.130
- IRS	-	1.361.671.110	-	1.361.671.110
- CIRS	-	100.873.021	-	100.873.021
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	422.400.278	53.171	422.453.449
- Instruments de dettes	-	393.618.911	53.171	393.672.082
- Secteur public	-	133.647.777	-	133.647.777
- Établissement de crédit	-	209.690.369	-	209.690.369
- Clientèle « corporate »	-	50.280.764	53.171	50.333.935
- Autres Instruments financiers	-	28.781.367	-	28.781.367
- Clientèle « corporate »	-	28.781.367	-	28.781.367
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	28.731.408	118.125.974	734.984.547	881.841.929
- Secteur public	-	-	-	-
- Établissement de crédit	-	-	7.894.054	7.894.054
- Clientèle « corporate »	28.731.408	118.125.974	727.090.493	873.947.875
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	29.626.380	-	-	29.626.380
- Secteur public	25.146.780	-	-	25.146.780
- Établissement de crédit	4.479.600	-	-	4.479.600
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	6.630.000	-	954.736.726	961.366.726
- Clientèle « corporate »	6.630.000	-	954.736.726	961.366.726
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-
- Clientèle « corporate »	-	-	-	-
TOTAL	64.987.788	2.135.146.111	1.689.774.444	3.889.908.343

Rubriques au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	294.865.180	-	294.865.180
- IRS	-	53.935.229	-	53.935.229
- CIRS/outright	-	240.929.951	-	240.929.951
- autres	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	307.181.440	-	307.181.440
- IRS	-	181.170.115	-	181.170.115
- CIRS	-	126.011.326	-	126.011.326
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	131.633.032	-	131.633.032
TOTAL	-	733.679.653	-	733.679.653

Les mouvements des encours des actifs financiers d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la variation des cours d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable et à revenu fixe.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2023 révèle que 1,7% (1,7% en 2022) des actifs financiers sont classés au niveau 1, 50,5% (54,9% en 2022) au niveau 2 et 47,8% (43,4% en 2022) au niveau 3. La répartition en % des différents niveaux n'a que marginalement changé au cours de l'exercice 2023. A part les rubriques « Actifs financiers détenus à des fins de transaction », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation » et « Parts dans les entreprises associées et dans les filiales », les rubriques affichent une évolution à la baisse par rapport à l'exercice précédent.

Spuerkeess a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes			
Total au 1^{er} janvier 2023	53.171	-	954.736.726	734.984.547	1.689.774.444
Total gains / pertes	978.865	-	106.967.683	-132.559.556	-24.613.008
- <i>Compte de résultat</i>	978.865	-	-	-	978.865
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	106.967.683	-132.559.556	-25.591.873
Achats	60.249	-	139.978	-	200.227
Remboursements/ventes	-1.110.001	-	-1.850	-520.671	-1.632.522
Reclassement	-	-	-	-	-
Autres variations	79.026	-	-	-1.757.254	-1.678.228
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	8.750.000	-	8.750.000
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2023	61.310	-	1.070.592.537	600.147.066	1.670.800.913
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2023	478.671	-	32.710.820	29.955.870	63.145.361

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes			
Total au 1^{er} janvier 2022	6.121	-	920.715.331	945.578.802	1.866.300.254
Total gains / pertes	218.430	-	40.998.869	-213.589.031	-172.371.732
- <i>Compte de résultat</i>	218.430	-	-	-	218.430
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	40.998.869	-213.589.031	-172.590.162
Achats	11.216	-	8.146	-	19.362
Remboursements/ventes	-27.137	-	-6.985.620	-26.416	-7.039.173
Reclassement	-	-	-	-	-
Autres variations	-155.459	-	-	2.897.790	2.742.331
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	123.402	123.402
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2022	53.171	-	954.736.726	734.984.547	1.689.774.444
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers dé- tenus au 31 décembre 2022	89.773	-	30.242.908	20.851.182	51.183.863

Pour l'exercice 2023, la diminution du niveau 3 est essentiellement liée aux évaluations de juste valeur appliquées aux valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubriques	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

En raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes, Spuerkeess ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 des exercices 2023 et 2022.

Pour les instruments de capitaux propres, Spuerkeess a procédé à une analyse de sensibilité en ayant recours aux méthodes suivantes :

- baisse, respectivement hausse de l'EBITDA de 10%, avec simulation de l'impact sur le résultat net et sur les liquidités à l'actif du bilan des sociétés ;
- baisse, respectivement hausse du bénéfice à hauteur de 10% de la valeur comptable ;
- baisse, respectivement hausse de 10% des prix de l'immobilier au Luxembourg.

31/12/2023	juste valeur de niveau 3	impact sur la juste valeur	
		diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Parts dans les entreprises associées et filiales	755.237.869	-34.306.548	34.306.418
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	535.843.820	-63.324.958	63.312.495

31/12/2022	juste valeur de niveau 3	impact sur la juste valeur	
		diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Parts dans les entreprises associées et filiales	746.244.712	-44.440.077	44.440.151
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	711.229.804	-71.069.376	72.738.331

Spuerkeess a complété l'analyse de sensibilité en rajoutant une participation stratégique pour l'exercice 2023 pour porter le nombre total à 6 participations. A des fins de comparaisons, l'exercice 2022 a également été retraité.

6.3.2.6 Analyse du risque de change

Au 31/12/2023	Position nette au bilan
AUD	-4.608.559
CHF	-2.804.648
GBP	2.668.818
RON	3.581.705
USD	99.551.830
XAU	-9.355.734
Autres	980.825
Total	90.014.237

Au 31/12/2022	Position nette au bilan
GBP	3.135.500
HRK	32.460.643
RON	4.034.673
USD	61.224.104
Autres	1.440.518
Total	102.295.438

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.3.3 Risque de liquidité

6.3.3.1 Définition

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, Spuerkeess se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

6.3.3.2 Gouvernance de gestion du risque de liquidité

Spuerkeess opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2023, Spuerkeess a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que Spuerkeess serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, Spuerkeess dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à Spuerkeess le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, Spuerkeess dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de Banque centrale du Luxembourg (BCL)

contre nantissement de titres éligibles. A cet effet, Spuerkeess vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité BCL immédiatement disponible de minimum EUR 3 milliards. Cette réserve peut se composer de titres donnés en gage et d'espèces disponibles auprès de la BCL. La partie titres donnés en gage doit correspondre à au moins EUR 2 milliards à tout moment. En date du 31 décembre 2023, le montant de la réserve de liquidité immédiatement disponible auprès de la BCL s'élève à 9,32 EUR milliards, dont EUR 7,02 milliards d'espèces. Fin 2023, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL (hors espèces BCL) ou mobilisables sur le marché interbancaire atteignait EUR 13,0 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. Spuerkeess n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2023.

6.3.3.3 Exposition au risque de liquidité

6.3.3.3.1 Échéancier des passifs

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2023
Émissions de titres*	1.015.980.186	1.735.456.672	2.751.436.857	822.235.834	490.678.477	1.312.914.312	4.064.351.169
Dépôts évalués au coût amorti -							
Établissements de crédit	4.187.177.239	1.126.007.910	5.313.185.149	44.249.400	-	44.249.400	5.357.434.549
Clientèle	33.056.586.262	4.304.637.721	37.361.223.983	2.473.713.210	411.080.130	2.884.793.340	40.246.017.322
Dettes provenant de contrats de location	790.024	2.370.073	3.160.098	4.348.457	48.471	4.396.928	7.557.025
Total	38.260.533.712	7.168.472.375	45.429.006.087	3.344.546.901	901.807.078	4.246.353.979	49.675.360.066

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2022
Émissions de titres*	823.114.355	1.249.193.461	2.072.307.816	433.828.517	517.332.273	951.160.790	3.023.468.606
Dépôts évalués au coût amorti -							
Établissements de crédit	3.697.376.825	1.717.694.586	5.415.071.411	289.105.854	-	289.105.854	5.704.177.264
Clientèle	35.532.922.680	3.768.951.809	39.301.874.489	1.364.669.369	529.432.414	1.894.101.782	41.195.976.272
Dettes provenant de contrats de location	791.710	2.375.130	3.166.840	5.244.672	148.941	5.393.612	8.560.453
Total	40.054.205.570	6.738.214.986	46.792.420.556	2.092.848.411	1.046.913.627	3.139.762.038	49.932.182.595

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les passifs du bilan en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2023
Émissions de titres*	1.018.107.596	1.736.607.756	2.754.715.352	832.561.047	496.699.531	1.329.260.578	4.083.975.930
Dépôts évalués au coût amorti -							
Établissements de crédit	5.288.128.781	115.231.840	5.403.360.621	28.996.648	4.320.802	33.317.450	5.436.678.072
Clientèle	19.594.532.213	4.577.427.581	24.171.959.794	8.649.903.332	8.095.856.062	16.745.759.395	40.917.719.188
Total	25.900.768.590	6.429.267.177	32.330.035.767	9.511.461.027	8.596.876.396	18.108.337.423	50.438.373.190

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2022
Émissions de titres*	824.011.651	1.248.389.403	2.072.401.055	434.044.687	529.815.548	963.860.235	3.036.261.289
Dépôts évalués au coût amorti -							
Établissements de crédit	4.125.887.336	1.325.154.396	5.451.041.733	288.653.770	1.425.252	290.079.022	5.741.120.755
Clientèle	16.463.671.446	4.937.860.028	21.401.531.474	11.226.511.288	10.823.883.563	22.050.394.851	43.451.926.325
Total	21.413.570.434	7.511.403.828	28.924.974.262	11.949.209.745	11.355.124.363	23.304.334.108	52.229.308.370

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

6.3.3.3.2 Échéancier des instruments dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Étant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaieur EUR aux cours du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2023
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	12.142.476.517	4.037.265.646	488.568.339	3.187.149	16.671.497.652
Sorties	-12.223.983.009	-4.057.004.937	-489.923.051	-4.767.303	-16.775.678.301
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	72.532.415	137.042.808	1.356.394.892	756.571.026	2.322.541.141
Sorties	-115.845.479	-247.047.223	-1.772.157.936	-825.782.434	-2.960.833.071
Total des entrées	12.215.008.932	4.174.308.453	1.844.963.231	759.758.176	18.994.038.793
Total des sorties	-12.339.828.488	-4.304.052.160	-2.262.080.987	-830.549.737	-19.736.511.372

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2022
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	9.829.314.764	2.498.531.746	825.419.609	4.205.143	13.157.471.262
Sorties	-9.903.153.312	-2.550.036.226	-830.645.844	-4.368.363	-13.288.203.745
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	88.994.752	293.881.534	1.090.923.014	721.093.437	2.194.892.737
Sorties	-122.291.012	-409.006.373	-1.518.979.252	-836.891.238	-2.887.167.875
Total des entrées	9.918.309.516	2.792.413.280	1.916.342.623	725.298.580	15.352.363.999
Total des sorties	-10.025.444.324	-2.959.042.599	-2.349.625.096	-841.259.601	-16.175.371.620

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2023
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	3.877.912	2.252.159	16.072.239	41.021.402	63.223.712
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	-61.021.713	-215.252.821	-733.092.557	-724.895.212	-1.734.262.304
Total des sorties	-57.143.801	-213.000.662	-717.020.318	-683.873.810	-1.671.038.592

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2022
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-841.904	2.970.313	6.844.199	21.111.691	30.084.299
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	3.321.826	-133.257.088	-465.473.570	-467.122.574	-1.062.531.406
Total des sorties	2.479.922	-130.286.775	-458.629.371	-446.010.883	-1.032.447.107

6.3.4 Risque de règlement et de livraison

6.3.4.1 Définition

Le risque de règlement et de livraison (« settlement ») est le risque que des opérations sur titres de créance, actions, devises et matières premières ne soient pas dénouées à la date de livraison. Le risque de livraison désigne le risque qu'une opération dans un système transactionnel ne soit pas exécutée comme prévu.

De manière générale, ceci arrive lorsque :

- une des contreparties n'est pas à même de remplir ses obligations en temps utile (délai non respecté, erreur dans la transaction, problème technique) ;
- une des contreparties de la transaction fait défaut.
- Le risque de livraison peut être apprécié d'un point de vue risque de défaut, mais aussi d'un point de vue liquidité.

6.3.4.2 Démarche de gestion du risque de règlement et de livraison

Spuerkeess est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS. La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de Spuerkeess par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.3.5 Risque opérationnel

6.3.5.1 Définition

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du Personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

6.3.5.2 Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, Spuerkeess a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle interne ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Charte de contrôle interne et dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Risk Oversight Committee au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

6.3.5.3 Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables. Un autre élément est l'analyse des incidents opérationnels observés et la définition de mesures de mitigations liées.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de Spuerkeess constituent un ensemble intégré d'activités et de méthodes qui aident Spuerkeess à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une

approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus. Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante par exemple à travers des « Key Risk Indicators », ou ex-post par exemple à travers la collecte de données d'incidents.

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, Spuerkeess adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc l'implémentation des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée par une recommandation de la deuxième ligne de défense ou suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

Spuerkeess veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel majeur (soit immobilier, soit informatique ou autre) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis dans le cas d'un incident informatique majeur.

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de maîtrise des risques.

Ainsi Spuerkeess :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. Spuerkeess définit ces standards dans le code de conduite du Personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations

et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;

- s'assure que les employés de Spuerkeess n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de Spuerkeess.

Par ailleurs Spuerkeess applique différents principes clefs :

- Le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels.
- Le principe de validation 4 yeux ; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

6.3.6 Risques informatiques et cyber

6.3.6.1 Définition

Le risque informatique et cyber est défini comme étant le risque de perte découlant d'une organisation inadéquate, d'un défaut de fonctionnement ou d'une sécurité insuffisante du système d'information.

6.3.6.2 Gouvernance de gestion des risques cyber et informatiques

La gouvernance des risques informatiques et cyber est étroitement liée à celle en place pour les risques opérationnels. Ceci inclut le concept des trois lignes de défense ainsi que les organes décisionnels tels que le « Risk Oversight Committee ».

Une « Politique de Sécurité » définit les rôles et responsabilités ainsi que les principes directeurs applicables dans le domaine de la supervision de la gestion des risques informatiques et cyber. Cette « Politique de Sécurité » est encore complétée par un ensemble de standards de sécurité détaillant les exigences spécifiques applicables à des domaines et sous-domaines dans le périmètre informatique.

6.3.6.3 Démarche de gestion des risques cyber et informatiques

Les pratiques visant l'identification et l'évaluation des risques informatiques et cyber sont également intégrées et compatibles avec tout le dispositif de gestion et de supervision des risques opérationnels.

Spuerkeess a mis en place des processus d'identification et d'évaluation des risques informatiques et cyber en cas de changements ainsi qu'en cas de mise en place de nouveaux produits. Ces pratiques sont encore complétées par un processus annuel d'évaluation de risques et de contrôles couvrant le périmètre des activités informatiques.

Les différentes informations recueillies à travers les pratiques d'identification et d'évaluation des risques informatiques et cyber sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP).

Le suivi des plans d'actions ayant comme but l'amélioration du dispositif de protection de la Banque fait également partie des activités de l'équipe « Risk Management » en charge de la supervision des risques informatiques et cyber.

6.3.7 Risques climatiques et environnementaux

6.3.7.1 Définition

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des sources de changements structurels qui peuvent exercer une influence sur l'activité économique et, en conséquence, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement comprennent deux principaux facteurs de risque :

- Le risque physique fait référence aux effets financiers du changement climatique notamment, la multiplication des événements climatiques extrêmes et la modification progressive du climat et de la dégradation de l'environnement par la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation.
- Le risque de transition désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement,

du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

6.3.7.2 Gouvernance et démarche de gestion des risques climatiques et environnementaux

Spuerkeess ne considère pas les risques liés au climat et à l'environnement comme une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt comme un facteur aggravant (risk driver) pour les autres catégories de risque, telles que le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel ou le risque de réputation. La gouvernance de gestion des risques climatiques et environnementaux (C&E) s'inscrit donc dans la gouvernance mise en place pour gérer les autres catégories de risque.

6.3.7.3 Démarche de gestion des risques climatiques et environnementaux

6.3.7.3.1 Risque de crédit

Les risques climatiques et environnementaux sont identifiés et mesurés dans le cadre du processus d'identification et d'évaluation des risques (P.I.E.R.). L'approche pour identifier et évaluer les risques de crédit liés au climat et à l'environnement scinde le portefeuille de la Banque en trois parties :

- le portefeuille national (clientèle de détail, prêts hypothécaires, financement d'entreprises nationales, participations) ;
- le portefeuille international (portefeuille d'investissement, banque dépositaire) ;
- les activités propres de la Banque.

Pour chacun de ces axes, Spuerkeess évalue les risques climatiques et environnementaux (physique et de transition) auxquels elle est directement ou indirectement exposée via les canaux de transition.

Les canaux de transition sont les chaînes causales reliant les facteurs de risques climatiques aux risques financiers auxquels sont confrontées les banques. Elles permettent d'expliquer comment les risques climatiques et environnementaux peuvent se matérialiser comme une source d'instabilité pour la Banque.

Ces canaux distinguent :

- les canaux microéconomiques : impacts directs sur les contreparties, les actifs et expositions de la Banque ;
- les canaux de transmissions macroéconomiques : impacts directs sur la Banque dus aux effets des risques climatiques et environnementaux sur les indicateurs économiques tels que la productivité et/ou la croissance économique.

Afin de mieux gérer les risques liés au climat et à l'environnement, Spuerkeess a défini un premier cadre de gestion des risques climatiques et environnementaux. Ce dernier vise à la fois les risques climatiques de transition et les risques climatiques physiques et environnementaux. Spuerkeess a intégré divers indicateurs de risques clés relatifs au climat et à l'environnement dans son « Risk Appetite Framework », reflétant entre autres l'objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille de la Banque. De plus, une limite pour les expositions liées aux entreprises nationales actives dans les sept secteurs « NACE » qui sont particulièrement vulnérables à un risque de transition permet de réduire ce risque.

Après avoir participé en 2022 au stress test climatique de la Banque Centrale Européenne, Spuerkeess a développé en 2023 ses propres stress test climatiques en suivant les lignes directrices du programme cadre du « United Nations Environment Programme Finance Initiative » (UNEP FI). La méthodologie se base sur des scénarios climatiques issus de modèles climatiques scientifiques (« Integrated Assessment Models » (IAM)). Les scénarios et les paramètres climatiques se réfèrent à ceux du « Network for Greening the Financial System » (NGFS) qui a développé plusieurs trajectoires climatiques adaptées aux besoins du secteur financier.

Les premières analyses et résultats ont révélé que les risques liés au climat et à l'environnement n'ont pas d'impact significatif sur le profil de risque de Spuerkeess. L'exposition aux secteurs sensibles aux risques de transition et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) financés est relativement faible par rapport à nos pairs. En outre, les activités de Spuerkeess ne sont pas situées dans des régions soumises à des risques physiques élevés.

6.3.7.3.2 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité de Spuerkeess peut être impacté par des facteurs de risques C&E à la fois de façon directe via l'incapacité de Spuerkeess à obtenir du financement ou à liquider des actifs dans des conditions normales de marché ou de façon indirecte via un besoin accru de liquidités de la part de ses clients. Le risque est évalué en calculant la période de survie et le LCR après 60 jours pour différents scénarios climatiques. Du fait de l'exposition limitée de son passif aux secteurs exposés à des variations climatiques et localisés dans des zones liés à un risque physique, la Banque évalue le risque de liquidité comme étant faible.

6.3.7.3.3 Risque de marché

Les facteurs de risques C&E peuvent conduire à une volatilité plus élevée et des réductions de valeurs d'actifs sur certains marchés particulièrement exposés aux risques physiques et/ou aux risques de transition. Ces ajustements de prix peuvent être soudains et importants lorsque le risque climatique et environnemental n'est pas encore incorporé dans les prix de marché. Le portefeuille obligataire de la Banque est en principe détenu jusqu'à l'échéance et la très grande majorité des titres sont renseignés au coût amorti. Le risque de marché de ces obligations dû au risque climatique et environnemental a été évalué comme faible.

6.3.8 Risque de sanction et réputation

6.3.8.1 Définition

Par risque de sanction et de réputation, nous entendons le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières ainsi que le risque encouru par Spuerkeess à propos de son image de marque et de sa réputation, qui pourraient être ternies notamment par des rumeurs, des scandales, des litiges ou le prononcé d'une sanction.

Le risque de non-conformité réglementaire avec les dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de

nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques est directement lié au risque de sanctions.

6.3.8.2 Gouvernance et démarche de gestion du risque de sanction et de réputation

Spuerkeess dispose d'une politique de Veille Réglementaire qui vise à s'assurer que la banque est en conformité avec l'ensemble des réglementations qui s'appliquent, en particulier en lien direct avec le secteur financier, après les avoir identifiées et répertoriées, tâche confiée à une équipe dédiée. Ces textes sont mis à disposition de l'ensemble du Personnel. Pour chaque nouveau texte, une étude et une analyse de gaps sont réalisées, en collaboration avec les « topic owners », spécialistes-métier des domaines concernés par les textes en question. Des réunions de travail mensuelles sont organisées afin d'accompagner et de suivre l'avancement des nouvelles obligations à prendre en compte pour la mise en conformité. Un reporting détaillé, incluant des indicateurs de suivi et des alertes, est adressé au Comité Compliance et à l'organe de direction à fréquence trimestrielle.

Conformément aux dispositions de la Circulaire CSSF 12/552 telle que modifiée, Spuerkeess s'est dotée de lignes directrices mettant en œuvre les principes directeurs formalisés par le Conseil d'administration en matière d'approbation de nouveaux produits (et des nouvelles activités). Une procédure interne définit les principaux éléments à prendre en considération lors de l'évaluation des éventuels nouveaux risques associés, et aux nouveaux produits ou activités envisagés et la définition de mesures de mitigation.

La Banque a opté pour un modèle fédéré de sa gouvernance en matière de veille réglementaire. Dans ce type de modèle, les normes sont définies de manière centrale et mises en œuvre localement, au sein des services de la Banque. Ce modèle fédéré permet de responsabiliser les différents acteurs et de dissocier les fonctions de vérification (2^e ligne de défense) des fonctions opérationnelles (1^{ère} ligne de défense), en conformité avec les exigences de la circulaire CSSF 12/552, telle que modifiée. Ce modèle permet d'assurer une cohérence globale en matière de veille réglementaire à l'échelle de la Banque et repose sur une

équipe centralisée qui dispose d'une vue complète de toutes les réglementations en vigueur et à venir et est responsable de la diffusion de ces informations à travers la Banque et de leur suivi pour mise en conformité par les services métiers.

La seconde ligne de défense est chargée d'une série de contrôles, consignés dans le plan de contrôle arrêté annuellement, visant à évaluer la présence et la robustesse des dispositifs en place destinés à assurer le respect des obligations et réglementations en vigueur entourant chacune des activités de la banque. Ces contrôles permettent d'identifier les facteurs de risques à prendre en compte en priorité et donnent lieu à des recommandations appelant des plans d'action endéans une échéance fixée à suivre pour mitiger ces risques et ainsi éviter des non-conformités, susceptibles d'engendrer des sanctions et/ou de porter atteinte à la réputation de Spuerkeess.

6.3.9 Risque de blanchiment et de financement du terrorisme

6.3.9.1 Définition

Par « blanchiment », il convient de comprendre « tout acte notamment de dissimulation, de déguisement, d'acquisition, de détention, d'utilisation, de transfert auquel la loi confère expressément, par rapport à des crimes ou délits y précisés, le caractère d'infraction pénale spécifique et qui a trait au produit, c'est-à-dire à tout avantage économique, tiré d'une autre infraction pénale ». La liste des infractions pénales sous-jacentes est très large et est susceptible d'évoluer. Elle comprend, entre autres, le trafic de stupéfiants, la contrefaçon, les crimes et délits contre l'environnement, la corruption, la fraude fiscale aggravée, les abus de marché, le non-respect des mesures restrictives en matière financière.

Par « financement du terrorisme » on définit le fait de « fournir ou de réunir directement ou indirectement, illicitement et délibérément, des fonds ou des biens de toute nature dans l'intention de les voir utilisés en vue de commettre une ou plusieurs des infractions définies comme acte de terrorisme ou comme prise d'otage, même s'ils n'ont pas été effectivement utilisés pour commettre une de ces infractions ».

6.3.9.2 Gouvernance de la gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme

Spuerkeess a mis en place un dispositif de surveillance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BC/FT) qui reprend le modèle des trois lignes de défense.

Les fonctions commerciales ont la responsabilité de la relation d'affaires avec la clientèle et sont amenées à collecter les informations et documents nécessaires lors de l'entrée en relation ainsi qu'au cours de la relation.

Le service AML Office est en charge des contrôles « Know Your Customer et Know Your Transactions » de premier niveau tant lors de l'entrée en relation que lors du suivi de la relation d'affaires.

Par ailleurs, conformément à l'article 4 (1) de la loi du 12 novembre 2004 (tel que modifiée), Spuerkeess a désigné un « Responsable du respect des obligations professionnelles » (RR) ainsi qu'un « Responsable du contrôle des obligations professionnelles » (RC).

C'est ainsi que la fonction de responsable du respect des obligations professionnelles est attribuée au membre du Comité de direction qui a le département Compliance dans ses attributions et celle de « responsable du contrôle des obligations professionnelles » est confiée au « Chief Compliance Officer » (CCO), responsable du département Compliance dont fait partie le service « Financial Crime Compliance ».

Ce dernier est en charge de toutes les tâches et contrôles de seconde ligne de défense consacrés aux thématiques BC/FT, y compris l'intervention dans le flux de validation des dossiers à risque élevé, ainsi que des volets sanctions financières, corruption, conformité fiscale des clients et abus de marché, et les relations avec les autorités compétentes dans le cadre des soupçons en matière de BC/FT. Des formations concernant le domaine BC/FT sont organisées à l'attention de l'ensemble du Personnel, des nouveaux engagés mais également de façon ad hoc selon les sujets concernant plus particulièrement certains métiers.

6.3.9.3 Démarche de la gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme

Conformément à l'article 4 (4) du Règlement CSSF 12-02 modifié et à l'approche fondée sur le risque imposée par la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme (BC/FT) reprise au chapitre 3 du Règlement CSSF 12-02 modifié, Spuerkeess a défini son Appétit pour le risque en matière de BC/FT. Cette politique « Définition pour l'Appétit pour le risque BC/FT » a été validée par le Conseil d'administration le 27 septembre 2023.

Spuerkeess adopte un profil « conservateur », qui tient compte de la typologie de la clientèle acceptable, ainsi que des zones géographiques autorisées, chaque pays étant évalué en matière de BC/FT, des produits pouvant être offerts et des canaux de distribution utilisés.

Par ailleurs, Spuerkeess a adopté une approche basée sur le risque pour évaluer le risque de BC/FT de la clientèle. Cette évaluation a lieu tant lors des demandes d'entrée en relations d'affaires qu'en cours de relation dans le cadre de la vigilance constante.

Cette évaluation des risques conduit à la mise en œuvre de différentes mesures de vigilance qui sont de trois types : mesures de vigilance standard, simplifiée ou renforcée. Elles sont appliquées aussi bien pour les demandes d'entrées en relation que dans le cadre du suivi de la relation en vigilance constante.

Dans le cadre de l'évaluation des risques de BC/FT des clients, Spuerkeess a mis en place un algorithme de calcul sur base des facteurs de risque liés au types de clients, aux pays et zones géographiques, aux produits, services, et opérations effectuées et aux canaux de distribution utilisés.

En outre, Spuerkeess s'assure que les opérations réalisées par ses clients sont en adéquation avec la connaissance de ses clients, leurs activités, leur situation financière et leur profil de risque.

À cette fin, différents contrôles sont réalisés quotidiennement en vue de surveiller et de détecter les transactions problématiques,

complexes ou d'un montant élevé ou inhabituel eu égard au profil de risque du client.

6.3.10 Risque de fraude

6.3.10.1 Définition

Par « Fraude » nous entendons toute manœuvre interdite et/ou contraire aux lois ou aux règles¹⁰ de Spuerkeess, y compris l'omission, la dissimulation ou la déclaration inexacte, qui, sciemment ou par négligence grave, malveillance ou avec intention dolosive, induit en erreur une partie dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre, ou bien de se soustraire à une obligation. La fraude peut être contre la banque et/ou contre la clientèle de la banque. La fraude couvre également les agissements justifiés par des motivations extra-financières, dès lors que ceux-ci sont opérés en violation des lois, règlements et procédures internes applicables au sein de Spuerkeess. Juridiquement, la fraude est définie comme un acte réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des lois.

On distingue entre la fraude interne et la fraude externe :

- fraude interne : acte de fraude commis par un membre du Personnel de la Banque. Le personnel externe travaillant pour la Banque dans le cadre d'un contrat (p.ex. consultants, fournisseurs ou contractants) est à considérer comme faisant partie du Personnel de la Banque dans le contexte de cette politique.
- fraude externe : acte de fraude commis par tout acteur externe (p.ex. prospect, client, tiers non-identifié, etc.) ne faisant pas partie du Personnel de la Banque.

6.3.10.2 Gouvernance et démarche de gestion du risque de fraude

Le dispositif de la gestion du risque de fraude repose sur le principe des 3 lignes de défense appliqué en modèle fédéré, c'est-à-dire avec décisions centrales mises en œuvre localement (dans les entités de la première ligne de défense).

Les rôles et responsabilités des acteurs des trois lignes de défense sont expliqués dans une Politique de gestion du risque de fraude avec une supervision par le Comité d'audit et de compliance, une gestion par le Comité de direction et le Comité compliance et un Fraud Protection Officer dans la fonction de contrôle.

La première ligne de défense (« 1LoD ») est responsable de :

- la gestion des risques de fraude qui sont générés par son activité.

La deuxième ligne de défense (« 2LoD ») est responsable de :

- la définition de la « Politique de Gestion du Risque de Fraude » et des standards anti-fraude ;
- la supervision de la gestion du risque de fraude effectuée par la première ligne de défense ;
- la sensibilisation au risque de fraude.

La troisième ligne de défense (« 3LoD ») est responsable de :

- la réalisation d'un contrôle indépendant des 2 premières lignes de défense.

La collaboration entre les acteurs des « 1LoD » et « 2LoD » selon des principes directeurs assurent une gestion efficace du risque de fraude basée sur la prévention, la détection et la résilience.

Au centre de la gestion du risque de fraude se trouve le « Fraud Protection Officer » (FPO) qui est responsable de la définition de la « Politique de Gestion du Risque de Fraude » et de la définition des standards de gestion du risque de fraude.

Il coordonne les activités de gestion du risque de fraude, la réalisation des enquêtes et est responsable de l'organisation et de la conduite d'un « Tactical Fraud Meeting » à fréquence hebdomadaire entre les acteurs de la fonction de contrôle.

En juillet 2023, le Comité de direction a décidé de centraliser également le suivi des sanctions décidées par eux au sein du Fraud Protection Office.

En coordination avec le FPO, l'aspect IT de la gestion des fraudes internes et externes est assuré par l'« Information Security Officer » (ISO) couvert par les équipes du service « Non Financial

¹⁰ Par règles de Spuerkeess on entend notamment le code de conduite du Personnel de Spuerkeess et la politique de sécurité.

Management» (NRM), tandis que l'Inspection située au service « Conduct & Controls » assume la fonction du contrôle anti-fraude opérationnel hors informatique et le respect du code de conduite et des contraintes réglementaires.

6.3.11 Risque de conduite

6.3.11.1 Définition

Le risque de conduite se traduit par un risque de perte, de réputation ou de sanction découlant du non-respect des dispositions du « code de conduite du Personnel de Spuerkeess ».

6.3.11.2 La gouvernance du risque de conduite

Elle fait partie intégrante de la gestion du risque de fraude et elle est assurée par le contrôle anti-fraude opérationnel hors informatique et le respect du code de conduite et des contraintes réglementaires au sein du service « Conduct & Controls ».

Le « code de conduite du Personnel de Spuerkeess » :

- informe le Personnel sur les règles et valeurs à respecter dans l'exercice de ses devoirs ;
- met en avant les valeurs de notre banque et il véhicule son image et ses principes ;
- rassemble l'ensemble du Personnel dans une même communauté de valeurs.

6.3.11.3 Gouvernance et démarche de gestion du risque de conduite

L'inspection au sein du service « Conduct & Controls » effectue des contrôles visant à détecter des écarts de conduite par l'exploitation de schémas de fraude établis sur base d'antécédents réels et sur les risques résiduels des activités.

En collaboration avec les services de la « 1LoD », comme par exemple avec le service « HR & People Management », l'Inspection surveille le respect des aspects du code de conduite.

En parallèle, des remontées de soupçons ou encore des réclamations de clients ou des « whistleblowings » constituent des déclencheurs d'analyse et d'enquêtes internes.

L'activité et les chiffres-clés exploités au sein de l'Inspection se retrouvent dans leur contribution au « Risk Appetite Framework » (RAF) via des rapports trimestriels ainsi que dans le rapport d'activité du « Fraud Protection Officer » adressé au Comité Compliance et au Comité d'audit et de compliance.

6.4 Analyse de l'adéquation en capital et en liquidité

6.4.1 « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP)

Spuerkeess attache une attention particulière à la gestion de son capital qui est un élément essentiel à sa stabilité financière. Elle s'assure de disposer d'un capital suffisant au développement de son activité et de pouvoir faire face à un environnement économique défavorable. Le capital alloué aux différents métiers de la Banque est adapté au profil de risque de la Banque. L'identification des risques, résultat d'un processus continu, permet d'intégrer les vulnérabilités matérielles à l'allocation en capital économique.

Dans le cadre de l'exercice ICAAP, la Banque réalise une projection pluriannuelle, sur 3 ans, de l'évolution du capital réglementaire, afin d'évaluer l'impact sur les ratios réglementaires d'au moins deux scénarios macroéconomiques. Pour compléter ces vues normatives, une vue économique à 1 an est produite afin de présenter une allocation en capital économique suivant des méthodologies internes en tenant compte des risques matériels.

La quantification économique des différents risques repose sur une vision prudente, avec un niveau de confiance fixé à 99,95%. Des méthodologies internes ont été développées pour mesurer finement l'ensemble des risques matériels de la Banque. Ces derniers peuvent mener à une augmentation des exigences en fonds propres ou impacter le capital économique.

6.4.2 « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP)

Le modèle d'affaire de Spuerkeess implique qu'elle est exposée au risque de liquidité. En effet, la transformation de dépôts à court terme en crédits à long terme crée une forte non-concordance des maturités de l'actif avec celles du passif. La source principale de financement de la Banque, à savoir les dépôts de la clientèle de détail, est souvent sans échéance contractuelle, ce qui fait que la Banque est exposée à un gap de liquidité contractuel.

Dans le cadre du processus ILAAP, Spuerkeess s'assure de disposer d'un plan de financement robuste qui permet de garantir la stabilité financière de Spuerkeess et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Dans la vue normative, plusieurs indicateurs utilisés pour mesurer le risque de liquidité sont projetés selon au moins deux scénarios sur un horizon de 3 ans. Dans la vue économique, un stress test de liquidité interne permet d'identifier les impacts de la stratégie interne et d'un environnement défavorable sur la liquidité de la Banque.

Ces projections sont utilisées pour s'assurer que la Banque possède des ressources de liquidités nécessaires dans des conditions adverses.

6.4.3 Gouvernance ICAAP et ILAAP

Les processus ICAAP et ILAAP sont des instruments importants pour la gestion des risques de Spuerkeess. Un rapport trimestriel est ainsi présenté et discuté au Comité de gestion des risques et au Comité des risques. Les processus ICAAP et ILAAP sont utilisés par la Banque pour analyser les impacts de changements stratégiques et des prévisions budgétaires pluriannuelles.

A. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF du Bilan en euros	01/01/2022	31/12/2022	31/12/2023
	Retraité	Retraité	
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	9.773.732.257	10.847.765.699	7.887.777.548
Prêts et avances au coût amorti - Établissements de crédit	1.346.631.751	1.457.998.005	3.244.670.787
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	25.246.693.237	26.705.358.823	26.967.687.941
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	235.242.636	132.075.729	178.037.790
Instruments financiers dérivés de couverture	90.195.038	1.462.544.131	1.115.570.816
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	632.455.934	490.686.909	430.875.837
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.821.928.357	13.586.207.982	14.831.125.424
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	17.534.901	29.626.380	31.091.835
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.125.045.988	892.667.729	755.072.291
Parts mises en équivalence	667.572.239	846.683.867	907.201.359
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	156.504.244	-752.334.874	-488.436.242
Immobilisations corporelles à usage propre	257.157.451	241.057.335	232.899.258
Immobilisations corporelles de placement	10.430.664	11.343.967	10.643.297
Immobilisations incorporelles	34.200.035	40.995.209	47.321.022
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	-	919.434
Impôts courants	70.166.184	78.491.337	2.560.981
Impôts différés	26.057.864	-	-
Autres actifs	9.373.000	10.262.100	29.375.923
TOTAL de l'ACTIF	53.520.921.780	56.081.430.328	56.184.395.301

PASSIF du Bilan en euros	01/01/2022	31/12/2022	31/12/2023
	Retraité	Retraité	
Dépôts évalués au coût amorti - Établissements de crédit	6.934.711.998	5.682.385.528	5.424.710.317
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	36.906.630.696	41.126.287.235	40.039.164.316
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	129.935.940	294.865.180	285.193.752
Instruments financiers dérivés de couverture	827.678.271	307.181.440	399.928.461
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	165.001.798	131.633.032	169.491.843
Emissions de titres	2.793.469.938	2.679.078.951	3.668.005.029
Provisions	48.103.059	64.206.549	82.082.237
Autres passifs	33.982.358	38.362.362	89.917.467
Impôts différés	-	26.734.754	4.203.819
Provision liée aux avantages du Personnel	367.952.878	96.253.102	183.854.377
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	48.207.466.936	50.446.988.133	50.346.551.618

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	01/01/2022	31/12/2022	31/12/2023
	Retraité	Retraité	
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	48.207.466.936	50.446.988.133	50.346.551.618
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467	173.525.467
Réserves consolidées	3.980.009.924	4.319.474.042	4.653.807.232
Autres éléments du résultat global	827.910.223	765.247.562	558.232.636
- Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	844.771.939	609.237.755	474.487.166
- Écarts actuariels liés aux avantages du Personnel	-371.100.157	-174.149.136	-254.572.242
- Différence de mise en équivalence	326.077.809	318.580.104	340.144.154
- Plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur	27.349.601	14.531.312	6.474
- Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	15.006	-2.956.580	-1.842.641
- Couverture de flux de trésorerie	796.025	4.107	9.725
Résultat de l'exercice	329.053.453	373.127.192	449.271.403
Sous-total capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	5.310.499.067	5.631.374.263	5.834.836.738
Participations ne donnant pas le contrôle	2.955.777	3.067.932	3.006.945
Total capitaux propres	5.313.454.844	5.634.442.195	5.837.843.683
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	53.520.921.780	56.081.430.328	56.184.395.301

B. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

en euros	31/12/2022	31/12/2023
	Retraité	
Résultat d'intérêts	488.247.873	782.614.169
Revenu de valeurs mobilières	35.996.778	45.643.138
Commissions	200.738.671	193.303.544
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS	724.983.322	1.021.560.851
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	62.443	-1.145.473
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	-20.784.039	10.992.257
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	35.047.621	-11.419.433
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-32.605.458	18.715.897
Résultat sur opérations de couverture	-6.403.336	13.638.513
Résultat de change	27.414.868	20.753.690
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	8.065.407	1.629.409
Autres produits d'exploitation	14.214.396	17.594.252
Autres charges d'exploitation	-2.940.934	-4.508.484
PRODUIT BANCAIRE	747.054.290	1.087.811.479
Frais de Personnel	-256.197.262	-273.994.159
Autres frais généraux administratifs	-103.750.198	-112.168.600
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	-41.738.472	-34.989.578
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-45.874.264	-49.412.651
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX	299.494.094	617.246.491
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	-45.892.748	-121.486.311
Provisions	-16.232.740	-11.232.253
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	182.490.382	48.158.925
RESULTAT AVANT IMPOTS	419.858.988	532.686.852
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-56.026.836	-77.832.202
Impôts différés	11.506.558	-3.466.548
RESULTAT DE L'EXERCICE	375.338.710	451.388.102
<i>dont résultat de l'exercice attribuable</i>		
- aux participations ne donnant pas le contrôle	2.211.518	2.116.699
- aux propriétaires de la maison mère	373.127.192	449.271.403

C. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

en euros	31/12/2022	31/12/2023
	Retraité	
RESULTAT DE L'EXERCICE	375.338.710	451.388.102
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-31.549.555	-193.603.172
Écarts actuariels liés aux avantages du Personnel	262.391.449	-107.145.093
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	-7.497.705	21.564.050
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-220.718.245	-134.454.303
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	-235.249.631	-134.398.077
- <i>Résultat réalisé sur ventes</i>	14.531.386	-56.226
Impact impôts différés et courants	-65.725.054	26.432.174
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-3.763.503	1.119.556
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-3.958.949	1.484.065
Couverture de flux de trésorerie	-1.055.045	7.484
Impact impôts différés	1.250.491	-371.993
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-35.313.058	-192.483.616
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	340.025.652	258.904.486
<i>dont part attribuable</i>		
- <i>aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	2.211.518	2.116.699
- <i>aux propriétaires de la société mère</i>	337.814.134	256.787.787

D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Pour l'exercice 2024, Spuerkeess prévoit la distribution de EUR 120 millions du bénéfice net de l'année 2023 à l'État luxembourgeois courant 2024.

En application du règlement CSSF 14-02 relatif à la détermination des résultats et des réserves distribuables des établissements de crédit en cas d'évaluation à la juste valeur dans les comptes statutaires, un montant de EUR 20.195.475 pour l'exercice 2023 et un montant de EUR 29.652.708 pour l'exercice précédent sont à considérer en tant que résultat non distribuable selon les dispositions de ce règlement.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
		Retraité		Retraité	Retraité		Retraité
Au 1^{er} janvier 2022	173.525.467	3.883.953.142	827.910.223	329.053.453	5.214.442.285	2.955.777	5.217.398.062
Impact de l'application de la norme IFRS 17 pour les entités d'assurance	-	96.056.782	-	-	96.056.782	-	96.056.782
Au 1^{er} janvier 2022 retraits	173.525.467	3.980.009.924	827.910.223	329.053.453	5.310.499.067	2.955.777	5.313.454.844
Affectation du résultat 2021	-	329.053.453	-	-329.053.453	-	-	-
Affectation du résultat 2021 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	27.349.601	-27.349.601	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2022	-	-	-	373.127.192	373.127.192	2.211.518	375.338.710
Distribution pour l'exercice 2021	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Écarts actuariels liés aux avantages du Personnel net d'impôt différé	-	-	196.951.021	-	196.951.021	-	196.951.021
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-238.505.771	-	-238.505.771	-	-238.505.771
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	-791.917	-	-791.917	-	-791.917
Différence de mise en équivalence	-	22.298.674	-7.497.705	-	14.800.969	-	14.800.969
Résultat 2022 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	14.531.312	-	14.531.312	-	14.531.312
Autres	-	762.390	-	-	762.390	-2.099.363	-1.336.973
Au 31 décembre 2022 retraits	173.525.467	4.319.474.042	765.247.562	373.127.192	5.631.374.263	3.067.932	5.634.442.195

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Autres élé- ments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres pro- priétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2023	173.525.467	4.319.474.042	765.247.562	373.127.192	5.631.374.263	3.067.932	5.634.442.195
Impact de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance	-	10.930.840	-	-	10.930.840	-	10.930.840
Au 1^{er} janvier 2023 retraité	173.525.467	4.330.404.882	765.247.562	373.127.192	5.642.305.103	3.067.932	5.645.373.035
Affectation du résultat 2022	-	373.127.192	-	-373.127.192	-	-	-
Affectation du résultat 2022 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	14.531.312	-14.531.312	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	449.271.403	449.271.403	2.116.699	451.388.102
Distribution pour l'exercice 2022	-	-60.000.000	-	-	-60.000.000	-	-60.000.000
Écarts actuariels liés aux avantages du Personnel net d'impôt différé	-	-	-80.423.106	-	-80.423.106	-	-80.423.106
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-133.636.650	-	-133.636.650	-	-133.636.650
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	5.618	-	5.618	-	5.618
Différence de mise en équivalence	-	-4.192.418	21.564.050	-	17.371.632	-	17.371.632
Résultat 2023 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	6.474	-	6.474	-	6.474
Autres	-	-63.736	-	-	-63.736	-2.177.686	-2.241.422
Au 31 décembre 2023	173.525.467	4.653.807.232	558.232.636	449.271.403	5.834.836.738	3.006.945	5.837.843.683

E. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2022	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.848.002.668	7.885.298.645
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.436.853.212	2.720.276.016
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	2.016.876.762	820.822.648
Total	14.301.732.642	11.426.397.309

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, le Groupe élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

en euros	31/12/2022	31/12/2023
	Retraité	
SITUATION DE TRESORERIE AU 1^{er} JANVIER	12.263.569.848	14.301.732.643
Résultat de l'exercice	375.338.710	451.388.102
Ajustements non monétaires liés aux :		
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit	45.892.748	121.486.311
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	43.126.454	46.543.494
Provisions	8.679.916	10.114.684
Gains / pertes non réalisés	12.039.371	-100.909.424
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-182.490.382	-48.158.925
Autres ajustements	-14.881.596	-9.781.140
Variations liées aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	94.235.858	-123.212.929
Prêts et avances au coût amorti	-829.857.216	-2.008.917.376
Dépôts évalués au coût amorti	2.922.029.178	-1.524.272.746
Emissions de titres	-154.346	940.304.518
Autres actifs et autres passifs	-28.050.968	-47.569.320
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.445.907.727	-2.292.984.751
dont :		
Intérêts reçus	909.493.489	2.248.017.080
Intérêts payés	-433.008.188	-1.543.481.412
Revenus de valeurs mobilières	35.996.778	45.643.138
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-56.026.836	-77.832.202
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	-	717.726
Acquisition/cession de parts mises en équivalence	-977.892	-2.259.978
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-2.857.036.320	-4.282.303.810
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	2.207.887.999	3.574.776.168
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-33.523.094	-45.352.331
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-683.649.307	-754.422.225
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-49.935.000	-
Charges en relation avec des contrats de location	-3.060.553	-3.267.052
Distribution du résultat	-40.000.000	-60.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-92.995.553	-63.267.052
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	1.669.262.867	-3.110.674.028
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	368.899.928	235.338.694
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	14.301.732.643	11.426.397.309

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2022	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2022
Produits de l'émission de passifs subordonnés	49.997.126	-49.935.000	-62.126	-

en euros	01/01/2023	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2023
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-	-	-

Les mouvements non-liés aux flux de trésorerie correspondent aux mouvements d'intérêts courus non échus et d'agios/disagios courus.

F. EXTRAITS DES NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-1930 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg est la société mère.

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice 2023 était de 1.898 personnes contre 1.865 personnes en 2022.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 mars 2024.

La version officielle des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 est la version au format ESEF, publiée conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, disponible auprès de l'outil « Officially Appointed Mechanism » (OAM).

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Respect des principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2023 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs de la provision liée aux avantages du Personnel.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1^{er} janvier 2023

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas, ou peu d'impact sur le Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 12 « Impôt sur le résultat » en lien avec l'introduction de la « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 »,
- Les modifications apportées à IAS 12 « Impôt sur le résultat » en lien avec l'impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction,
- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'énoncé pratique en IFRS 2 en lien avec les informations à fournir sur les méthodes comptables,
- Les modifications apportées à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » en lien avec la définition des estimations comptables.

Les modifications aux normes et interprétations suivantes ont un impact sur le groupe Spuerkeess :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ainsi que ses modifications (émises le 25 juin 2020) et ses modifications visant l'application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (émises le 9 décembre 2021) (cf au point 2.1.5).

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1^{er} janvier 2023

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels du groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs en tant que passifs courants ou non-courants (applicables à partir du 1er janvier 2024),
- Les modifications apportées à la norme IFRS 16 « Contrats de location : obligation locative découlant d'une cession-bail » (applicables à partir du 1er janvier 2024).

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1^{er} janvier 2023

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant les ententes de financement de fournisseurs (applicables à partir du 1^{er} janvier 2024),
- Les modifications apportées à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » sur l'absence de convertibilité (applicables à partir du 1^{er} janvier 2025).

2.1.4 Correction de présentation en application de la norme IAS 8 sur l'exercice 2022

La maison mère du Groupe applique une comptabilité de couverture sur une partie de ses prêts et avances au coût amorti à la clientèle. Cette couverture se fait par des instruments dérivés du type « interest rate swaps » repris à la rubrique des instruments dérivés de couverture à l'actif, respectivement au passif du bilan. Le type de couverture appliqué est une couverture du type macro, c'est-à-dire un ensemble de prêts est couvert par plusieurs IRS.

La correction pour l'exercice 2022 concerne la rubrique « variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », qui, en application de la norme IAS 39, doit être présentée à l'actif du bilan, car liée à des instruments financiers de l'actif. La correction ne concerne que l'exercice 2022 et aucune des périodes précédentes n'ont été impactées.

Rubriques concernées par la correction sur l'exercice 2022

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2022 avant correction	correction	31/12/2022 après correction
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.705.350.983	-	26.705.350.983
Instruments financiers dérivés de couverture	1.462.544.131	-	1.462.544.131
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-	-752.334.874	-752.334.874
TOTAL de l'ACTIF	56.833.765.202	-752.334.874	56.081.430.328

PASSIF du Bilan en euros	31/12/2022 avant correction	correction	31/12/2022 après correction
Instruments financiers dérivés de couverture	307.181.440	-	307.181.440
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	752.334.874	-752.334.874	-
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	51.199.323.007	-752.334.874	50.446.988.133
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	56.833.765.202	-752.334.874	56.081.430.328

2.1.5 Applications des normes IFRS 9 et IFRS 17 par une des entités consolidées par mise en équivalence

Le Groupe intègre par mise en équivalence l'entité Lalux Group S.A, active dans le domaine des assurances. Cette dernière a appliqué pour la première fois, en date du 1^{er} janvier 2023, les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

En effet, la norme IFRS 17 ainsi que ses modifications du 25 juin 2020 et celles du 9 décembre 2021 sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle norme remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » et elle vient principalement modifier la comptabilisation des contrats d'assurance (évaluation des contrats à faire selon des nouveaux modèles), l'enregistrement de certains frais ainsi que la comptabilisation des provisions mathématiques.

L'IASB ayant permis, à travers les modifications d'IFRS 17 et IFRS 4 émises par l'IASB le 25 juin 2020, de différer l'application d'IFRS 9 au même moment que l'entrée en vigueur d'IFRS 17 pour les entités éligibles, Lalux Group S.A. a également appliqué la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

L'application de ces normes au sein de l'entité Lalux Group S.A. pour les besoins de la consolidation avec le groupe Spuerkeess a eu pour conséquence une augmentation significative du résultat net de Lalux Group S.A. et de ses fonds propres. Cette entité étant intégrée dans les comptes du groupe Spuerkeess par le biais de la méthode de mise en équivalence, la valeur de la quote-part du Groupe dans les fonds propres de Lalux Group S.A. a par conséquent été revue à la hausse avec application rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

Les rubriques suivantes au niveau du bilan et du comptes de résultat du groupe Spuerkeess ont été modifiées à cette date :

- rubrique « parts mises en équivalence » à l'actif du bilan ;
- rubrique « réserves consolidés » et « résultat de l'exercice » dans les capitaux propres ;
- rubrique « quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » dans le compte de résultat.

Tableau synoptique des impacts IFRS 9 et IFRS 17 :

	01/01/2022	retraitement	01/01/2022 Retraité	31/12/2022	retraitement	31/12/2022 Retraité	FTA IFRS 9	01/01/2023 après FTA
Parts mises en équivalence	57151.557	96.056.782	153.208.339	687778.605	62.848.480	750.627.085	10.930.840	761.557.925
Réserves consolidées	3.883.953.142	96.056.782	3.980.009.924	4.200.838.422	22.578.838	4.223.417.260	10.930.840	4.234.348.100
<i>dont IFRS 9</i>							<i>10.930.840</i>	
<i>dont IFRS 17</i>		<i>96.056.782</i>			<i>22.578.838</i>			
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence				142.220.740	40.269.642	182.490.382		182.490.382
<i>dont IFRS 17</i>					<i>40.269.642</i>			

2.2 Principe de consolidation

2.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi

que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

2.2.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2022	31/12/2023
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	89,31	89,15
Spuerkeess Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	100,00	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

2.2.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2022	31/12/2023
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services automobiles	20,00	20,00
i-Hub S.A.	Services financiers	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	25,35	25,35
LuxConstellation S.A.	Services financiers	-	30,00
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	30,10	30,10
LuxHub S.A.	Services financiers	32,50	32,50
Visalux S.C.	Services financiers	35,36	40,90
Lalux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence a changé par rapport au 31 décembre 2022. Au cours de l'exercice 2023, le Groupe Spuerkeess a acquis une participation à hauteur de 30% dans la société LuxConstellation S.A. et a participé à une augmentation de capital de la société i-Hub S.A..

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1 Les activités du Groupe

Les activités du Groupe sont exercées à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et se déclinent autour de 4 segments significatifs, chaque segment ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque comparables. Spuerkeess détient également des participations dans des entreprises au Luxembourg, renseignées dans un segment à part.

La maison mère du Groupe a adopté une « management view » par « piliers », sur base des principaux segments clients. Cette vue permet de suivre les objectifs stratégiques et commerciaux de la maison mère du Groupe et d'assurer le meilleur encadrement des différents types de clients.

Les segments se détaillent comme suit :

- Banque des Particuliers et Banque Privée :
Ce segment regroupe les activités des piliers « Retail » et « Private » et couvre toute la clientèle des particuliers de la maison mère du Groupe :
 - o Le pilier « Retail » est constitué du réseau d'agences avec la collecte de dépôts, la distribution de crédits, le conseil en logement, en placement et prévoyance et la gestion des moyens de paiements pour la clientèle des particuliers, des professionnels indépendants et des petites entreprises. La vente de ces produits et services se fait par le réseau d'agences, par Spuerkeess Direct et à travers les canaux digitaux au service des clients ;
 - o Le pilier « Private » gère la relation avec la clientèle ayant souscrit à une des offres d'investissement « execution only », de conseil en investissement ou de gestion discrétionnaire. La vente de ces produits et services se fait par des conseillers « Private Banking » dédiés au siège et aux centres financiers de Spuerkeess.

- Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle :
Ce segment regroupe les activités des piliers « Corporate », « Institutionnel » et « Secteur Public » et couvre ainsi toute la clientèle professionnelle :
 - o Le pilier « Corporate » gère la relation avec la clientèle des entreprises, regroupées en grandes entreprises et petites et moyennes entreprises. Les services à destination de cette clientèle en matière de prêts et crédits, placement, leasing et autres conseils financiers se font par l'intermédiaire d'équipes spécialisées ;
 - o Le pilier « Institutional » gère la relation avec les clients institutionnels, les fonds d'investissement, les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers, les assurances et réassurances, les sociétés financières ainsi que les structures « Private Equity » et « multi-family offices ». Des chargés de relation institutionnelle sont les interlocuteurs privilégiés de ces clients ;
 - o Le pilier « Public Sector » reprend la gestion des clients étatiques, des autres entités du secteur public et des administrations régionales et locales. Ce pilier couvre également la relation avec les ambassades d'autres pays situées au Luxembourg.

- Banque des Marchés :
Ce segment regroupe les activités des piliers « Financial Markets » et « ALM » :
 - o Le pilier « Financial Markets » couvre l'activité de la gestion de la position de trésorerie (Money Market) ainsi que la gestion du stock de tous les titres détenus par Spuerkeess (le volet Collateral Management). De plus, ce pilier gère l'activité « Global Credit Investment », c.-à-d. la gestion du portefeuille d'investissement de Spuerkeess par le biais d'investissements en obligations. A côté de ces activités pour compte propre de Spuerkeess, le pilier couvre un large éventail de services tels que l'exécution des ordres sur instruments financiers (actions, obligations et produits dérivés), ainsi que des opérations de change pour compte des clients d'autres segments ;

- Le pilier « ALM » couvre l'activité « Asset & Liability Management » de Spuerkeess, qui consiste en la quantification et la gestion du risque de taux d'intérêt (« IRRBB »), du risque de liquidité structurel et des équilibres bilantaires.
- Participations et « Corporate Center » :
Ce segment regroupe les revenus sur participations, qu'elles soient consolidées ou non, les activités propres de Spuerkeess non allouables aux clientèles des autres piliers comme les plus-values générées sur des ventes d'immeubles et les autres résultats, ainsi que les coûts de structures de la Direction et du secrétariat général.

3.2 Règles de répartition et produit net bancaire

L'information sectorielle est produite à partir de règles analytiques de répartition bilantaire, d'un système de prix de transferts interne et des méthodes d'allocation de frais généraux.

Le système de prix de transferts interne (FTP) reflète le transfert du risque de taux d'intérêt et du risque de liquidité qui sont pris en charge par le service ALM de Spuerkeess. Cette entité assure la gestion du risque de taux, du risque de liquidité ainsi que la gestion « actif-passif » pour l'ensemble de Spuerkeess. Les coûts des « back-offices », ainsi que des activités de support et de structure sont refacturés aux différents piliers par un mécanisme analytique d'allocation des coûts « Activity Based Costing » qui reflète la consommation économique des produits et services fournis aux différents segments.

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se compose des principaux produits suivants :

- dépôts des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- prêts et crédits des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- autres produits des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- autres produits.

31/12/2023 Milliers d'euros	Banque des Particuliers et Banque Privée	Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle Institutionnelle	Banque des Marchés	Participations et « Corporate Center »	Total
Marge nette d'intérêts	500.544	231.533	4.771	45.766	782.614
Revenus de valeurs mobilières	-	-	-	45.643	45.643
Commissions	100.635	68.635	1.396	22.636	193.304
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.736	13.828	24.233	11.368	53.165
Produit Net Bancaire	604.915	313.996	30.400	125.414	1.074.726
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	13.086	13.086
Produit Bancaire	604.915	313.996	30.400	138.500	1.087.811
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-292.112	-113.810	-24.308	-40.335	-470.565
Corrections de Valeur et impairment nettes	-56.525	-78.351	2.069	89	-132.719
Résultat de MEE	-	-	-	48.159	48.159
Résultat avant impôt	256.277	121.835	8.161	146.413	532.687
Impôt sur le résultat et impôts différés	-45.724	-21.738	-1.253	-12.583	-81.299
Intérêts minoritaires	-	-	-	-2.117	-2.117
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère	210.553	100.097	6.908	131.713	449.271
Actifs	19.281.132	7.504.652	27.844.103	1.554.509	56.184.395
Passifs	24.886.898	20.877.134	8.184.828	2.235.536	56.184.395

31/12/2022 Milliers d'euros	Banque des Particuliers et Banque Privée	Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle Institutionnelle	Banque des Marchés	Participations et « Corporate Center »	Total
Marge nette d'intérêts	305.299	103.591	71.036	8.322	488.248
Revenus de valeurs mobilières	-	-	-	35.997	35.997
Commissions	108.222	66.486	3.187	22.843	200.739
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.826	24.097	-11.547	-5.578	10.798
Produit Net Bancaire	417.347	194.175	62.676	61.584	735.781
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	11.273	11.273
Produit Bancaire	417.347	194.175	62.676	72.857	747.054
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-265.442	-85.956	-20.810	-75.352	-447.560
Corrections de Valeur et impairment nettes	-22.447	-29.294	-2.072	-8.312	-62.125
Résultat de MEE	-	-	-	182.491	182.491
Résultat avant impôt	129.457	78.924	39.793	171.685	419.859
Impôt sur le résultat et impôts différés	-31.560	-19.241	-9.701	15.982	-44.520
Intérêts minoritaires	-	-	-	-2.212	-2.212
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère	97.897	59.683	30.092	185.455	373.128
Actifs	19.384.280	7.083.886	28.234.423	1.378.841	56.081.430
Passifs	23.183.018	22.788.102	7.890.697	2.219.614	56.081.430

Contribution par produit au produit net bancaire :

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Dépôts des clients particuliers et privés	117.604	324.539
Prêts et crédits des clients particuliers et privés	218.410	194.954
Autres produits des clients particuliers et privés	81.333	85.422
Dépôts des clients entreprises, secteur public et institutionnels	53.816	160.238
Prêts et crédits des clients entreprises, secteur public et institutionnels	77.080	81.766
Autres produits des clients entreprises, secteur public et institutionnels	63.279	71.993
Autres produits	124.260	155.814
Total produit net bancaire	735.781	1.074.726

Le résultat avant impôt du segment « Participations et Corporate Center » comprend, en sus des revenus faisant partie du produit net bancaire, la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (MEE). La ligne « Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère » est positivement impactée par un effet d'impôt différé lié à des charges reprises au segment « Corporate Center » pour l'exercice 2022. Aucun client, ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.





6 ORGANIGRAMME DE LA BANQUE (situation au 01/01/2024)

COMITÉ DE DIRECTION

Françoise THOMA Chief Executive Officer and President of the Executive Committee
 Aly KOHLL Chief Operating Officer, Deputy Chief Executive Officer and Member of the Executive Committee
 Romain WEHLES Chief Commercial Officer, Executive Vice President and Member of the Executive Committee
 Doris ENGEL Chief Financial Officer, Executive Vice President and Member of the Executive Committee
 Olivier WANTZ Chief Risk Officer, Executive Vice President and Member of the Executive Committee

DÉPARTEMENTS

BUSINESS UNITS

Under the responsibility of Françoise THOMA

Internal Audit
Daniel MACK

Internal Audit
Nathalie MANGEN

Audit IT
Evren BULUT

General Secretariat
Rudi BELLI

General Secretariat
Marco RASQUE DA SILVA

HR & People Management
Jorge GOMES

Legal
Joseph DELAHYE

Affairs capital
Martine KAYSER

Legal Governance
Gerd BROCKHOFF

Under the responsibility of Aly KOHLL

Loan & Credit Management
Jeff LOUIS

Credit Process Management
Michel ZIMER

Professional Loans
Jean-Pierre THEIN

Retail Loans
Philippe DI CATO

Information Technologies
Tom GOERENS

Data Management
François MAJCHRZACK

Digitalisation
Claude WERNER

IT Administration & Support
Alain MERCIER

IT Production
Robert Hoffman

Architecture
Patric DE WAHA

Innovation & Project Management
Roger KRÄMER

Business Innovation Office
Martine KIRSCH

Organisation
Cécile GUILLAUME

Payments & Facility
Marc ANDRE

Facility Management & Logistics
Marc BETTENDORFF

Payments
Serge WAGENER

AML Office
Christian WEBER

Securities & Market Operations
Muriel KIMMES

Financial Markets, Operations & Network
Jorge BARROS

Securities
Claudio CECCARELLI

Under the responsibility of Romain WEHLES

Corporate Banking
Nobby BRAUSCH

Corporate Banking
Nobby BRAUSCH

Institutional Banking
Paolo VINCIARELLI

Depository & Oversight
Michel KIEFFER

Institutional Relationship Management
Dzemat TOMIC

Support-Large Clients
Jean-Marie HERMANN

Private Banking
Alain UHRES

Private Banking
vacant

Retail & Professional Banking
Claude HIRTZIG

Marketing
Lisa WELLS

Product Management
Christian REYGAERTS

Retail Banking
Charles PLETSCH

Under the responsibility of Doris ENGEL

Global Markets
Claude ORIGER

Asset & Liability Management
Vincent DUBOIS

Financial Markets
Antoine WEBER

Support Reporting Financial Valuations
Federico BENAVIDES ARREDONDAS

Finance
Fernand HOFFMANN

Accounting, Reporting & Controls
Marc SCHABO

Business Performance Management
Christian HUBERTY

Under the responsibility of Olivier WANTZ

Compliance
Eric KERSCHEN

Conduct & Controls
Raymond FANTINI

Financial Crime Compliance
Lucile JACQUET

Regulatory Compliance
Catherine ALTER

Risk Management
Benn WURTH

Financial Risk Management
Edin BABACIC

Non-Financial Risk Management
Lars WEBER

Entreprise Risk Management
Alban ROMANET



CENTRE FINANCIER KIRCHBERG

Kirchberg
B.E.I.
Centre Européen/Kirchberg
Cents
Avenue J.-F. Kennedy
Cour de Justice
Limpertsberg
Sandweiler
Walferdange

CENTRE FINANCIER NORD

Clervaux
Diekirch
Ettelbruck
Mersch
Wiltz
Redange-Attert
Wemperhardt

CENTRE FINANCIER EST

Echternach
Grevenmacher
Junglinster
Mondorf
Niederanven
Remich

CENTRE FINANCIER SUD

Belvaux
Bettembourg
Belval Plaza
Dudelange
Esch/Alzette
Kayl
Mondercange
Esch / Nord
Schifflange

CENTRE FINANCIER OUEST

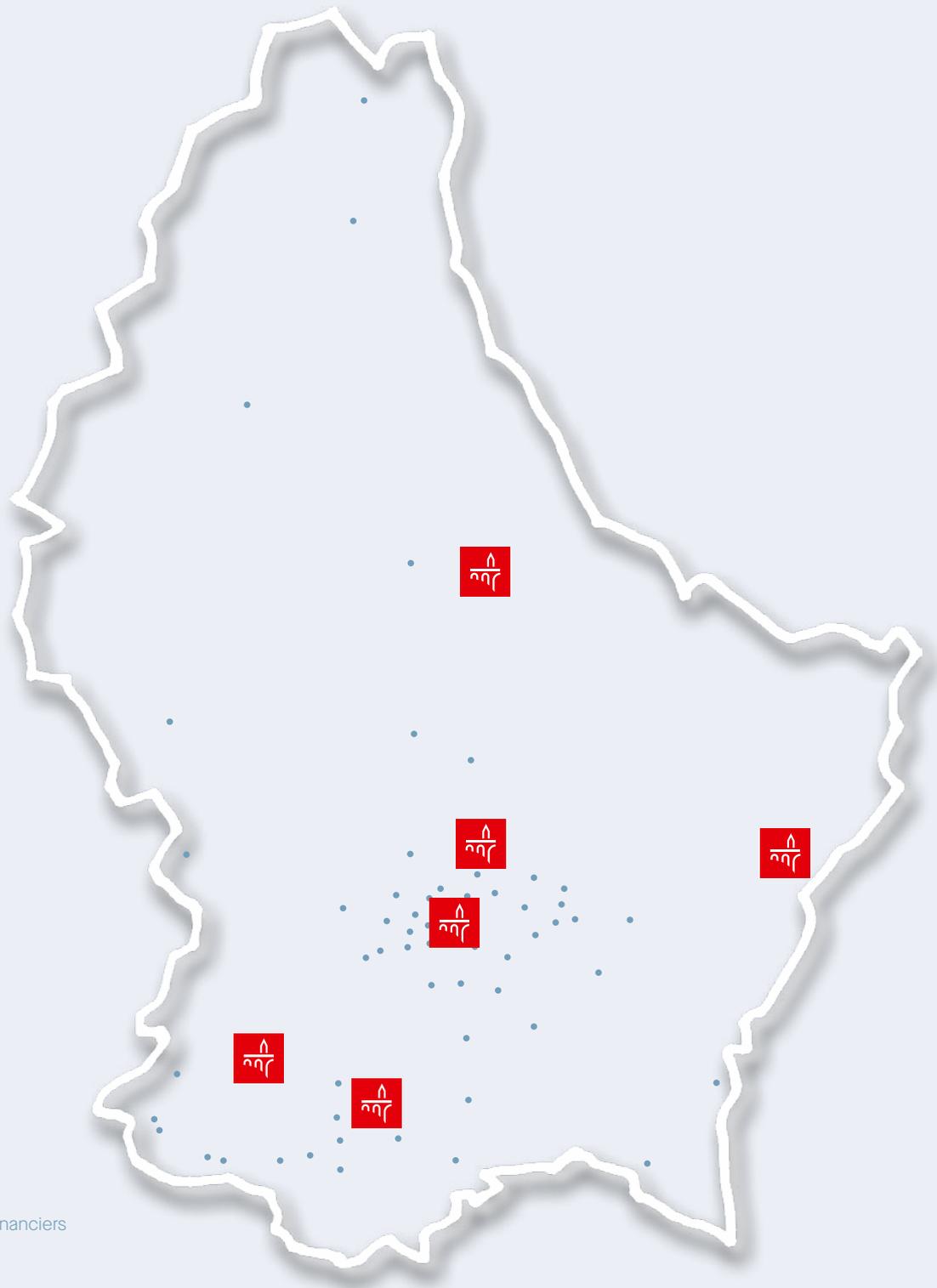
Bascharage
Bertrange / Concorde
Bertrange
Capellen / NSPA
Differdange
Mamer
Pétange
Steinfort
Strassen

CENTRE FINANCIER LUXEMBOURG

Ariane
Bonnevoie
Centre
Cloche d'Or
Gare
Gasperich
Hesperange
Knuedler
Leudelange
Merl / Belair
Place de Metz

SPUERKEESS DIRECT 

SPUERKEESS MOBILE 



 6 Centres Financiers

 51 Agences

 Spuerkeess Direct

 1 Agence Mobile

Photos : Tom Fielitz
Spuerkeess-Service Marketing

Layout : Spuerkeess-Service Marketing & Lola

Impression : ExePro

Editeur : Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg
établissement public autonome
1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B30775



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775